

Le dernier tour de Gilles Villeneuve

ZOLDER, (AFP-AP) — Le destin a frappé: Cruel. Samedi sur le circuit de Zolder, à 13 h 52 exactement, le Canadien Gilles Villeneuve, éjecté de sa Ferrari en miettes, s'écrasait dans les grillages, dits «de sécurité». Victime de sa passion, de son enthousiasme. De sa hargne aussi.

Une minute avant son terrible accident, le pilote de Berthierville avait vu le panneau brandi de son stand par le clan Ferrari: «Dernier tour». Encore un tour, un seul pour pouvoir améliorer ce huitième temps dont il avait été crédité (1:16.616).

Un tour peut-être pour gagner une place, voire deux. Passer devant celui qui, bien qu'équipier, était devenu un adversaire: Didier Pironi (sixième temps). Ce «maudit Français» qui lui «avait volé la victoire» quinze jours plus tôt à Imola au Grand Prix de San Marino. Un incident que Gilles Villeneuve était loin d'avoir oublié.

Un tour qui devait être le dernier. 13 h 52, le premier long virage du bois après la butte, un endroit où les monoplaces atteignent 250 à 260 km/h. Gilles Villeneuve, à pleine vitesse, trouve Jochen Mass et sa March devant lui. Une incompréhension de manœuvre entre les deux pilotes et, la Ferrari heurte la roue arrière droite de Mass. La voiture rouge s'envole. Elle s'écrase beaucoup plus loin. Sous la violence du choc, Villeneuve est éjecté.

La Ferrari n'est plus alors qu'un tas de ferraille dont les morceaux se trouvent dissimulés un peu partout. À des dizaines de mètres du lieu de l'accident.

Aussitôt, les essais sont arrêtés. Les voitures s'immobilisent non loin des débris de la Ferrari. Jochen Mass sort. Voir page 14: Villeneuve

■ **Autres textes et photos en page 10**



- Un chalutier argentin capturé
- La médiation continue à l'ONU

Les Britanniques bombardent des bases aux Malouines

(D'après Reuter, AP et AFP) — Des unités navales et aériennes de l'escadre britannique dans l'Atlantique-sud ont attaqué hier le dispositif de défense argentin sur les Malouines, afin sans doute de l'affaiblir en vue d'un éventuel débarquement britannique sur l'archipel.

L'Argentine dit qu'elle a repoussé l'attaque avant l'aube.

On précise à Londres que la force d'intervention britannique a attaqué des positions argentines près de Port Stanley, capitale de l'archipel, et qu'un bateau de pêche argentin, le Narval, soupçonné de se livrer à des activités d'espionnage s'est rendu à la flotte britannique, après avoir été attaqué pour deux Harrier.

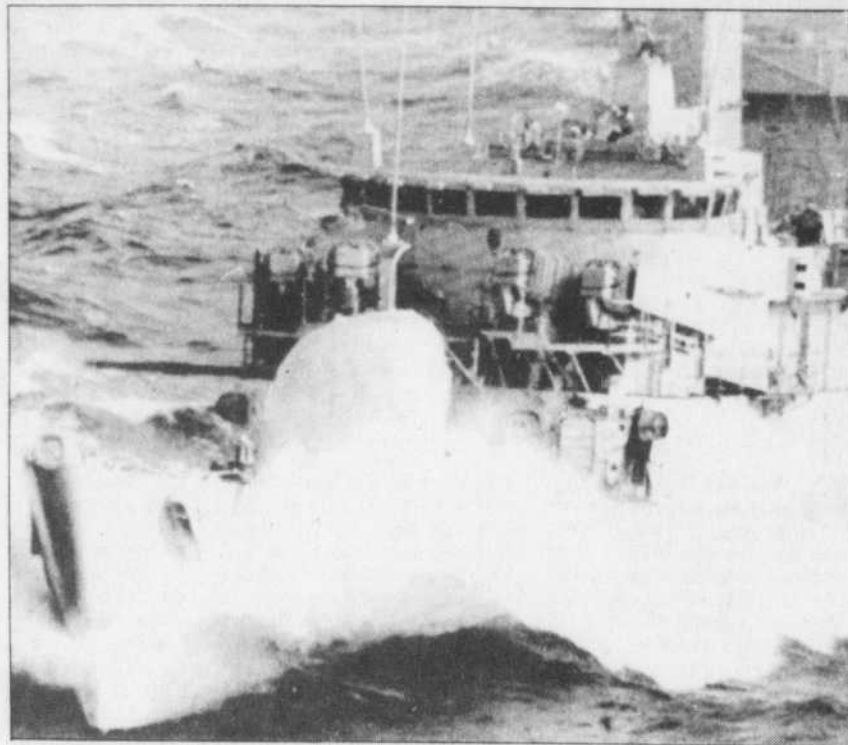
En outre, un hélicoptère argentin servant au transport de troupes aurait été abattu lors d'un combat aérien au-dessus des Malouines. Cette information diffusée par deux journalistes britanniques se trouvant à bord du porte-avions Hermes de la force d'intervention britannique n'a toutefois été confirmée ni par Londres ni par Buenos Aires.

Buenos Aires a confirmé l'attaque britannique aux Malouines mais en a donné une version différente. Selon les Argentins, les attaques sur Puerto Argentino (Port-Stanley) et sur Port-Darwin ont été repoussées après cinquante minutes de combat.

L'Argentine a accusé par ailleurs l'aéronavale britannique d'avoir coulé le Narval et d'avoir tiré sur les 25 survivants qui avaient pris place à bord d'un canot pneumatique.

Cependant, un membre d'équipage du Narval a été tué, un autre sérieusement blessé et douze autres plus légèrement atteints, a indiqué le ministère britannique de la Défense peu après 23 h 00 GMT.

Un porte-parole du ministère a précisé



Une frégate de la marine britannique qui patrouille la «zone de guerre» dans l'Atlantique-sud agité. La photo a été transmise hier du SS Canberra à Londres par satellite. (Photolaser AP)

que, selon les indications communiquées par les prisonniers argentins, 25 personnes se trouvaient à bord du Narval lorsqu'il a été pris sous le feu d'un Harrier britannique. Les treize blessés et les onze hommes indemnes ont été transférés sur des navires de la force britannique d'intervention, a ajouté le porte-parole.

Il a souligné que le Narval «suivait la flotte et les premières indications font apparaître que ce navire était équipé pour des activités de surveillance».

Pendant ce temps, les négociations se poursuivent aux Nations unies où le secrétaire général Javier Perez de Cuellar s'est

Voir page 14: Malouines

week-end sportif

Les Expos en chute libre

Les Expos de Montréal ont subi hier une cinquième défaite consécutive en perdant face aux Dodgers de Los Angeles, qui ont balayé la série de quatre parties au Stade olympique. Les Expos ont toutefois réagi au cours du week-end en congédiant le joueur de deuxième-but Rodney Scott, ainsi que le releveur Bill Lee. Page 11

Le Canada perd en Coupe Davis

Le Paraguay a accédé au tableau final des compétitions de la Coupe Davis 1983 en battant le Canada 4-1 en finale de la zone américaine. Glenn Michibata a mérité le seul point du Canada en battant un espoir paraguayen à la suite du forfait de Victor Pecci, blessé à un mollet. Page 11

Les Islanders ont eu chaud

Les Canucks de Vancouver ont servi un sérieux avertissement aux Islanders de New York en perdant le premier match de la série finale 6-5, en prolongation. C'est un but de Michael Bossy, marqué à deux secondes de la fin de la période, qui a assuré la victoire aux champions. Page 10

Reagan propose à l'Union soviétique de réduire d'un tiers l'arsenal nucléaire

EUREKA, Illinois (AFP) — Le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, a formellement proposé hier à l'Union soviétique d'engager le mois prochain des négociations visant, dans un premier temps, à réduire d'un tiers l'arsenal nucléaire des deux super-puissances.

Dans un de ses plus importants discours de politique étrangère depuis son arrivée au pouvoir, M. Reagan a affirmé la volonté des États-Unis de reprendre un dialogue «sérieux et de bonne foi» avec l'Union soviétique, sans toutefois se départir de leur vigilance.

Accueilli dans son ancienne université à Eureka (Illinois), aux accents du Sanctus benedictus de Léonard Bernstein, M. Reagan a offert à l'URSS ce qui équivalait à une pax americana sans concessions.

Vêtu d'une grande robe mauve et noire au col blanc, M. Reagan a déclaré aux étudiants réunis dans le gymnase Reagan qu'il espérait que leur départ dans la vie marquerait un autre départ, «vers un monde plus pacifique et plus sûr».

L'université d'Eureka, d'où il sortit en 1952 diplômé d'économie et de sciences sociales, est petite et ne compte que 500

étudiants. Mais M. Reagan a affirmé hier «tout ce qui a été bon dans ma vie a commencé ici», souhaitant qu'il en soit de même pour sa nouvelle politique vis-à-vis de l'Union soviétique. «Mon devoir en tant que président, a-t-il dit, est de faire en sorte que l'ultime cauchemar ne se produise jamais (...) Mais ce n'est que par des choix politiques difficiles que nous pourrions réaliser un équilibre nucléaire stable au niveau le plus bas possible».

M. Reagan a annoncé qu'il avait déjà écrit au président soviétique Leonid Brejnev pour lui faire les propositions qu'il

rendait publiques hier et que le secrétaire d'État Alexander Haig avait déjà pris des contacts avec le gouvernement soviétique dans «l'espoir de commencer les négociations d'ici la fin juin».

«Je demande à notre équipe de négociations de proposer à leurs interlocuteurs soviétiques un plan pratique de réductions progressives, a-t-il dit. (...) À la fin de la première phase de (ces) réductions, j'espère que les ogives des fusées balistiques seront réduites à des plafonds égaux, au moins un tiers au-dessous des niveaux actuels».

Un haut-fonctionnaire américain a expliqué que les systèmes stratégiques sur lesquels devait porter cette réduction d'un tiers étaient les fusées intercontinentales basées à terre ou lancées de sous-marins. Le nombre actuel de ces fusées déployées est de 2.400 pour l'Union soviétique et de 1.700 pour les États-Unis, mais le total des ogives nucléaires est d'environ 7.500 pour chacun des deux pays.

«Dans une seconde phase, a ajouté le président Reagan, nous chercherons à parvenir à des plafonds égaux pour les

Voir page 14: Reagan

La Flandre à l'aube du fédéralisme

1) Un pouvoir chancelant à partager

BRUXELLES — Il y a quelque chose d'émouvant pour un Québécois dans les confidences d'un premier ministre flamand qui affirme avoir adressé, le matin même, une première note de protestation au gouvernement fédéral pour ses empiétements dans des domaines de juridiction régionale.

«Dans au moins cinq secteurs, le gouvernement fédéral occupe une place qui devrait revenir normalement aux régions. Ces initiatives nationales vont souvent à l'encontre de nos propres décisions», soutient M. Gaston Geens, le chef de l'exécutif flamand et probablement un des trois hommes politiques les plus importants en Belgique aujourd'hui.

En vertu d'un changement constitutionnel adopté au mois d'août 1980, la Belgique est passée d'un État unitaire à une structure fédérale. Aux premiers contacts avec les responsables de ce gouver-

par **Michel Nadeau**

Le premier ministre de l'exécutif flamand, M. Gaston Geens, entreprend aujourd'hui une visite d'une semaine au Québec. Notre confrère Michel Nadeau rentre d'un séjour en Flandre, à l'invitation de son gouvernement. Il décrit dans une série de trois articles l'évolution récente de cette partie de la Belgique dans les domaines politique et économique.

nement régional, on redécouvre toute l'ardeur nationaliste qui animait le Parti québécois au milieu de la dernière décennie.

Mais c'est en pleine crise économique, alors que le pays affiche le taux de chômage le plus élevé du Marché commun, que les politiciens doivent se partager un pouvoir chancelant.

«J'ai encore l'impression de n'être qu'une exécutante...» dit Mme Rika Steyeart, ministre flamande de la Famille et du Bien-être. Le transfert des 8.500 fonctionnaires du niveau national au palier régional n'a pas encore débuté, en raison de complications bureaucratiques énormes.

Mme Steyeart reconnaît que «l'homme de la rue a beaucoup de mal à s'y retrouver, dans cette jungle constitutionnelle».

Après deux décennies de luttes acrimonieuses, le fédéralisme est la réponse que les dirigeants belges ont trouvée pour apaiser les tensions qui devaient les deux groupes ethniques.

Maintenus hors du pouvoir politique et

économique jusqu'à la dernière guerre mondiale, les Flamands (57% de la population) ont maintenant pris le haut du pavé belge en se débarrassant de leur complexe linguistique.

Forts de leur supériorité numérique, les «flamingants» ont obtenu l'égalité pour leur langue. Puis, avec l'aide de firmes étrangères, la Flandre a acquis une forte avance dans le domaine économique. Se sentant dépossédés de l'État belge qu'ils contrôlaient jusqu'alors, les Wallons ont commencé, au début des années 60, à parler de fédéralisme. C'était un moyen de soustraire la minorité française aux décisions du gouvernement central maintenant à majorité néerlandophone.

Les Belges ont développé ce jeu subtil des rapports de force entre majorité et minorité: par exemple, Bruxelles demeure une capitale où 80% des gens parlent français, mais qui est située dans un territoire à

prédominance flamande, et dans un pays bilingue.

Pour tout ce qui touche au développement économique et aux affaires municipales, le pays a été divisé en trois régions: la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Mais pour toutes les questions relevant de la culture et de «matières personnalisables» (une partie des affaires sociales) furent créées les Communautés francophone et néerlandophone. Chaque région devient unilingue alors que le sort de Bruxelles est «au frigo», faute d'accord.

Le fédéralisme belge est caractérisé par la faiblesse du budget des régions qui ne toucheront que 7½% des recettes publiques totales.

Un des experts en matière constitutionnelle, M. André Alen, reconnaît que le processus est long: «Habituellement, on crée une fédération pour regrouper des

Voir page 14: La Flandre

Pierre-Olivier Boucher au DEVOIR

Oui à un Office des électeurs

QUÉBEC — Le directeur général du financement des partis politiques est favorable à la création d'un Office des électeurs. Mais un Office qui chapeauterait les trois organismes électoraux actuels, sans les fusionner pour autant.

C'est ce que M. Pierre-Olivier Boucher a fait savoir au cours d'une récente entrevue avec LE DEVOIR.

Proposé par M. Robert Burns dès le début de son mandat comme ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire, en 1977, ce projet d'Office est tombé en désuétude avec le départ de son promoteur. Mais il a repris de la vigueur récemment, à la suite d'interventions publiques de M. André Larocque, secrétaire général associé à la réforme électorale et parlementaire, et à la suite de la «renaissance» du projet de réforme du mode de scrutin.

Dans le sillage de la réforme, trois directions générales ont été créées: élections, financement des partis politiques, représentation électo-

par Gilles Lesage

rale (carte). Elles étaient l'armure d'un code électoral, coiffé par un Office des électeurs. Mais, après cinq ans, il n'y a ni code, ni Office.

Interrogé à cet égard, M. Boucher souligne que son organisme est le seul des trois à s'être donné un conseil consultatif qui regroupe des représentants des partis politiques. Elargi, il pourrait être utile et valable pour les trois organismes, à travers lesquels les citoyens ont peine à s'y retrouver.

S'il souhaite une consolidation des trois lois, M. Boucher ne pense pas pour autant qu'une fusion soit nécessaire. À son avis, les trois organismes sont différents et s'adressent à des clientèles différentes. Mais un Office permettrait de les chapeauter, assurerait plus de cohésion, faciliterait l'échange de services ou même la mise en commun de certains services administra-

tifs. Cela entraînerait à son tour une diminution des frais.

D'autre part, selon M. Larocque, qui maintient le flambeau allumé par M. Burns, le temps est venu de donner aux éléments épars de la réforme électorale une maison familiale commune accessible et fonctionnelle, à savoir un code électoral possiblement coiffé d'un Office des électeurs.

Participant à un colloque organisé par M. Boucher, il y a quelques semaines, le sous-ministre à la réforme électorale estime le moment venu de cristalliser les diverses responsabilités électorales du citoyen, de les codifier, pour les raisons suivantes:

■ les citoyens ne savent pas toujours établir les responsabilités et le fonctionnement propres à l'une ou l'autre des trois directions générales;

■ trois activités d'information ne sont pas la méthode la plus efficace pour bien informer les citoyens;

■ la dispersion et la spécialisation des trois bureaux ne sont pas ce qu'il y a de plus efficace pour les citoyens;

■ l'ambiguïté et le chevau-

chement des lois risquent de contribuer plus au bien-être des conseillers juridiques et administratifs qu'à simplifier la compréhension des électeurs;

■ le conseil consultatif sur le financement des partis politiques est une expérience positive. Il faudrait tenter l'expérience auprès du directeur général des élections et du directeur général de la représentation, mieux encore, faire l'expérience d'un conseil consultatif, intégrant peut-être des représentants du public, pour l'ensemble des lois, c'est-à-dire auprès de l'Office des électeurs;

■ le moment est venu de lever la complexité, l'enchevêtrement et la dispersion qui caractérisent les lois et les dispositions électorales sur le plan municipal.

Dans l'esprit de M. Larocque, le code électoral serait non seulement horizontal mais vertical. «L'avenir vertical, ce sont déjà les municipalités régionales de comté; ce sera peut-être demain des régions de concertation regroupant de MRC. Déjà on y coopte: de-

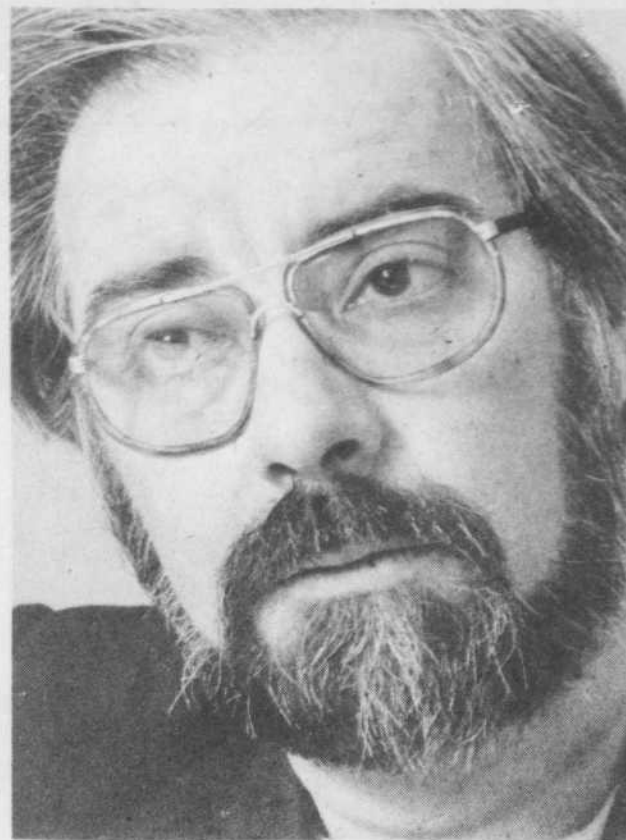
main on y élira. Mais au lieu d'attendre les règles démocratiques, pourquoi ne pas les prévoir?»

«Avec un code électoral administré avec imagination par un Office des électeurs, flanqué d'un conseil consultatif des partis, nous aurions peut-être suffisamment fait oeuvre de consolidation pour constituer un tremplin vers l'avenir», estime M. Larocque.

Mais, selon un document rendu public récemment, l'Office proposé serait formé de quatre membres (un président et trois vice-présidents, un pour chacune des trois directions générales) nommés par l'Assemblée nationale pour cinq ans. Il ne s'agit pas là d'un «chapeau», mais d'une fusion pure et simple, ce avec quoi M. Boucher n'est sûrement pas d'accord.

On ne connaît pas encore la réaction ou les commentaires du directeur général des élections et du directeur général de la représentation (carte) électorale.

Quoi qu'il en soit, on peut facilement présumer que la présence d'un Office des élec-



teurs, ou même d'un simple conseil consultatif, aurait empêché le projet d'implantation

d'un registre des électeurs de prendre l'ampleur qu'il a prise: \$4,5 millions, avant même

que le registre n'existe vraiment. En effet, selon un rapport rendu public la semaine dernière, la direction générale des élections a dépensé \$4.519.987 au cours des trois dernières années en vue de la préparation d'un registre, ainsi que l'Assemblée nationale lui en avait donné le mandat.

Au terme d'un long document explicatif sur ses démarches et les dépenses encourues, M. Pierre-F. Côté demande au gouvernement et à l'Assemblée nationale de faire le point sur deux grandes questions: «Comment la confection d'une liste électorale en utilisant l'informatique respecte la vie privée des électeurs et comment la réalisation d'un tel registre est avantageuse à tous les égards?»

Le directeur recommande que soit mené à terme le projet d'un registre des électeurs québécois à l'aide de l'informatique, l'objet de ce registre étant la confection de listes électorales permanentes. «À la suite également d'un consensus des membres de l'Assemblée nationale, conclut le rapport, le directeur général des élections accepterait d'assumer la finalisation de ce projet: la volonté de le mener à terme devrait s'exprimer sous la forme d'un projet de loi.»

Les partis proposent des amendements au financement des partis politiques

DIVULGATION de véritables états financiers des partis politiques: création d'un fonds électoral pour chaque candidat, augmentation du plafond des dépenses électorales établi en 1963.

Tels sont trois des principaux amendements proposés à la loi 2 sur le financement des partis politiques — adoptée en 1977 — et à propos desquels le conseil consultatif, qui réunit des représentants des partis qui siègent à l'Assemblée nationale, a établi un consensus.

Le premier amendement est dans l'air depuis longtemps, en fait depuis le premier rapport du directeur général du

financement des partis politiques, M. Pierre-Olivier Boucher. Depuis lors, de nombreuses propositions se sont ajoutées, une trentaine en fait, et devraient conduire à un projet de loi au cours des prochains mois. Le directeur général s'en est entretenu, ainsi que de l'ensemble de son mandat de cinq ans qui prendra fin en décembre, au cours d'une récente entrevue au DEVOIR.

Le caractère incomplet et même nébuleux des rapports financiers annuels des partis a souvent été relevé. Ces rapports ne font pas état de tous les revenus des partis politiques, ni des caisses électorales

des associations de circonscriptions ou de régions.

Depuis quatre ans, le directeur général et le conseil consultatif proposent donc qu'il y ait de véritables états financiers (actif-passif, profits-perdites), qui rendraient le financement des partis plus clair et compréhensible pour le commun des mortels. Mais la demande est restée lettre morte à ce jour.

Le but premier de la loi 2 a été atteint, dit M. Boucher. Le financement des partis est révisé aux seuls électeurs, il est public et il fait l'objet d'un rapport. Il s'agit de rendre la loi plus complète, de lui don-

ner une perspective qui en faciliterait l'interprétation. Qu'en est-il, par exemple, des dettes qui pouvaient exister au 1er avril 1978 ou qui pourraient subsister au 31 décembre 1981?

Les représentants du Parti québécois et du Parti libéral du Québec proposent par ailleurs d'établir un fonds électoral, qui permettrait de connaître, à l'égard de tous les candidats, la source des fonds utilisés aux fins des dépenses électorales. Ce fonds serait alimenté par le parti, l'association de comté ou le candidat.

D'autre part, le conseil consultatif propose de porter de

\$1.000 à \$3.000 les dépenses électorales de nature locale permises dans une circonscription, avant la déclaration de candidature et avant la fermeture des mises en candidature. L'augmentation du plafond des dépenses électorales, qui fut fixée en 1963, a aussi fait l'objet d'un «consensus unanime» de la part du conseil consultatif. Quel devrait être ce nouveau plafond? Il appartient aux partis et à l'Assemblée d'en décider, dit M. Boucher.

Quant à l'interdiction qui est faite aux corps intermédiaires (syndicats, associations

patronales, et autres) de dépenser pour s'exprimer en période électorale, elle sera maintenue intégralement. En fait, dit M. Boucher, la question n'a jamais été soulevée au conseil consultatif, même si elle fait l'objet de débats publics, et même si elle a donné lieu à des poursuites judiciaires de la part du directeur général.

Ce n'est pas le droit de s'exprimer qui est limité, estime M. Boucher, c'est seulement celui de dépenser pour s'exprimer, et encore, dans une période très limitée, de 28 à 35 jours, soit la durée d'une cam-

pagne électorale. Selon lui, et selon M. Michael Sheehan (l'un de ses deux adjoints qui l'accompagne, l'autre étant M. Clément Vincent), il ne saurait en être autrement si l'on tient au principe de l'égalité de tous devant la loi. Ce qui est en cause, ce n'est pas que la CEQ, l'Alliance des professeurs ou le Conseil du patronat ne puisse s'exprimer, c'est qu'il le fasse en achetant de la publicité ou en payant pour des services. Agir autrement, ce serait revenir à la situation antérieure à 1963.

Les citoyens «corporatifs» peuvent s'exprimer comme ils

l'entendent, insiste M. Boucher, mais, en période électorale, ils doivent respecter les règles du jeu, fondé sur l'égalité des chances pour tous les candidats et partis. Ce qui ne les empêche pas de rencontrer les journalistes, de donner des conférences de presse, et le reste.

Il y a un prix à payer pour l'égalité des chances, conclut M. Boucher, pour qui, à moins de vouloir sabrer la réforme entreprise il y a vingt ans déjà, le principe de l'égalité en période électorale ne saurait être remis en cause.

G.L.

L'espoir au terme du colloque de la FFHQ sur l'économie

Sans cesser d'être culturelle, la bataille des minorités francophones s'appuierait sur une force économique réelle

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le colloque sur l'économie organisé par la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) s'est terminé hier avec l'espoir que désormais la bataille des minorités francophones au Canada, sans cesser d'être culturelle, s'appuiera de plus en plus sur la force financière, économique et industrielle de chacune de ces minorités prises séparément ou réunies.

Sur les 400 participants venus de toutes les provinces du Canada, il ne s'est pas trouvé une seule personne pour prétendre que le défi était insurmontable, mais tous ont reconnu que les étapes à franchir pour atteindre l'objectif seraient longues et difficiles.

Les francophones hors Québec sont repartis vers leurs provinces en ayant la conviction que le colloque était un pas important de franchi, mais beaucoup restent à faire encore. En tout premier lieu, les francophones hors Québec sentent

le besoin de faire l'inventaire de leurs ressources, de leurs commerces, de leurs industries et de leurs capitaux. Ce sera une première étape dans la prise de conscience de leur force économique par région, par province et pour l'ensemble du Canada.

L'un des principaux mérites du colloque aura été d'avoir établi aux yeux de tous que les francophones, contrairement au préjugé largement répandu, n'ont jamais fui l'économie en se réfugiant dans le isolement. Les circonstances, seules, les ont souvent poussées à des rôles de subalternes dans les grandes entreprises, telles la construction des chemins de fer et le développement de la grande industrie, comme l'a soutenu un sociologue, M. Yvon Thériault.

Une fois l'inventaire des ressources établi, il s'agira de voir comment chaque communauté francophone pourra, seule ou avec d'autres, travailler, à une relance de l'économie. C'est là que se trouve tout le défi, comme l'ont dit avec insistance à la fin de la réunion, la président de la FFHQ, Mme Jeannine Séguin, et le président du colloque, M. Michel Lagacé: «Ce sont les gens dans les régions qui auront à trouver leurs solutions; ils devront agir directement chez eux. Si d'autres colloques doivent avoir lieu au niveau national, ce sera en fonction de ce qui aura été fait chez

eux».

Participant à un forum dans le cadre du colloque avec deux collègues, MM. Lorne Nystrom et John Bosley, respectivement du NPD et du Parti conservateur, le ministre d'État, M. Serge Joyal, a offert les services du gouvernement pour analyser «dans quel contexte économique se débattent les Canadiens-français» et ce à partir des informations contenues dans le dernier recensement, pour voir s'il y a progrès, recul ou stagnation et déterminer ensuite comment il faudra procéder pour une relance économique.

Les francophones ont accueilli cette suggestion avec réserve en public, mais en privé certains disaient se méfier des offres du gouvernement fédéral, qui dans le passé les a trop souvent laissés tomber. L'exemple le plus récent qu'ils se plaisaient à rappeler est celui de l'article 133 qu'Ottawa n'a pas voulu imposer à l'Ontario dans la nouvelle constitution.

Quoi qu'il en soit, au sujet

des moyens à prendre pour «prévoir» quelles pourraient être les meilleures voies de l'avenir, M. Lagacé a reconnu que les francophones hors Québec sont présentement «traqués par le désir de savoir où ils sont avant de décider où ils doivent aller».

Certains ont suggéré à la FFHQ d'étudier sérieusement le recours à l'informatique pour accomplir cette besogne et plusieurs autres, mais à la direction on a rapidement fait remarquer que la FFHQ n'a pas les moyens pour donner suite à tous les vœux que les participants ont exprimés pendant le colloque.

D'autres mesures de portée plus ou moins lointaine ont été proposées, comme celle de l'enseignement des questions économiques à partir de l'école élémentaire, comme le recours beaucoup plus fréquent et systématique des médias pour traiter des problèmes d'économie, de commerces, de gestion, etc.

Il est beaucoup trop tôt pour entrevoir quelles pourraient être

les actions concrètes qui découleront de cette démarche des francophones hors Québec. Eventuellement, on pourrait par exemple décider de mettre en place une institution financière pour les francophones du Canada ou d'autres services communs. Les gens qui se trouvaient au colloque ont clairement montré leur préférence pour une approche pragmatique.

À cet égard, on peut dire que plusieurs participants ont été fascinés par le modèle de développement qui fut appliqué à la Beauce. On avait invité d'ailleurs M. Serge Roy, directeur général du Conseil économique de Beauce, à venir raconter l'expérience beauceronne.

Cette méthode de développement à partir de l'initiative des gens du milieu est certainement celle qui a semblé la plus apte à servir la réalité économique des minorités francophones dispersées d'un bout à l'autre du Canada.

Sur un autre plan, les hommes d'affaires de la franco-

phonie hors Québec ont manifesté un goût certain aussi pour établir des rapports avec le Québec par l'entremise des hommes d'affaires et des industriels. Ils n'écartent donc pas la collaboration avec le monde des affaires du Québec, bien que leur priorité semble être pour l'instant nettement d'établir des liens et des relations entre minoritaires francophones.

Certains ont souligné par ailleurs que le gouvernement du Québec, par le biais de ses ministères, se fait un plaisir de collaborer en fournissant diverses informations disponibles que peuvent demander les associations francophones des autres provinces.

D'autres en revanche aimeraient que les rapports avec le Québec soient tout à fait harmonieux, c'est-à-dire à l'abri des tensions politiques, qui créent parfois une certaine «gêne» lorsqu'il est question du Québec dans les autres provinces du Canada.

L'éditorialiste au DEVOIR, M. Michel Nadeau, a provo-

qué les applaudissements en déclarant qu'on peut s'épanouir culturellement aussi bien en écoutant chanter Gilles Vigneault ou Edith Butler qu'en parlant entre francophones des moyens de faire de l'argent, mais sa suggestion de créer une Chambre de commerce pour les francophones du Canada ne semble pas avoir de caractère très prioritaire pour les non-Québécois. «C'est une grande idée», a commenté laconiquement M. Martin Léger, président du Conseil canadien de la coopération.

En définitive, le colloque a paru satisfaire les participants. Mme Séguin a formulé quatre observations générales à la fin de ces deux jours de discussions:

■ un pas important a été franchi pur faire démarrer un

cheminement par plusieurs communautés très différentes les unes des autres.

■ des personnes ont pris des engagements: des délégations provinciales se sont réunies pendant le colloque même pour faire le point et il y aura des comités qui vont se pencher sur des «réalités».

■ une clientèle nouvelle a été atteinte, à savoir des hommes d'affaires, des hommes politiques (municipal, provincial et fédéral), des universitaires et des syndicalistes.

■ la FFHQ est dans l'impossibilité de donner suite à tous les vœux qui ont été exprimés à cause du manque de ressources, mais il faudra tout de même les étudier et voir comment les obstacles pourront être contournés.

LE DEVOIR

POUR UN ABONNEMENT
À DOMICILE
844-3361

COURS DE FRANÇAIS ET D'ANGLAIS

LA SESSION DÉBUTE LA SEMAINE DU 17 MAI

JOUR - INTENSIF	9h - 12h	250\$
du lundi au jeudi	ou 13h - 16h	(84 hrs)
SOIR	18h - 21h	135\$
lundi et mercredi ou mardi et jeudi		(42 hrs)
FIN DE SEMAINE	9h - 16h	135\$
samedi		(42 hrs)

TEST DE CLASSEMENT: les 10 - 11 et 12 mai 16 h 30 - 19 h 30

pour plus de renseignements, téléphonez-nous au 848-6393 poste 719-713

1450, RUE STANLEY - MONTREAL - QUE. - H3A 2W6 ymca du Centre-ville

guérin

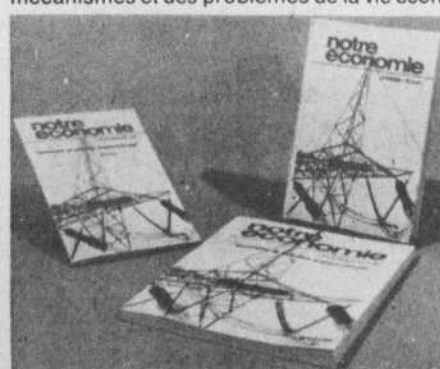
l'éditeur
qui
édite

Notre économie

Christian Drouin

Approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec.

"Notre économie" est un manuel d'initiation à la vie économique destiné principalement aux étudiants du secondaire, mais aussi à toute personne désirant acquérir des connaissances de base en économie. Il s'attache à l'étude des institutions, des mécanismes et des problèmes de la vie économique



ISBN-2-7601-0128-2 - 311 p. (cartonné)

Exercices - ISBN-2-7601-0127-4 - 117 p.

Maître - ISBN-2-7601-0193-2 - 117 p.

6,00\$ Sec. V

4,50\$ Sec. V

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

En vente dans toutes les librairies

guérin éditeur limitée

4501 Drolet, Montréal H2T 2G2

Tél.: (514) 842-3481

dans l'espace canadien et plus particulièrement québécois. Il a pour objectif général d'initier méthodiquement l'étudiant à la compréhension de son environnement économique à partir d'un exposé de théorie économiques. Il aborde l'économie comme une science humaine dont les lois ne sont ni naturelles, ni permanentes mais déterminées par des facteurs sociologiques et psychologiques qui varient dans le temps et dans l'espace.

Un collaborateur du minis-

Pour Chevrette, le PQ ferait une grave erreur en allant sur la scène fédérale



M. Guy Chevrette, député de Joliette à l'Assemblée nationale.

par Donald Charette

QUÉBEC (PC) — M. Guy Chevrette, député de Joliette, est bien conscient de ramer contre le courant quand il soutient que le Parti québécois commettrait une grave erreur en faisant la lutte aux libéraux de M. Pierre Trudeau sur la scène fédérale.

«Je représente une opinion minoritaire au sein de notre aile parlementaire. Je suis convaincu pourtant que ce serait suicidaire de notre part de se présenter aux élections fédérales. Nous pourrions former, tout au plus, une petite aile créditiste comme ce fut le cas avec Réal Caouette», explique-t-il en entrevue.

Le projet de lancer la machine du PQ contre les 74 libéraux fédéraux fait du chemin au sein de ce parti et rallie maintenant la majorité des voix au conseil des ministres.

Cette question de la participation aux élections fédérales sera au centre des discussions

du prochain conseil national du PQ, les 12 et 13 juin.

M. Chevrette est le whip de son parti et il est l'un des seuls à faire ouvertement campagne contre la «tentation fédérale».

Il évoque plusieurs raisons pour justifier sa position:

- c'est une question de cohérence: le PQ, dit-il, a décidé en congrès que la prochaine élection portera sur l'indépendance du Québec, or «la souveraineté, tu fais ça sur ton terrain et non en territoire étranger»;
- le PQ n'aura pas de programme à offrir à Ottawa, puisque son programme est global et débouche sur un Québec indépendant.

Conséquent, le PQ ne sera jamais un parti «national» capable de prendre le pouvoir. Dans la meilleure des hypothèses, il détiendrait la balance du pouvoir.

Il cite l'exemple des créditistes de M. Fabien Roy, qui ont détenu la balance du pouvoir sous le gouvernement

conservateur et qui ont contribué à sa chute en demeurant neutres au moment du vote sur le budget.

«Il est toujours risqué de te présenter comme l'ennemi. Même si nous allions chercher des sucrons ou des morceaux importants à Ottawa, nous ne ferions qu'accréditer la thèse des fédéralistes qui disent que le fédéralisme est rentable pour le Québec. Par contre, nous ne pourrions même pas bloquer un projet de loi comme celui qui permet la construction d'un couloir énergétique sur notre territoire.»

■ l'aile fédérale du PQ n'aura pas de chef, puisque celui-ci ne pourra se présenter. Le projet étudié par le PQ prévoit en effet que M. René Lévesque demeurera le chef de cette extension fédérale;

■ le PQ fédéral serait condamné à nouer des alliances avec des partis fédéraux et il serait constamment déchiré entre différents intérêts. «Si,

par exemple, Brian Mulroney (son ex-colleague à la commission Cliche) est le premier ministre et propose un projet de loi supprimant les subventions fédérales aux universités, comment voterions-nous? Nous avons toujours dénoncé ces subventions. Un vote pour signifierait que nous venons d'amender le fédéralisme»;

■ la machine péquiste s'épuiserait rapidement en participant aux élections fédérales et provinciales et en menant, aussi, deux campagnes de financement, d'autant plus que certains comités fédéraux regroupent plusieurs comités provinciaux;

■ un parti indépendantiste avec des députés élus à Ottawa pourrait servir de faux-fuyant à Trudeau. Ce dernier pourrait même déclencher une élection référendaire sur l'indépendance du Québec.

«Nous aurions l'air de quoi en arrivant, six mois plus tard, avec une élection sur l'indépendance».

M. Chevrette croit également que les Québécois francophones se donneraient en spectacle au Canada anglais si péquistes et libéraux allaient se chamailler à la Chambre des communes.

«Nous nous ridiculiserions aux yeux du reste du pays, soutient-il. Tu ne te présentes pas en politique pour battre quelqu'un. Tu y vas quand tu penses pouvoir régler des problèmes économiques ou sociaux, ou quand tu veux améliorer le sort des Québécois».

Quand on lui demande si toute cette affaire ne pourrait pas servir à détourner l'attention des problèmes du Québec, M. Chevrette affirme qu'il n'est pas loin de partager cette opinion.

«C'est une fuite de la réalité, un moyen d'évasion au moment où notre option a de la difficulté à avancer. Il ne s'agit pas d'avoir 12 ou même 40 garçons à Ottawa, mais de convaincre le 10% de Québécois qui nous manque».

en bref...

■ «Reagan, allez au diable»

TORONTO (d'après CP) — Selon M. Dennis McDermott, président du Congrès du travail du Canada, le moment est venu pour le pays d'arrêter de se plaindre de la crise économique provoquée par les taux d'intérêt aux États-Unis et d'envoyer «au diable» le président Ronald Reagan. S'adressant à un congrès des Travailleurs unis de l'automobile, samedi, M. McDermott a déclaré que c'est le conseil qu'il a donné au ministre des Finances, M. Allan MacEachen, et à d'autres membres du cabinet du premier ministre Trudeau. A son avis, le plan monétariste visant à contrer l'inflation et qui provoque des taux record de chômage, est devenu un désastre social qui ne cesse de s'accroître. Le président du CTC aurait suggéré à MacEachen de conclure des ententes avec M. Mitterrand, en France, et Schmidt, en Allemagne de l'Ouest, et d'envoyer M. Reagan «se promener».

■ «Invasion» rue Saint-Denis

Quelque 150 personnes seulement ont participé, samedi, à une manifestation en faveur des droits des anglophones, organisée par le groupe «Québec pour tous» dans un bastion montréalais de la francophonie, la rue Saint-Denis. La présidente Carol Zimmerman a dit qu'il s'agissait d'un «théâtre en marche». Mais la manifestation a été peu de remous. Les passants regardaient d'un oeil étonné ou amusé, tout au long du parcours de cinq kilomètres. Mme Zimmerman, une ex-travailleuse sociale, paraît au bras de M. Jean-Paul Barbucci, un francophone, comme symbole de l'unité qui devrait exister entre les communautés anglophone et francophone du Québec. La marche avait pour but de protester contre la crise éducationnelle, économique et sociale actuelle, a-t-elle expliqué.

■ Lévesque et les femmes

C'est à la fois comme président du Parti québécois et premier ministre que M. René Lévesque s'est adressé, samedi, à quelque 200 déléguées au colloque du Comité d'action politique des femmes, lequel se déroulait dans la métropole. Il s'est attaché à démontrer le chemin parcouru dans la promotion de la condition féminine et du sort qui lui est fait dans la fonction publique, au sein du PQ et au gouvernement. M. Lévesque a également déclaré que l'on doit s'efforcer de rechercher une plus grande équité dans la distribution des tâches à tous les niveaux, et il ne croit pas que l'on doive tenter de s'assurer une députation féminine seulement représentative par le nombre en ouvrant des comités sûrs, mais que l'on doit plutôt susciter et encourager la candidature d'éléments féminins de première valeur.

■ Davis contre le gel

TORONTO (d'après CP) — Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, est disposé à rencontrer son homologue du Québec, M. René Lévesque, pour discuter de questions économiques, mais à la condition qu'il ne soit pas question d'un gel des salaires des fonctionnaires des deux provinces, a affirmé un porte-parole de M. Davis. Selon des fonctionnaires du Québec, M. Lévesque aimerait parler à M. Davis d'éventuelles mesures conjointes — comme le gel des salaires de la fonction publique — dans l'espoir d'inciter Ottawa à baisser les taux d'intérêt. Mais M. Davis croit toujours qu'une telle mesure dans une ou deux provinces n'aurait aucune conséquence sur l'économie, à moins que toutes les provinces et le gouvernement fédéral soient d'accord.

■ Symposium sur l'amiante

Le premier symposium mondial sur l'amiante, minéral à multiples usages mais controversé par les écologistes, se tiendra dans la métropole du 25 au 27 mai, sous les auspices du gouvernement fédéral et de la Commission des communautés européennes. Près de 65 pays devraient y être représentés à un titre ou à un autre, estimant les organisateurs; 65 experts en provenance d'Afrique (Zimbabwe, Afrique du Sud), d'Amérique du Nord (États-Unis, Canada), d'Asie (Inde) et de l'Europe de l'Ouest (Benelux, France, Grande-Bretagne, Italie, RFA) prononceront des conférences ou participeront à des tables rondes sur le thème: l'amiante, la santé et la collectivité. Des observateurs du Japon et des pays de l'Est européen sont également attendus.

■ Hatfield en tête

CHATHAM, N.-B. (d'après CP) — Plusieurs milliers de personnes, dont le premier ministre Richard Hatfield, ont manifesté samedi autour de la base des Forces canadiennes à Chatham, pour protester contre le projet fédéral d'éliminer le principal employeur de la ville. Ce fut la manifestation la plus importante de toutes celles qui ont eu lieu depuis l'annonce de la décision fédérale d'éliminer l'escadron Voodoo 416. Le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, annonçait l'automne dernier que des bases de l'Alberta et du Québec recevraient les nouveaux chasseurs F-18.

■ Une rencontre au sommet

OTTAWA (d'après CP) — Les ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du statut de la femme se rencontrent pour la première fois, aujourd'hui et demain, afin d'échanger leurs idées sur les questions de la condition féminine. Depuis plusieurs années déjà, le gouvernement fédéral tente d'organiser une telle rencontre, mais c'est la première fois qu'il réussit à trouver des interlocuteurs valables pour chacune des provinces.

Mouvement de pression de la communauté anglophone

Alliance Québec propose le retour au «contrat social» d'avant l'élection du PQ

par Rodolphe Morissette

Le cahier de résolutions que vient de déposer, à trois semaines de son congrès d'orientation, Alliance Québec, ce mouvement de pression regroupant la communauté anglophone de la province, propose d'y maintenir le «contrat social» qui prévalait en somme avant l'arrivée du Parti québécois au pouvoir.

Le cahier contient presque cent projets de résolutions qui seront débattus lors du congrès général du mouvement qui se tiendra à Montréal du 28 au 30 mai et auquel sera adopté le «Programme d'action de la communauté québécoise d'expression anglaise». Parmi les 98 résolutions, 17 réclament des modifications variées à la loi 101 sur la langue française: assouplissement de la langue d'affichage (l'affichage public devrait pouvoir se faire en plus d'une langue); modification du critère d'accès à l'école anglaise (y accéderaient désormais toutes «les personnes de langue anglai-

se»); prolongement de certains délais, maintenant expirés, pour la francisation (pour les permis temporaires d'exercer une profession, par exemple); abolition des tests linguistiques, etc.

Le cahier de résolutions fustige comme «violant le contrat social» cette «école de pensée» qui soutiendrait implicitement, sinon explicitement, que le Québec forme une société homogène de culture française avec un certain nombre de communautés ethniques dont l'apport est enrichissant, mais essentiellement marginal.

Au contraire, disent les auteurs du projet de programme, la communauté de langue anglaise du Québec n'est pas une simple communauté ethnique ou culturelle particulière, mais «une communauté linguistique qui a une culture distincte», qui n'est ni homogène elle-même ni monolithique, qui est formée «de groupes ethniques et religieux divers et de personnes ayant des statuts socio-économiques différents».

Les auteurs du document de travail forment la commission d'orientation d'Alliance Québec. Ce sont MM. Michael Goldbloom, Russell Breen, François Lehman, Bruce McNiven et Mme Rita de Santis. Les recommandations qui seront soumises au congrès portent sur l'emploi, l'éducation, les services sociaux et de santé, la culture et les médias de communication, les services gouvernementaux.

Au chapitre de l'emploi et en sus des modifications notées qu'on souhaite à la loi 101, le document propose aux gouvernements, fédéral comme au québécois, de rétablir l'équilibre quant à la présence des non-francophones dans la fonction publique au Québec, dans les conseils, commissions et organismes gouvernementaux. Il réclame également une variété de moyens contribuant à améliorer l'information publique touchant les offres d'emploi et les débouchés du marché du travail. Enfin, il recommande maintes actions qui, de la part des gouvernements fédéral et

québécois, comme de l'industrie, aideraient à parfaire, notamment par des cours, la connaissance pratique du français chez les non-francophones d'ici.

A quelques reprises dans le texte, des résolutions présentent le groupe Alliance Québec comme un organisme «de surveillance»: des méthodes d'embauche du gouvernement; de son usage des médias; de toute discrimination au travail fondée sur l'appartenance à une ethnie ou sur la langue; «surveillance» également du secteur privé, «afin de garantir une accessibilité équitable et égale à tous les emplois»; surveillance enfin de l'application du chapitre de la loi 101 sur «la langue de l'administration» (publique). Bref, Alliance Québec jouerait des rôles parallèles à ceux de la Commission des droits de la personne et de l'Office de la langue française respectivement.

Le chapitre relatif à l'éducation s'applique surtout à exprimer les thèses qu'on serait prêt à accepter quant à la ré-

forme, prochaine, des structures scolaires. Pas question, dit-on, de souscrire à un plan de restructuration scolaire qui aurait pour effet de centraliser davantage le système et d'accroître plus de pouvoirs encore au ministère de l'Éducation: ici, la communauté anglophone annonce qu'elle se réclamera de la constitution canadienne, qui garantit déjà l'éducation confessionnelle, pour s'opposer à toute diminution éventuelle de son «pouvoir de gestion» en ces matières. Pourtant, Alliance Québec propose que l'éducation soit organisée en fonction de besoins linguistiques plutôt que sur la base des groupes religieux, catholiques et protestants: il réclame également le maintien des commissions scolaires «à caractère anglophone et démocratiquement élues au suffrage universel».

Enfin, on tient à ce que la gestion des universités anglophones du Québec «reste entre les mains de la communauté d'expression anglaise», on veut aussi que les adultes de langue anglaise aient accès,

dans leur région et où qu'ils vivent, à des services de formation des adultes en langue anglaise (acquisition d'habiletés professionnelles, recyclage, etc.).

Quant aux services sociaux et de santé, comme des institutions culturelles et de communication, Alliance Québec veut essentiellement le maintien d'un réseau anglophone à tous égards, de même que des mesures facilitant aux anglophones l'accès à tous ces services dans leur langue, qu'il s'agisse de centres locaux de services communautaires ou des services télévisuels (Radio-Canada, Radio-Québec, la télé payante éventuellement, etc.); dans tous ces organismes, Alliance Québec tient à ce que les structures administratives reflètent la composition linguistique de la région visée et que la répartition des subventions, dans le secteur culturel par exemple, suive la même règle.

Un ministre israélien à Ottawa

TEL AVIV (AFP) — Le ministre israélien des Transports Hayim Corfou, a quitté Israël à destination d'Ottawa où il séjournera pendant une semaine.

Son objectif est de poursuivre des entretiens entamés il y a quelques mois avec un groupe de bailleurs de fonds canadiens intéressés à participer au financement des travaux de la ligne ferroviaire aboutissant à Sdom (Mer Morte) et Eilat (Mer Rouge).

Cette ligne qui relierait l'extrême-nord à l'extrême-sud d'Israël, s'arrête à quelques dizaines de kilomètres de Sdom et à 140 kilomètres d'Eilat, la construction ayant été interrompue il y a quelques années à cause de difficultés budgétaires.

Pourquoi courir après un document quand vous pouvez l'avoir à portée de la main?

Tout le monde sait qu'il suffit d'appuyer sur un bouton pour qu'un ordinateur fournisse de l'information.

Mais il y a encore des gens qui croient qu'il faut se fatiguer à chercher dans un dédale de classeurs pour trouver les originaux.

De toute évidence, ces gens-là n'ont jamais entendu parler du terminal de micro-image Kodak IMT-150.

Sinon, ils sauraient qu'un terminal IMT retrouve les documents électroniquement, à la vitesse et avec la précision de son ordinateur intégré.

Ils sauraient en outre qu'un terminal IMT, dirigé par mini-ordinateur ou par unité centrale, «sait» toujours exactement où chercher, dans son fichier sur microfilm, le document demandé parmi les millions qui y sont classés.

Ils sauraient également

qu'un terminal IMT peut afficher en quelques secondes le document désiré, parfaitement centré et mis au point automatiquement. Et qu'ils n'ont qu'à appuyer sur un bouton pour en obtenir une copie sur papier.

Sachant tout cela, ils comprendraient sûrement comment un terminal Kodak IMT peut favoriser une augmentation de la productivité des ordinateurs et des bureaux d'aujourd'hui.

Maintenant, vous savez ce que nos clients savent depuis longtemps.

Kodak offre une gamme complète de matériel de classement électronique intelligent, depuis les microfilmiers jusqu'aux lecteurs-reproducteurs de microfilms.

Si vous désirez gagner du temps, économiser de l'argent et ménager vos efforts, laissez un terminal de micro-image Kodak IMT se charger du classement et de la recherche de vos documents.



KODAK CANADA
Marchés des Systèmes de micro-information
2, Place du commerce, Ile des Soeurs
Montréal (Québec) H3E 1A1

☐ Prière de me faire parvenir de l'information sur le terminal de micro-image Kodak IMT-150.
☐ Prière de demander à un représentant de Kodak de me contacter.

Nom _____
Poste _____
Compagnie _____
Adresse _____
Ville _____
Province _____ Code postal _____
Téléphone _____ LD-BAF-510

Des dépôts garantis à rendement élevé et à termes variés...

La Fiducie du Québec vous offre une gamme complète de dépôts garantis. Vous pouvez choisir la durée du dépôt et la fréquence de versements d'intérêts qui vous conviennent. Il s'agit d'un placement à rendement élevé dont le capital et les intérêts sont garantis de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance. De plus, il ne comporte aucuns frais.

16³/₄ 3 ans
Intérêts payés annuellement
Dépôt initial minimum 1 000 \$
Dépôts subséquents 500 \$

Nos conseillers se feront un plaisir de vous renseigner sur la gamme complète des dépôts garantis. À la Fiducie du Québec, on s'occupe de vous personnellement et en toute discrétion.

Les dépôts garantis de la Fiducie du Québec, c'est une bonne affaire. Garanti!



Fiducie du Québec
Taux sujets à changements.
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

desjardins

Succursales
Modes d'épargne

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres

Montréal (514) 281-8840
1-800-361-6840, poste 8840
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Complexe Centre-Ville
Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier



Israël bombarde trois bases palestiniennes au Liban

JÉRUSALEM (d'après AFP et Reuter) — L'armée de l'air israélienne a bombardé hier trois bases palestiniennes au Liban, entraînant la fermeture de l'aéroport de Beyrouth et les tirs de roquettes des forces palestino-progressistes contre des localités en Haute-Galilée.

Le raid a fait, d'après les premières indications reçues à Beyrouth, cinq tués et 15 blessés. Ce bombardement s'est poursuivi pendant une heure et demie avec quelques passages au-dessus de la capitale libanaise.

L'armée israélienne a indiqué, dans un communiqué, que les objectifs attaqués étaient des «bases opérationnelles de la guérilla pour mener des opérations terroristes et de sabotage contre Israël». Le communiqué ajoute que ces raids font suite à de graves violations du cessez-le-feu par les Palestiniens ces derniers jours, dont un attentat à la bombe ayant blessé deux enfants dans un autobus hier à Jérusalem et une explosion à Achkelon. Il accuse également les Palestiniens d'avoir déposé

une mine près du village de Dibbel, au Sud-Liban, qui a blessé un soldat israélien le 30 avril.

Toujours selon le communiqué, l'attaque visait une base d'entraînement palestinienne comprenant du matériel militaire et des véhicules à 5 km au sud de Damour, une base opérationnelle du Fatah à 5 km au sud de l'embouchure du Zaharani, ainsi qu'une base située aux abords de la ville de Saïda comprenant deux canons à longue portée (21 km) de calibre 100 mm.

Les trois positions attaquées sont situées sur la côte entre l'embouchure du Litani et le sud de Beyrouth.

De source palestinienne, on précise que pour la première fois l'aviation israélienne a largué des bombes à retardement, qui continuaient à exploser deux heures après les raids, provoquant la panique dans les zones touchées. Pour cette raison, les forces communes palestino-progressistes ont coupé les routes menant à ces zones pour éviter de nouvelles victimes, ajoute-t-on.

Le dernier raid aérien d'Israël au Liban remonte au 21 avril. Une vingtaine de personnes avaient été tuées dans la région de Damour. Cette attaque avait failli remettre en cause le cessez-le-feu en vigueur depuis le 24 juillet dernier.

Le conseil militaire de l'OLP s'est réuni à Beyrouth afin d'étudier les mesures à prendre. Après le raid d'avril, les éléments modérés réunis autour de M. Yasser Arafat avaient réussi à convaincre les mouvements radicaux de l'or-

ganisation de s'abstenir de représailles afin qu'Israël apparaisse comme l'agresseur aux yeux de l'opinion publique.

Toutefois, il semble que les radicaux aient alors obtenu en contrepartie qu'en cas de nouveau raid israélien, la contre-attaque serait immédiate.

Ceci a été confirmé hier par M. Salah Khalaf, alias Abou Iyad, adjoint de M. Arafat, qui a déclaré: «Nous avons riposté immédiatement après le raid, conformément à une décision convenue, et nous riposterons encore d'ici la réunion des

chefs des groupes de commandos».

Plus de 150 roquettes et obus sont tombés dans la soirée sur la Haute-Galilée sans faire de victime, a indiqué la télévision nationale israélienne.

Selon la télévision, les tirs de roquettes de 240 mm (katiouchas) et d'obus de 130 mm se sont poursuivis jusqu'à 21 h 00 locales. Les tirs auraient eu pour origine d'abord les positions «palestino-progressistes» dans le secteur de Nabatyeh, près du château de Beaufort.

puis les positions palestiniennes sur la rivière Zaharani et enfin la région de Rachidieh, près de la Méditerranée à l'ouest. Les bombardements visaient également les villages de l'enclave chrétienne, notamment près de Marjayoun au Sud-Liban.

Tout le nord d'Israël est en état d'alerte, et la population civile s'apprêtait à passer la nuit dans les abris. Toujours, selon la télévision, l'artillerie israélienne s'est abstenue de «riposter aux bombardements» afin «d'éviter l'escalade».

L'offensive iranienne progresse avec succès

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — L'Irak a déclaré hier que ses forces continuaient à se battre dans le Khouzistan iranien, mais l'annonce de nouveaux retraits la veille donne plutôt à penser qu'elles viennent de subir de sérieux revers.

Le centre des combats s'est déplacé vers Khorramchar, au sud, après que les Irakiens aient ramené deux unités vers le nord, à l'ouest d'Ahwaz et de Susangerd.

Téhéran a annoncé de son côté la prise de Jufair, à 60 km au sud-ouest d'Ahwaz, après avoir affirmé samedi avoir pris deux autres villes stratégiques dans la même région, Hamid et Hovezveh.

Si ces informations sont exactes, l'Irak tient maintenant tous les centres importants du triangle à l'ouest d'Ahwaz, d'où les Irakiens ont annoncé samedi leur retrait vers la frontière.

L'Irak a confirmé que les principaux combats avaient lieu sur une bande de territoire au nord de Khorramchar, entre le fleuve Karoun à l'est et la frontière irakio-iranienne à l'ouest.

Selon l'agence irakienne INA, l'aviation irakienne a bombardé hier matin les positions iraniennes à l'ouest du Karoun que les Irakiens ont traversé il y a neuf jours en lançant l'offensive «Jérusalem».

Les forces terrestres irakiennes ont repris leurs attaques à l'aube, infligeant aux Irakiens de lourdes pertes en hommes et en matériel, ajoute l'INA. Selon «Al-Thawra», organe du parti baas au pouvoir à Bagdad, le commandant des forces irakiennes dans la région déclare avoir forcé les Irakiens à abandonner les po-

sitions qu'ils avaient atteintes deux jours auparavant.

Un porte-parole militaire irakien cité par INA a démenti que les forces iraniennes aient atteint Khorramchar, comme l'affirme Téhéran. Selon lui, Khorramchar est calme, par rapport aux autres secteurs où les combats se sont intensifiés. Mais selon un correspondant d'INA, des affrontements se sont produits par intervalles hier matin dans cette région.

De source diplomatique, on estime que le retrait de deux unités irakiennes est le signe d'un important revers pour Bagdad, qui a déjà perdu un large secteur du nord du Khouzistan lors de la précédente offensive iranienne, au mois de mars.

Les troupes irakiennes ayant été repoussées jusqu'à la frontière, ou tout près, la prochaine étape sera la bataille pour Khorramchar.

Ce port revendiqué par l'Irak, situé sur le Chatt al-Arab et où vivaient autrefois 150 000 personnes, a été occupé par les forces de Bagdad dès le début de la guerre, après plusieurs semaines de violents combats de rue. Il semble que la ville soit maintenant en ruines, mais que les Irakiens y soient bien retranchés.

Les Irakiens tiennent la ville pétrolière d'Abadan et d'autres parties de la rive sud-est du Karoun, abandonnées en septembre par les Irakiens.

La région au nord de Khorramchar semble maintenant être l'enjeu des combats. Les Irakiens affirment avoir reconquis une partie de la route Ahwaz-Khorramchar et même avoir traversé la frontière, mais cela n'a pas été confirmé en Irak.

Par ailleurs, l'Égypte consi-

dérera comme «très grave» une éventuelle entrée des troupes irakiennes sur le territoire irakien, a déclaré hier M. Oussama Baz, directeur des affaires politiques de la présidence de la république.

L'Égypte estime, a souligné M. Baz, que «la sécurité de l'Irak et des autres pays arabes du golfe ne doit pas être menacée».

Au sujet d'un éventuel accroissement des fournitures d'armes égyptiennes à l'Irak, M. Baz a estimé que «le plus important n'est pas d'accroître le soutien militaire mais de faire pression sur les deux parties pour mettre un terme aux combats».

Radio-Solidarité réussit à appeler une grève pour jeudi

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — Le syndicat indépendant Solidarité a réalisé hier soir sa quatrième émission de radio pirate depuis l'instauration de l'état de guerre en Pologne et appelle les habitants de Varsovie à observer une grève de protestation d'un quart d'heure jeudi à midi.

L'émission n'a duré que 45 secondes avant d'être couverte par de la musique bruyante, émise probablement par les autorités. Les auteurs de l'émission ont également demandé aux partisans de Solidarité de bloquer la circulation jeudi midi et d'actionner leurs avertis-

seurs pendant une minute. Jeudi prochain 13 mai marquera le cinquième mois de vie en Pologne sous le régime de la loi martiale.

Chaque 13 du mois a été l'occasion pour les militants de Solidarité de manifestations contre le pouvoir depuis le 13 décembre.

Cette émission intervient après une journée tendue à Varsovie, à l'occasion des cérémonies marquant l'anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. D'importantes forces de l'ordre avaient été déployées pour empêcher toute manifestation analogue à celles du 1er mai et de lundi dernier.

De nombreux véhicules de la milice et un canon à eau avaient été disposés aux alentours de la place de la Victoire, bouchée par un cordon de police, où le général Wojciech Jaruzelski a déposé une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu. Les forces de l'ordre se sont retirées dès la fin du défilé qui s'est déroulé sans incident.

Les forces de l'ordre ont procédé cependant à plusieurs dizaines d'arrestations pour vérification d'identité, notamment chez les jeunes.

Les policiers ont également dispersé plusieurs centaines de personnes qui étaient venues déposer des fleurs sur la place de la Victoire.

La foule avait commencé à chanter des hymnes religieux et à faire des signes de victoire. Le nombre des manifestants, d'environ 300 au départ, a augmenté après le départ de la police, qui s'est retirée après la fin des cérémonies officielles mais est ensuite revenue sur place vu l'ampleur de la manifestation.

Les véhicules de la police ont pris position autour de la

place, selon des témoins, et la foule s'est dispersée, alors que la pluie commençait à tomber. Cette manifestation était, semble-t-il, spontanée, les militants du syndicat indépendant suspendu Solidarité n'ayant pas organisé d'actions pour ce dimanche.

Par ailleurs, à Wrocław, la milice est intervenue pour disperser des attroupements de jeunes gens qui s'étaient formés à proximité d'un stade sportif, a rapporté la radio polonaise.

La radio n'a donné aucun détail sur les circonstances de cette manifestation, se bornant à indiquer que les jeunes gens avaient été invités à se disperser et que, devant leur refus, la milice était intervenue. La radio a fait état de plusieurs arrestations, indiquant que les manifestants seraient traduits devant les tribunaux. D'autre part, à Cracovie, le primat de Pologne, Mgr Jozef Glemp, a repris hier ses propos de samedi et a condamné ceux qui «exploitent le noble patriotisme de la jeunesse» et renouveau ses appels au «dialogue» entre le pouvoir et la société, dans une homélie prononcée à l'occasion de la fête de Saint Stanislaw, patron de la Pologne.

«La pierre, a déclaré Mgr Glemp, faisant allusion aux manifestations violentes de la semaine dernière dans plusieurs villes de Pologne, est un argument très faible. N'importe qui est capable de lancer une pierre, mais ce n'est pas la pierre qui rédige les lois et les décrets».

Applaudi à plusieurs reprises par une foule de quelque 100 000 personnes, qui ont suivi deux heures durant une longue procession de la basilique de Skalka, qui abrite les reliques de Saint Stanislaw, à

la cathédrale du château de Wawel, le primat a déclaré que la Pologne s'était trouvée une nouvelle fois «au bord d'un précipice».

Après avoir affirmé qu'aucune fraction existant au sein de la société n'avait «le droit d'exploiter le noble patriotisme» de la jeunesse, Mgr Glemp a ajouté que «le mal ne peut pas vaincre le mal. Nous ne pouvons pas nous permettre aujourd'hui le luxe d'actions inappropriées, déraisonnables ou trop rapides, car le prix à payer est trop élevé».

«Nous avons le droit, a encore dit le primat, d'exiger des autorités ce qui est reconnu comme le bien de toute la nation. Nous devons le faire dans des formes qui correspondent à la dignité d'une nation fière, mûre socialement et politiquement, une nation dont rien n'est capable d'assujettir l'esprit».

«Nous voulons le dialogue, et cette exigence doit avoir une force telle que le dialogue commencera enfin, a lancé le primat. L'épiscopat et le conseil social du primat considèrent que le dialogue est possible».

Bush n'a pas convaincu Pékin

PÉKIN (AFP) — Le président Ronald Reagan a lancé à la Chine un appel au renforcement de la coopération «stratégique» sino-américaine face à l'Union soviétique.

Dans des lettres adressées aux principaux dirigeants chinois dont les textes ont été rendus publics, hier, à Pékin, M. Reagan a clairement laissé entendre qu'il voyait dans cette coopération une nécessité impérieuse qui ne doit pas entraver «le désaccord résiduel» opposant la Chine aux États-Unis à propos de la question de Taiwan.

«Nos deux pays partagent une responsabilité commune pour l'instauration de la paix mondiale», a écrit aux dirigeants chinois M. Reagan, précisant que Washington et Pékin doivent s'unir face au «défi de l'Union soviétique qui menace directement nos peuples et qui introduit des complications dans la résolution des problèmes partout dans le monde».

Au cours de cette visite, M. Bush a eu avec les dirigeants chinois des entretiens qui ont porté largement sur le différend surgi entre la Chine et les États-Unis à propos de la poursuite de l'aide militaire américaine à Taiwan — il place sous le régime nationaliste du Kuomintang, mais dont Pékin revendique la souveraineté.

Dans une déclaration lue devant la presse, le vice-président américain a souligné que sa visite a constitué «un symbole de la bonne foi de l'administration Reagan dans sa volonté de développer la force de notre amitié et la force de nos importantes relations stratégiques».

Il a noté que des divergences demeuraient entre la Chine et les États-Unis, se déclarant, cependant, convaincu que les relations sino-américaines continueraient à se développer.

«Nous devons nous assurer que les éléments positifs de nos relations soient renforcés et que les problèmes que nous connaissons ne déterminent pas le cours de ces relations», a-t-il ajouté.

Repondant à des questions, M. Bush a affirmé que «des progrès» ont été réalisés au cours de sa visite sur la question de Taiwan, et qu'il ramènerait au président Reagan à la fois «une perception claire» de la position chinoise et «certaines idées» avancées par les dirigeants de Pékin.

Se refusant à donner toute information supplémentaire, il a simplement déclaré: «Je pense que la question peut être résolue et qu'elle le sera», a-t-il ajouté.

Les autorités chinoises se sont, jusqu'à présent, abstenues de tout commentaire sur les entretiens de M. Bush en Chine.

Aux yeux des observateurs, les Chinois semblent, toutefois, faire preuve de réserves à l'égard de la position défendue par l'administration Reagan, suggérant que les relations «stratégiques» sino-américaines face à l'Union soviétique devaient être traitées séparément de la question de Taiwan.

C'est ainsi que l'agence Chine nouvelle n'a pas reproduit, dans son compte rendu d'un discours de M. Bush lors d'un banquet, les références faites par le vice-président américain à l'hégémonie soviétique.

Combats à Triploi

BEYROUTH (AFP) — Les combats ont fait rage hier dans la ville de Triploi (Nord-Liban) entre fractions rivales, faisant dans l'après-midi 6 tués et 36 blessés, en dépit du cessez-le-feu qui devait entrer en vigueur à 13 h 00 locales, rapportent les correspondants en poste dans la ville.

Les différents groupes rivaux (milices pro-palestiniennes et pro-syriennes) se sont réunis longuement au domicile de l'ancien premier ministre Rachid Karamé, sans parvenir à résoudre les points de litige concernant l'application du cessez-le-feu.

Les combats opposent depuis vendredi des éléments du parti arabe démocratique, pro-syrien, à ceux de l'organisation «Résistance populaire», hostile à Damas. Selon un bilan provisoire établi hier matin, ces combats avaient déjà fait treize tués et une soixantaine de blessés.

Une réconciliation égypto-arabe s'amorce

LE CAIRE (d'après Reuter et AFP) — Le président Hosni Mubarak a eu hier un long entretien avec le sultan Qabous Bin Saïd d'Oman, arrivé la veille au Caire, sur une possible réconciliation de l'Égypte avec le reste du monde arabe.

Cette conversation longue de deux heures et demie a été consacrée à la situation au Proche-Orient en général et à la restauration des droits palestiniens, a dit M. Baz, proche collaborateur de M. Mubarak. L'entretien s'est déroulé au palais de Qubba, mis à la disposition du sultan, presque intégralement en tête-à-tête, a-t-il ajouté.

Il a également porté sur la guerre du Golfe, et les deux dirigeants «se sont accordés à dire que la sécurité de la région ne devait pas être menacée», a dit M. Baz.

La déclaration faite samedi par le sultan Qabous, appelant les Arabes à mettre fin à l'isolement diplomatique de l'Égypte «doit être prise au sérieux», a-t-il également déclaré, soulignant le rôle important joué par Mascate dans la résolution de conflits entre Arabes.

La presse égyptienne interprète dans son ensemble la visite du sultan, deux semaines après la restitution du Sinaï par Israël, comme prélude au retour du Caire au sein du monde arabe. Oman est l'un des trois pays arabes à n'avoir pas rompu les relations diplomatiques avec l'Égypte au lendemain de sa suspension de la Ligue arabe suite à la signature du traité de paix avec Israël en 1979. Le sultan ne s'était cependant pas rendu en Égypte depuis, et sa visite, marquée par un faste particulier, est généralement interprétée comme un signe de réconciliation.

Par ailleurs, en demandant des peines sévères contre des intégristes du groupe «Al Jihad» (Guerre sainte), la justice égyptienne a une nouvelle fois marqué sa détermination de combattre les extrémistes islamiques, estiment-on au Caire.

Le procureur de la Haute cour de sûreté de l'État a demandé la peine capitale contre 299 intégristes et les travaux forcés à perpétuité contre trois autres, appartenant tous au groupe extrémiste «Al Jihad». Ils sont accusés, ainsi que 1200 autres membres du même groupe, dont les actes d'accusation doivent être publiés prochainement, d'avoir tenté — après l'assassinat du président Sadate le 6 octobre — de renverser le pouvoir pour instaurer un régime «à l'iranienne».

Le réquisitoire sévère, publié hier dans les grands quotidiens du Caire, intervient alors que le climat politique interne s'est très nettement détendu depuis six mois.

On souligne que la marge de manœuvre du président de la

Cour de sûreté de l'État reste assez grande pour faire preuve de clémence. La cour supérieure militaire n'avait consenti que cinq peines capitales sur les 24 demandées lors du procès des assassins de Sadate. La police continue de son côté à traquer les intégristes, qui ne se manifestent pratiquement plus, selon des témoignages concordants.

Après l'exécution des cinq membres du commando de l'attentat contre le président Sadate, aucune des «mosquées sauvages» du Caire, bastions de l'intégrisme, n'avait réagi. De même, la présence des «barbus» s'est faite bien plus discrète aux alentours des universités, foyer habituel de l'agitation intégriste.

Malouines: guerre à Fleet Street

LONDRES (d'après AFP et Reuter) — Le conflit des Malouines et la manière dont les journalistes britanniques en rendent compte a déclenché depuis quelques jours à Londres une autre guerre: celle de Fleet Street, du nom du quartier londonien de la presse.

Les hostilités ont été ouvertes en début de semaine par un député conservateur, M. Ian Page, qui a accusé de «quasi-trahison» un journaliste de la chaîne de télévision BBC-2, Peter Snow. Le délit dont s'est rendu coupable Peter Snow, selon M. Page, est d'avoir dit «à en croire les Britanniques» et «les seuls dégâts admis par les Britanniques» en tentant de faire un bilan des pertes militaires d'après les sources argentines et britanniques.

Mercredi, la première ministre, Mme Margaret Thatcher, revenait à l'attaque aux Communes, en déclarant que «beaucoup de gens sont très inquiets que les forces britanniques ne soient pas appuyées pleinement et concrètement. J'ai l'impression que par moments, on traite l'Argentine et nous sur un pied d'égalité et d'un point de vue pratique-

ment neutre. Si tel est le cas,

cela cause une grande émotion auprès de beaucoup de gens». Plusieurs journalistes se sont étonnés en privé d'une telle réaction. En effet, constatent les observateurs, on peut difficilement accuser la presse britannique, et certainement pas la télévision, de favoriser le point de vue argentin dans le conflit des Malouines.

Si tous les quotidiens, notamment ceux que les Britanniques appellent «la presse de qualité», par opposition à «la presse populaire», n'ont pas adopté le ton revanchard et nationaliste à l'encontre du Sun ou du Daily Express, il serait excessif de dire qu'ils se sont ralliés à la cause argentine.

Au pire, ils exposent les positions des deux parties ou appellent, dans des éditoriaux, à une recherche pacifique au conflit des Malouines.

C'est déjà beaucoup trop pour le Sun (4 millions d'exemplaires par jour, propriété de M. Rupert Murdoch), qui a lancé vendredi une attaque en règle sous le titre «Osons appeler cela de la trahison».

Pour le Sun, «qui est ce que c'est, sinon de la trahison, que de parler à la télévision

comme l'a fait Peter Snow, en demandant si la version gouvernementale des batailles navales doit être crue? Il n'existe pas d'arbitres neutres quand tonnent les canons. Un citoyen britannique est soit du côté de son pays, soit de son ennemi».

Le quotidien, surtout célèbre jusqu'à présent pour ses photos de mannequins nus en troisième page, n'en reste pas là et dénonce d'autres «traîtres parmi nous»: le Guardian et le Daily Mirror, à tendance respectivement libérale et travailliste.

Mais là, les motivations du Sun paraissent un peu moins claires que le pur exéclisme: ne s'adresse pas aux mêmes lecteurs que le Sun, le Daily Mirror (circulation de 3.8 millions) est en revanche son grand rival.

«Le Guardian, avec son tirage de pygmée et son affectation ridicule, ne mérite pas grande attention, écrit le Sun. Mais le Daily Mirror a des prétentions de journal à grand tirage. Ses lecteurs achètent un journal qui, une fois de plus, montre qu'il n'a aucune foi dans son pays et aucun respect pour son peuple».

A son tour, le Daily Mail (conservateur), se rallie à la

position de Mme Thatcher, affirmant qu'il faut «gagner la guerre de la propagande».

Samedi, c'était la contre-attaque. Peter Snow, dans une lettre au Times, rappelle que «le travail des journalistes est de rapporter les événements et de vérifier constamment l'exactitude des compléments qui leur en sont donnés. Il est aussi de questionner constamment ceux qui ont le pouvoir de diriger les événements».

Le Daily Mirror consacre une page entière à «la prostitution de Fleet Street», le Sun, «ce journal vulgaire et dément, qui a toujours été de mauvais goût, mais est tombé du caniveau dans l'égout depuis la crise des Malouines. Loin d'aider notre cause, il lui fait honte».

«Ce que le Sun appelle trahison», écrit l'éditorialiste du Mirror, c'est le refus de déformer la vérité sur les combats de l'Atlantique-sud et personne ne peut accuser le Sun d'agir ainsi».

Le Mirror s'indigne de la jubilation avec laquelle le Sun a annoncé la mort des marins du croiseur argentin General Belgrano. «Le Sun est aujourd'hui au journalisme ce que Joseph Goebbels était à la vérité».

“Les QUOTIDIENS ...un facteur de réussite”

C'est sous ce thème que se déroulera la Journée des Quotidiens, le jeudi 20 mai 1982, au nouveau Centre Sheraton. C'est un événement à ne pas manquer.

La réunion débutera à 11 heures 30 précises par l'ouverture du bar, où nous vous offrirons le «verre de l'amitié». Après le déjeuner, la pénombre se fera et nous aurons le plaisir de vous inviter à la présentation audio-visuelle, en diapositives, sous les feux de 6 projecteurs. Cette réalisation mettra l'accent à la fois sur la force créatrice et les nouvelles données de recherche concernant les lecteurs, grâce auxquelles on peut évaluer la portée des quotidiens. Vous réaliserez toute la force des quotidiens, LE média publicitaire incomparable.

Un supplément d'incitation est encore nécessaire pour vous tenter? Que pensez-vous du tirage d'une Dodge Aries K, tout équipée, courtoisie de Chrysler Canada Ltée, comme premier prix... alors que le second prix de présence sera des vacances surprises pour deux personnes.

D'autres prix et d'autres surprises vous attendent. Mais hâtez-vous, le nombre de places est limité et la vente de billets va bon train. Le prix du déjeuner est de 20\$ seulement pour les membres et 25\$ pour leurs invités. Pour réserver une place ou une table, veuillez communiquer avec le club: 866-1668. Les billets seront également en vente à l'entrée.

Déjeuner de la journée des quotidiens

Date: Jeudi 20 mai 1982

Endroit: Nouveau Centre Sheraton

Heure: 11h30

Thème: «Les quotidiens... un facteur de réussite»

Prix: Dodge Aries K et vacances surprises pour deux personnes

Coût: Membres 20\$, invités 25\$. Aucun remboursement après le 13 mai 1982

Ne manquez pas cette occasion exceptionnelle de vous documenter sur les quotidiens, tout en courant la chance de gagner un magnifique prix.

Restauratrice après 27 années au foyer

Y a-t-il une telle dichotomie entre femmes au foyer et femmes au travail? Tant de choses nous rapprochent plus que nous séparent et d'ailleurs, beaucoup de femmes, au cours de leur vie, auront appartenu à l'un ou l'autre groupe ou aux deux à la fois. Pourquoi donc cette division artificielle qui engendrent d'inutiles rivalités?

«Nous sommes des femmes qui faisons des choix, des choix qui, pour la plupart d'entre nous, vont changer au cours de notre vie: de nouvelles circonstances, l'obligation ou simplement un choix personnel, risquent de ramener n'importe laquelle d'entre nous sur le marché du travail — pour aider à boucler le budget, par exemple — ou à la maison — à cause du chômage, remarquant ces jours derniers le ministre d'État à la Condition féminine, Mme Pauline Marois, alors qu'elle participait à un colloque organisé par l'AFEAS. «Nous sommes toutes mères à plein temps, a aussi noté Mme Marois, ajoutant que ce n'est que le temps consacré au travail domestique qui diffère.» La production domestique n'est



Renée Rowan

pas un monopole de femmes au foyer, même si elles y consacrent plus de temps que celles qui sont sur le marché du travail.

Un hasard de vacances m'a permis de rencontrer, il y a quelques mois, une femme de la ville de La Baie, au Saguenay. Pendant 27 ans, Mme Jeannette Bouchard, a été mère de famille à plein temps. Elle a élevé trois enfants, tous aujourd'hui dans la vingtaine. Il y a trois ans, à cause d'un accident de parcours (il serait trop long d'en raconter ici tous les faits), elle devenait propriétaire d'un restaurant, La Fondue, dont elle assume l'entière responsabilité.

«Je ne renie rien de mon rôle de femme au foyer, dit-elle, bien au contraire. Mais j'étais sans doute mûre pour

passer à autre chose et les circonstances m'y ont poussée... et mon mari aussi, remarquant-elle en riant, au cours d'une entrevue ces jours-ci. Quand je me suis retrouvée face à cette éventualité, c'est lui qui m'a encouragée en me donnant confiance en moi, en m'assurant que j'étais capable de relever le défi.»

Rien n'avait préparé Mme Bé (comme on l'appelle affectueusement dans son entourage) à ses nouvelles fonctions, si ce n'est que son père avait lui-même été propriétaire d'un restaurant, puis d'une épicerie: «Je connaissais donc le contact avec le public puisque j'avais travaillé à la caisse, mais ayant été élevée dans un restaurant qui était ouvert sept jours par semaine, où les heures n'en finissaient plus, je

m'étais dit que jamais je ne me dirigerais de ce côté. J'ai dû revenir sur ma parole!»

Au moment où elle élevait sa fille, une fille Céline, aujourd'hui son assistante, et deux garçons, Guy et Sylvain, encore aux études, Mme Bouchard correspondait parfaitement, pour employer sa propre expression, à la définition de la «vraie» femme d'intérieur: elle cuisinait beaucoup, elle cultivait son potager, mettait tout en conserve (même de la viande à l'occasion), faisait de la congélation, des confitures, des marinades: «J'étais toujours prête quand des gens arrivaient à l'improviste pour manger ou lorsque mon mari (un entrepreneur en construction qui n'a jamais eu d'heures de repas bien établies) rentrait tard affamé.»

Jusqu'à tout récemment, elle faisait toute sa couture et celle de sa famille, même des ensembles de moto-neige, des habits pour les garçons quand ils étaient plus jeunes et des culottes dans les vestes d'habit de son mari: «Ma mère m'avait toujours dit que si je voulais être une bonne couturière, il fallait être capable de faire du neuf dans du vieux, sans

que personne ne puisse s'en rendre compte... ma voisine faisait également tout à la maison et nous nous sommes beaucoup entraînées.»

Pour parfaire ses connaissances, elle a suivi des cours de couture et de tricot: «J'ai fait tout cela dans un esprit d'économie, sans doute, mais surtout parce que j'adorais cela.»

Portant avec élégance la mi-quarantaine, démontrant un souci évident de la mode, Mme Bouchard a dû à regret mettre en veilleuse ses talents de femme d'intérieur, confiante-elle. Ses aptitudes d'organisatrice, ses énormes réserves d'énergie et de dynamisme sont toujours utilisées, mais différemment. Elle est convaincue que cette expérience de femme au foyer lui sert énormément aujourd'hui et lui a permis d'acquiescer une maturité indispensable pour diriger du personnel. «Même si je n'ai pas fait de cours en restauration, même si je ne suis pas comptable, même si je n'ai jamais assumé de responsabilités en dehors de ma famille, je me sens à l'aise dans mes nouvelles fonctions, je ne me sens aucunement dé-

pourvue.»

De l'avis de son mari, Yvon Bouchard, qui l'a toujours beaucoup appuyée dans sa démarche tout en se tenant éloignée des opérations quotidiennes du restaurant, Mme Bé a su s'entourer de gens compétents. Cela a vite réussi à établir sa crédibilité aussi bien auprès de son chef que de la brigade, des serveuses et de la clientèle qui revient à La Fondue parce que la table est bonne, bien sûr, mais aussi parce que l'accueil y est chaleureux.

C'est une perfectionniste, mais si elle est exigeante pour les autres, elle l'est encore plus pour elle-même et son temps ne compte pas, pas plus qu'elle n'hésite à faire toutes les tâches au besoin.

Mme Bé n'est pas seulement la patronne, c'est l'hôtesse et ce rôle, elle y tient énormément: «C'est ce qui fait le succès de l'établissement... ce contact avec la clientèle est indispensable.» Elle arrive au restaurant entre 10 h 30 et 11 h chaque matin et, au moins deux jours par semaine, elle n'en ressort que 15 heures plus tard. «Au début, dit-elle, j'étais là sept jours

sur sept et je passais en moyenne, au restaurant, 100 heures par semaine; aujourd'hui, je ne travaille qu'un dimanche sur trois et je m'accorde plus de temps libre. Ma fille est devenue mon bras droit.»

Le chef est un homme, mais il existe entre lui et Mme Bouchard un solide rapport de confiance et de respect mutuel, note-t-elle: «Je respecte son travail comme il respecte le mien et nous formons une équipe. Je ne sens pas chez lui l'envie de discuter mon autorité.»

Et la vie de famille à travers tout ça? S'est-elle dissipée en fumée? «Jamais nous n'avons été aussi près les uns des autres, répond sans hésitation Jeannette Bouchard. Malgré les apparences, cela nous a rapprochés les uns des autres et le restaurant est devenu notre maison. Nous avons une table qui nous est réservée et une fois l'heure de pointe passée, on s'y retrouve. Je ne fais plus la cuisine, c'est vrai, mais on continue de manger ensemble, de se voir et d'échanger encore plus qu'avant peut-être. Je me sens sur un même pied d'égalité avec les autres membres de la famille... chacun, nous avons nos défis à relever.»

M. Bouchard, qui assiste à l'entrevue réussit d'ailleurs mal à cacher son admiration pour sa femme: «Je la savais capable d'assumer ces nouvelles responsabilités», dit-il.

Cet exemple de réorientation ou de recyclage n'est pas unique, c'est sûr. Si j'en fais état, c'est pour donner con-

fiance à d'autres femmes de se lancer elles aussi, même au milieu de la vie, dans des expériences nouvelles et enrichissantes où elles auront l'occasion de mettre à profit des acquis et une maturité que l'on n'a pas à 30 ans.

Des places à prendre dans un cours de techniques de fabrication mécanique — Dans une étude récente de l'impact de l'informatique dans trois grandes entreprises montréalaises, Heather Menzies affirme que, d'ici 1986, un nombre effarant d'emplois féminins disparaîtra.

Face à cette situation, Action Travail des Femmes réclame entre autres que les femmes aient une juste part des rares emplois créés dans le domaine de la haute technologie où les salaires débentent aux environs de \$18,000 par année.

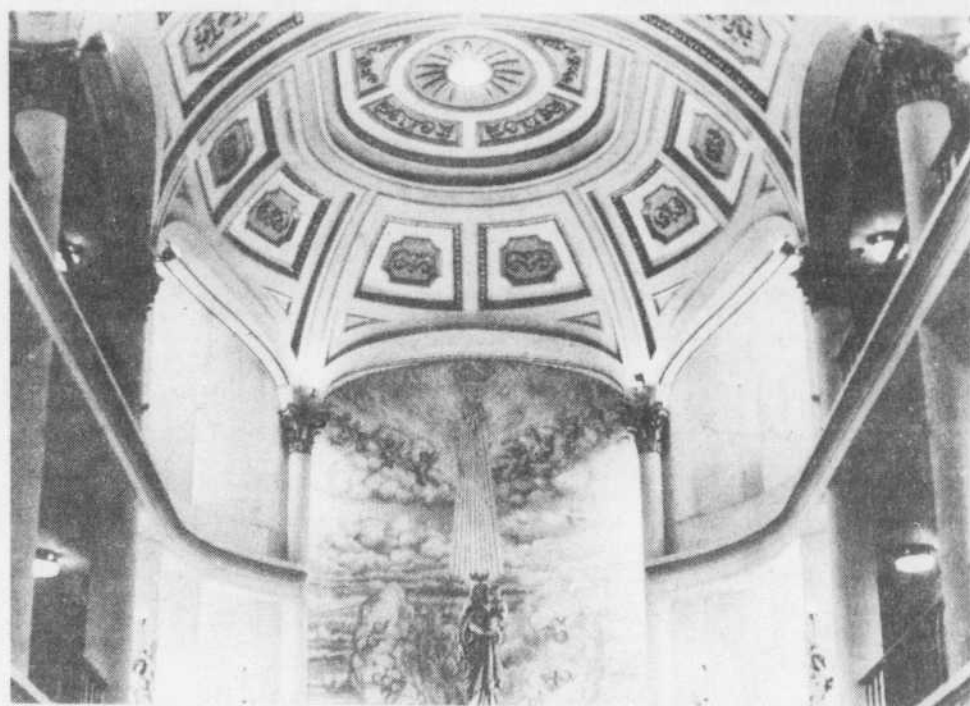
ATF incite donc les femmes détentrices d'un diplôme de Secondaire V (avec mathématique et physique) à occuper les places qui leur reviennent dans un cours en techniques de fabrication mécanique. Il est possible, rappelle cet organisme, de faire prolonger les prestations d'assurance-chômage ou de recevoir une allocation pour la durée de ce cours intensif d'une année, de niveau collégial.

Celles qui désirent participer à une visite des ateliers où se donnent les cours et/ou qui veulent plus de renseignements sont invitées à communiquer avec Action Travail des Femmes, au 932-4524.

La chapelle Bonsecours de Joliette

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



L'intérieur de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours, à Joliette. (Photo: Patricia Ling)

Au cœur de la ville de Joliette, depuis près d'un siècle, la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours occupe sa place dans le paysage urbain, liée à un autre immeuble, l'ancien hôpital Saint-Eusèbe que les Soeurs de la Providence ont administré jusqu'à ce qu'une corporation publique prenne la relève.

Depuis plusieurs mois, des groupes de citoyens tentent de la sauver de la démolition à laquelle elle paraît promise. Le Centre hospitalier régional de Lanaudière, en cette période de compression budgétaire, se sent incapable plus longtemps de la conserver dans son état actuel, de la restaurer ou de la recycler à des fins nouvelles.

La chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours aurait été construite vers 1881 et restaurée ou retouchée quelquefois depuis. Elle appartient au style des chapelles conventuelles et des institutions de charité avec ses deux grandes galeries latérales. Moins utilisée de nos jours, la chapelle demeure tout de même un lieu pour les offices religieux et sert quelquefois à des manifestations culturelles.

En vérité, depuis qu'il est question de sa démolition, les groupes de citoyens tentent de lui trouver une nouvelle vocation de manière à lui conserver une fonction dans la vie jolietaine.

Un comité de sauvegarde doit, la semaine prochaine, rencontrer à Québec des porte-parole des ministères

des Travaux publics, des Affaires sociales et des Affaires culturelles afin de discuter de l'avenir de ce bâtiment auquel un fort nombre de Jolietains sont attachés puisque le groupement Héritage culturel a recueilli, dans une pétition, plus de 1.400 signatures en faveur de sa conservation.

Pour le comité de sauvegarde, il importe de sauver la chapelle et l'ancien hôpital. Une hypothèse consisterait à utiliser l'ancien hôpital en bureaux pour les services du gouvernement du Québec dispersés ailleurs dans la ville. Une autre hypothèse consisterait à le recycler en habitation coopérative comme cela a pu se faire ailleurs, dans la ville de Québec notamment, avec des ensembles conventuels beaucoup plus vastes.

Rien n'est impossible dès lors que le parti de conserver et de réutiliser fait l'objet d'études approfondies tout autant que l'hypothèse d'une démolition. Il n'y a donc pas lieu de précipiter les décisions irréversibles.

A cet égard, le ministère des Affaires sociales et le minis-

trère des Travaux publics pourraient apporter une utile contribution dans cette affaire en rendant disponible leur expérience et leur expertise. En plusieurs endroits, les deux ministères ont dû, dans le réaménagement des services sociaux et des services de santé, décider de la sauvegarde et de la mise en valeur de bâtiments anciens dont ils avaient hérité des communautés religieuses. Le patrimoine n'en est pas toujours sorti gagnant.

Le gouvernement québécois, bien que le ministère des Affaires culturelles l'ait toujours souhaité, n'a pas défini une politique générale de recyclage et de réutilisation de ses bâtiments anciens de telle sorte que, dans chaque cas, son intervention tient à la fois de son analyse coûts-bénéfices, des pressions de l'opinion publique, de la pertinence de l'usage nouveau envisagé et de la volonté de ceux qui habiteront le bâtiment recyclé.

Dans leurs démarches, les citoyens ont reçu un appui de l'administration municipale et un accueil sympathique à peu

près partout ailleurs... mais aucun engagement à l'égard d'une éventuelle participation financière.

Sociétés d'histoire — Les sociétés d'histoire du Québec se réuniront en congrès annuel en fin de semaine prochaine dans la ville de Québec. Organisé par la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, le congrès se propose notamment de s'interroger sur un programme d'avenir commun aux sociétés locales et à la Fédération.

Au même moment et dans la même ville, l'Association des propriétaires de maisons anciennes tient sa première

assemblée générale qu'elle fait précéder d'un colloque sur la co-propriété dans les bâtiments anciens.

Les membres de l'Association tout comme ceux des sociétés d'histoire participeront le samedi 15 mai, en soirée, au banquet annuel de la Fédération des sociétés d'histoire où le conférencier invité sera M. Marcel Junius, président de la Commission des biens culturels.

En Haute-Beauce — Le musée et centre régional d'interprétation de la Haute-Beauce a reçu le prix du mérite décerné par l'Association des musées canadiens. L'Association attribue le prix du mé-

rite à cette expérience originale «pour la création du premier écomusée populaire au Canada, pour l'originalité et la portée de ses interventions de muséification et d'éducation, pour la participation de la population».

Récemment l'écomusée de la Haute-Beauce a donné des cours en muséologie populaire en préparation d'une exposition collective de 13 villages, sur le thème de «L'appropriation par le Haut-Beauceron de son environnement vécu», dont l'inauguration est prévue pour le 20 juin.

«Cette formule unique, affirme le directeur culturel, M. Pierre Mayrand, de participation des citoyens et usagers d'un musée à l'élaboration, à la réalisation et à l'animation d'expositions décentralisées est non seulement le produit original de l'approche écomuséale au développement culturel des sous-régions, mais également, comme nous nous plaisons à le répéter, le signe d'une population consciente de son territoire, fière de son identité beauceronne.»

Une tâche ardue pour les pays membres de l'OCDE

PARIS (AFP) — Les pays industrialisés de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) tenteront aujourd'hui et demain à Paris de se mettre d'accord sur une nouvelle stratégie commune pour sortir l'économie mondiale de la récession.

La tâche des ministères des Finances et de l'Économie des 24 pays qui se retrouveront pour leur réunion annuelle au siège de l'OCDE à moins d'un mois du Sommet de Versailles, sera pour le moins ardue. D'abord parce qu'il faudrait réconcilier les points de vue radicalement opposés des États-Unis et de certains de ses partenaires européens, notamment la France.

Ensuite, parce que les économies des différents pays membres de l'OCDE ont évolué de manière divergente, qu'il s'agisse de leur croissance, de leur taux d'inflation ou de chômage ou encore de leurs balances extérieures.

Globalement, les dernières analyses du secrétariat de l'OCDE montrent que la croissance stagne pour la troisième année consécutive depuis le deuxième «choc pétrolier». La récession aux États-Unis pèse sur la performance de l'ensemble des autres pays, où une reprise modérée pourrait néanmoins se manifester d'ici la fin de l'année.

Cependant, cette reprise serait plus faible que prévue il y a encore quelques mois et en tout état de cause insuffisante pour arrêter la montée vertigineuse du chômage.

Selon les participants à une réunion préparatoire tenue à Paris à la fin de la semaine dernière, le nombre de chômeurs dans les pays de l'OCDE pourrait s'élever à près de 31 millions d'ici la fin

de 1983.

Ce serait près de 10 millions de plus qu'en 1980, année où le monde industrialisé était frappé de plein fouet par la hausse de 160% des prix du pétrole, et constituerait un «nouveau record» de l'après-guerre.

C'est le prix payé, selon certains responsables européens, pour des progrès «encourageants mais pas encore convainquants» dans la lutte contre l'inflation. Selon les chiffres soumis en fin de semaine au comité de politique économique de l'OCDE, le taux moyen de hausse des prix pour les 24 pays pourrait tomber fin 1982 entre 7 et 8%, un léger mieux par rapport aux prévisions de décembre dernier, mais une amélioration sensible par rapport aux 12,9% enregistrés en 1980.

Des progrès plus concluants ont été réalisés vers un rétablissement de l'équilibre extérieur des groupes: selon les dernières estimations, le déficit courant de l'OCDE se retrouverait cette année au niveau de 1978, à quelque 10 milliards de dollars.

Deux écoles vont encore une fois s'affronter à Paris au début de la semaine prochaine. Pour les États-Unis et certains de leurs alliés, la priorité doit rester la bataille contre l'inflation.

Pour la France et un nombre croissant de pays européens, il est temps de changer de cap et d'encourager une reprise de l'activité pour faire face à la menace de la montée du chômage. On s'attend donc qu'ils demandent avec insistance une politique américaine qui permettrait d'abaisser le niveau élevé des taux d'intérêt et d'alléger les contraintes créées pour d'autres pays par la fermeté du dollar.

La Chambre de commerce du district de Montréal

Déjeuners-causerie hebdomadaires

Le mardi, 11 mai 1982



M. NICOLAS R. GRAVINO
Directeur du projet Carmont.

SUJET:
Carmont: un mégaprojet pétrolier à Montréal?

HOTEL SHERATON MONT-ROYAL 12h30

Le public est admis Billets à l'entrée 15\$

Pour les membres, des carnets d'abonnement sont également disponibles à l'entrée — 125\$

Renseignements: 866-2861

MERCI À TOUS LES CANADIENS

POUR CE PREMIER CENTENAIRE.



GRÂCE À NOUS TOUS

À l'Armée du Salut, nous comptons sur votre aide afin de pouvoir aider les autres. Depuis 100 ans, nous avons compté sur vous. Depuis 100 ans, vous nous avez appuyés.

Envoyer vos dons à

La campagne de souscription annuelle de l'Armée du Salut
1255 rue Université, suite 627 Montréal, Québec, H3B 3V9

Objectif: 855,000 \$

Campagne nationale de souscription de l'Armée du Salut.

Président général
M. Ray C. Cutts

Les Belles Soirées

et matinées

Mai-juin 1982

3 soirées
SECRETS DES ROCHES ET DES PIERRES: MINÉRALOGIE

EDP 0968-A — Francesco Spertini
Mardi 25 mai, 1er et 8 juin à 19:30. Frais 20 \$.

1 soirée, 1 journée
LA TOURNÉE DE LA SEIGNEURIE: DE ST-EUSTACHE À OKA

EDP 0968-B — Gilles Boileau
Jeudi 27 mai à 19:30 et samedi 29 mai de 09:00 à 17:30. Frais 30 \$.

3 soirées
LA GESTALT (cours-atelier)

EDP 0968-C — Madeleine Bonin
Mardi 25 mai, 1er et 8 juin à 19:30. Frais 30 \$.

6 soirées
SUGGESTIONS: INITIATION À LA COMPLETION DES RÊVES

EDP 0968-D — Jean Lerède
Mercredi du 19 mai au 23 juin à 19:30. Frais 70\$.

3 soirées
L'AFFIRMATION DE SOI (cours-atelier)

EDP 0968-E — Rose-Marie Charest
Mercredi 26 mai, 2 et 9 juin à 19:30. Frais 30 \$.

3 soirées
LA POLOGNE AU JOUR LE JOUR

EDP 0968-F — Alice Parizeau
Jeudi 27 mai, 3 et 10 juin à 19:30. Frais 20 \$.

6 soirées
ATELIER DE DÉGUSTATION DE VINS II (cours-atelier)

Jules Roiseux.
EDP 0968-J

Les mardis, du 25 mai au 29 juin à 19:30. Frais 110 \$.

Lieu: 2332, boul. Édouard-Montpetit, salle B-2405.

Cet atelier présuppose un cours d'initiation au vin.

3 soirées
L'ANALYSE TRANSACTIONNELLE (cours-atelier)

EDP 0968-G — Alfred Charland
Jeudi 27 mai, 3 et 10 juin à 19:30. Frais 30 \$.

3 soirées
CRÉER CHEZ SOI DES AIRES DE JEUX ET DE DÉTENTE

EDP 0968-H — Irène Cinq-Mars
Mardi 25 mai, 1er et 8 juin à 19:30. Frais 20 \$.

3 soirées
MÉCANISMES DU COMPORTEMENT

ANIMAL: CHIENS ET CHATS
EDP 0968-I — André Dallaire, André Chalifoux et Yves Gosselin

Jeudi 27 mai, 3 et 10 juin à 19:30. Frais 20 \$.

Lieu: Pavillon 3200, sauf exception 3200, rue Jean-Brillant, Montréal

Inscriptions: Il est préférable de s'inscrire à l'avance surtout pour les cours-ateliers.

Brochure disponible à compter du 1er avril Renseignements supplémentaires: tél.: (514) 343-6090

DEMANDE D'INSCRIPTION
LES BELLES SOIRÉES ET MATINÉES

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

3333, chemin Queen Mary
Adresse postale:
C.P. 6128, Montréal, Québec
H3C 3J7

Veuillez m'inscrire aux activités:

Activité no. Frais \$
* Nbre de personnes Total
Activité no. Frais \$
* Nbre de personnes Total
Nom
Prénom
Adresse
Ville
Code postal
Tél.: (durant le jour)

Cl-joint mon chèque ou mandat à l'ordre de l'Université de Montréal (ne pas envoyer d'argent).
* Pour fins d'impôts, annexer les noms et adresses des personnes à inscrire.

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
500-12-13044-824
GRIFFES DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
ROCK VERICAN

MARIE ROSE ANSELMÉ
requérant
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, MARIE ROSE ANSELMÉ, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 5 mai 1982
THIBAUT, GÉROND & ASSOCIÉS
400 est, rue Jarry
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GRIFFES DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-114 113-826
DAVE WENDY SPRAGGETT,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de SOIXANTE (60) jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été déposée à la division des divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) ARMAND BEAULIEU P.A.
Me FLORENT PHILBERT, Avocat
BELANGER, LEDUC, PHILBERT,
LAURIN, BOBIN
6850 est, rue Sherbrooke
Suite 350
Montréal H1N 1E1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

TRANSFERT DE PERMIS
Avis est donné que le requérant, Mlle Huguette Lévesque, 525 De l'Église, Cacouna, Ctl Rivière du Loup, Qué. G0L 1G0, et détenteur du permis 0-507147-001, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à transférer le permis 0-507147-001, se rattachant au camion GMC 1970, numéro de série T52427136679, immatriculé VR7381, en faveur de Mlle Denise Dube, 285 Beaulieu, Cacouna, Ctl Rivière du Loup, Qué. G0L 1G0.
Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans (5) jours qui suivent la date de la première (1ère) parution dans les journaux.
1ère parution: 10 mai 1982
2ème parution: 11 mai 1982

LA requérante-occupante, B & R Gauthier Inc., ayant sa principale place d'affaires au 514, rue Québec, Sept-Îles, Ctl Duplessis, demande à la Commission des transports du Québec de transférer le permis 0-507147-001, se rattachant au camion GMC 1970, numéro de série T52427136679, immatriculé VR7381, en faveur de Mlle Denise Dube, 285 Beaulieu, Cacouna, Ctl Rivière du Loup, Qué. G0L 1G0.
Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis.
1ère parution: le 10 mai 1982
2ème parution: le 11 mai 1982
BEAUCHE, PUZZE, avocats

LA requérante-occupante, Succession Georges Langevin, Palmorille, Ctl Abitibi-Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer le permis 0-507147-001, se rattachant au camion GMC 1970, numéro de série T52427136679, immatriculé VR7381, en faveur de Mlle Denise Dube, 285 Beaulieu, Cacouna, Ctl Rivière du Loup, Qué. G0L 1G0.
Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis.
1ère parution: le 10 mai 1982
2ème parution: le 11 mai 1982
BEAUCHE, PUZZE, avocats

TRANSFERT DE PERMIS
Avis est donné que le requérant, Claude Rainville, 8 Des Mûres, Ste-Aurèle, Dorchester, Qué. G0M 1Y0, et détenteur du permis 0-507330, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à transférer le permis 0-507330, se rattachant au camion GMC 1975, numéro de série TCE655V69554, immatriculé VR18631, en faveur de André Groux, 2063 Rang St. Pierre, St. Prosper, Ctl Beauce Sud, Qué. G0Y 1Y0.
Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans (5) jours qui suivent la date de la première (1ère) parution dans les journaux.
1ère parution: 10 mai 1982
2ème parution: 11 mai 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ANDRÉ LÉGRIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la présente publication. Une copie de la requête pour garde d'enfant a été déposée au Greffe de la Cour à son intention et qu'à défaut par lui de comparaître un jugement sera rendu sur ladite requête en son absence.
MONTRÉAL, le 5 mai 1982
(S) DOMINIQUE DI BERNARDO
Protonotaire adjoint
Mes Pointier, Carrière & Pinard
444 de Laroche
Montréal, Qué.
H2J 3J1
nld 11-12590

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
500-04-001582-825
CLAIRE LAFORÊST,

requérante
intimé

PRENEZ AVIS que ROSA KAUFMAN, commis-naire, domiciliée et résidant au 2077, avenue de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no. 325745, la Banque Nouvelle Écosse (ci-après appelée "la Banque") a rétrocedé et transféré de nouveau à Snyder, Theriot et Associés Ltée.

(Ci-après appelé "le client")
635 Dorchester Blvd. W.
Suite 1020
Montréal, P.Q.
Avocat
Tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transfert général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 3 octobre 1980 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no. 3113894
Fait ce 3 jour de mai 1982
LA BANQUE NOUVELLE ÉCOSSE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
PETIT POUCE CHAUSURE INC.
Corps politique légalement
constitué ayant sa principale
place d'affaires au
600 Montée du Moulin, suite 16
St-François, Laval, P.Q. H7A 1Z6
AVIS DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
Avis est par les présentes donné que PETIT POUCE CHAUSURE INC., la compagnie débiteuse, a fait cession de ses biens le 29ème jour d'avril 1982, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15ème jour de mai 1982 à dix heures (10:00) au bureau de Maheu Noux Inc., Syndic, 2 Place Laval, suite 450, Laval, le 5 mai 1982.

MAHEU NOUX INC. — SYNDIC
Par C.A. Michaud, Adm.
Bureau de Maheu Noux Inc., Syndic
2 Place Laval
Laval, P.Q.
H7N 5N6
Canada, Province de Québec, District de Montréal, COTÉ PROVINCIALE: 500-02-012961-822 LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CORNELL, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 1140 boulevard de Maisonneuve, suite 1140, dans les cités et districts de Montréal et — PLATON PANDELOS, anciennement domicilié au 11263, rue Joseph-Casavant, dans les cités et districts de Montréal, présentement de leur inc. démissionnaire.

Par ordre de la cour, le défendeur PLATON PANDELOS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal, à son intention.
Montréal, le 27 avril 1982
PAGE DUCHESNE DESMARIS & PICARD
Procureurs des demandeurs
Requérants

PRENEZ AVIS que Douglas Stratford et Yves Lefebvre s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, propriété ou en possession légale de Arnold Bros. Transport Ltd., détentrice du permis M-301796 et ce, sur toutes et chacune des clauses du permis. Arnold Bros. Transport Ltd. désire obtenir le droit d'agir comme courtier pour ce faire.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la 2ème parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 10 mai 1982
2ème publication: 11 mai 1982
PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR ME FRANCIS PERRAULT
200 St-Jacques, Ouest
Suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

PRENEZ AVIS que Douglas Stratford et Yves Lefebvre s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, propriété ou en possession légale de Arnold Bros. Transport Ltd., détentrice du permis M-301796 et ce, sur toutes et chacune des clauses du permis. Arnold Bros. Transport Ltd. désire obtenir le droit d'agir comme courtier pour ce faire.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la 2ème parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 10 mai 1982
2ème publication: 11 mai 1982
PAQUETTE &



Le nouveau premier ministre de la Saskatchewan, M. Grant Devine (à gauche), s'apprête à serrer la main de son ministre des Finances, M. Bob Andrew, au cours d'une cérémonie d'assermentation, samedi à Regina. Le cabinet de 16 membres comprend deux femmes et un Francaskois, M. Paul Rousseau, comme ministre à l'Industrie et Commerce.

Devine présente ses ministres et abolit la taxe de 20% sur l'essence

REGINA (d'après CP) — Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Grant Devine, et les 16 membres de son cabinet ont prêté le serment d'office, samedi, dans toute la pompe et l'apparat d'une cérémonie de plein air tenue par une journée ventueuse et un ciel nuageux. Quelque 1.000 personnes ont assisté à l'événement, devant l'édifice de l'Assemblée législative, et ont vivement applaudi lorsque M. Devine a indiqué que son gouvernement se mettait vite à l'oeuvre dans la réalisation d'une des plus importantes promesses du Parti conservateur au cours de la récente campagne électorale. Le PC avait alors confondu les experts en battant le gouvernement néo-démocrate sortant de M. Allan Blakeney, et ce, de façon retentissante.

«Nous allons tenir nos promesses», a dit M. Devine. Et

laissez-moi vous l'illustrer aussi clairement que possible par l'annonce que dès ce soir à minuit, la taxe de 20% sur l'essence disparaît.

Les automobilistes de la Saskatchewan pouvaient ainsi, dès hier matin, économiser 6,4 cents le litre d'essence grâce à l'abolition de la taxe.

Au cours de la campagne en vue de l'élection du 26 avril dernier, M. Devine avait expliqué que l'élimination de cette taxe de 20% représenterait une économie d'environ \$8 chaque fois qu'un réservoir d'essence de grandeur normale serait rempli. Elle représente également un manque à gagner annuel de \$138,5 millions pour le trésor provincial. Le nouveau premier ministre a également annoncé pour bientôt un plan spécial de prêts hypothécaires à 13,25% durant trois ans.

par Daniel Raunet
collaboration spéciale

VANCOUVER — La défaite du NPD en Saskatchewan est-elle simplement due à une disgrâce de ce parti ou à un mouvement de colère qui pourrait frapper n'importe quel gouvernement de l'Ouest, quelle que soit sa coloration politique?

Voilà l'un des sujets favoris de méditation ces jours-ci tant à Edmonton qu'à Victoria. Réels tous deux au printemps 1979, les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique doivent décider s'ils appelleront leurs électeurs aux urnes cette année ou s'ils attendront des temps meilleurs.

Bien qu'idéologiquement différents, les régimes de MM. Bennett et Lougheed ont adopté face à la crise économique une attitude fondamentalement semblable à celle de leur ex-colleague, M. Allan Blakeney: modération fiscale, et politique d'investissements à long terme visant à créer une structure de l'emploi plus stable. L'expérience malheureuse du NPD de la Saskatchewan prouve cependant qu'en période de difficultés, les électeurs attendent de leurs politiciens moins de la prévoyance qu'un soulagement rapide de leurs problèmes immédiats.

En Alberta, le premier signe retentissant du malaise a été l'élection surprise du candidat séparatiste Gordon Kesler dans une vieille circonscription créditiste, Olds-Didsbury. Selon divers sondages, la popularité du Western Canada Concept serait à l'heure actuelle de l'ordre de 10 à 15%. Depuis, le parti du Crédit social s'est sabordé et a annoncé qu'il ne présenterait personne aux prochaines élections. Où va aller son électoral traditionnel, 18% en 1975 et 20% en 1979?

«Le droit du public à une information complète et pluraliste a été clairement brimé. Devant des faits aussi troublants, le Conseil de presse du Québec ne peut rester muet sans compromettre à tout jamais sa crédibilité».

L'ICEA souhaiterait que les journalistes eux-mêmes relancent dans leurs rangs un débat sur leur rôle et leurs responsabilités.

laire qui a produit une vague conservatrice en Saskatchewan pourrait, en Alberta, propulser le Western Canada Concept au statut d'opposition officielle. Paradoxalement, le gouvernement de M. Lougheed fait face aux mêmes critiques que celui de M. Blakeney.

Alors que le marasme s'installe dans l'industrie pétrolière et que les agriculteurs et les classes moyennes se plaignent de l'inflation et des taux d'intérêt, les conservateurs, avec leurs dix milliards de dollars investis dans le Fonds de fiducie de l'Héritage, sont de plus en plus vulnérables aux accusations de ceux qui blâment le «Big Government».

Comme l'a rappelé en Chambre M. Speaker, les Albertains n'ont toujours pas oublié le verre de champagne que leur premier ministre a bu devant les caméras en compagnie de M. Trudeau lors de la conclusion de l'accord énergétique. M. Lougheed, la situation ne manque pas d'ironie, doit maintenant partager la responsabilité du prix de l'essence et de la grogne des milieux pétroliers.

«Le parti qui proposera des taux d'intérêts réduits aux petites entreprises et des hypothèques bon marché fera un malheur», nous déclare un organisateur du NPD albertain. Le récent budget du gouvernement d'Edmonton ne semble pas refléter une prise de conscience du problème: Edmonton s'est contenté d'équilibrer ses finances en puisant dans les excédents des années précédentes et a préféré mettre une nouvelle tranche de 1,3 milliard de dollars de côté dans le Fond de l'Héritage plutôt que de distribuer directement la manne aux contribuables.

Un virage est cependant perceptible: dans la semaine précédant la chute du régime Blakeney, l'Alberta a augmenté de 12 cents la subvention provinciale au gallon d'essence à usage agricole. En Saskatchewan, la défection de 15% de l'électorat avait suffi à faire tomber le NPD, mais selon certains, les conservateurs albertains, qui jouissaient d'une majorité de 57,4% en 1979, pourraient se sentir suffisamment implantés pour tenter prochainement l'aventure électorale.

En Colombie-Britannique,

les leçons d'Olds-Didsbury et de Regina sont beaucoup plus inquiétantes pour le gouvernement créditiste.

M. Bernie Smith, le président du parti gouvernemental, estime que la situation des Prairies ne débordera pas par-dessus les montagnes Rocheuses: «Le premier ministre Bennett a effectué, avec son programme de stabilisation, un retour vers une philosophie de droite». Par «programme de stabilisation», les créditistes locaux entendent le contrôle des salaires de la fonction publique et les mesures du dernier budget.

Ce budget du 5 avril prouve, par ce qu'il ne fait pas (une hausse des impôts pour combler le déficit), que M. Bennett a décidé de déclencher un scrutin cette année. Malgré la chute des revenus des ressources naturelles, Victoria a réussi à exhiber un budget «équilibré» en assechant des fonds spéciaux de \$358 millions préalablement destinés à la relance de l'industrie forestière et du logement. La disparition de ces fonds et le coût des «méga-projets» (en particulier le charbon du nord-est de la province) vont cependant rapprocher les échéances et M. Bennett ne disposera que de quelques mois pour se remettre des largesses électorales.

La stratégie créditiste est dans une impasse. Le scrutin, souhaitable avant l'approfondissement de la crise, n'est pas possible immédiatement: l'opinion ne suit pas. Selon un sondage effectué en mars par les néo-démocrates, le Parti créditiste traîne, avec 25%, derrière le NPD, 35%. Comme en Alberta, le pourcentage des indécis est très élevé, 24%, ce qui avait été également le cas avant la chute de M. Blakeney.

Les libéraux, avec 3%, et les conservateurs, avec 5,5%, sont écartés, dans la catégorie «groupuscules», par le Western Canada Concept qui, sans organisation digne de ce nom, récolte 8% des intentions de vote. Un meeting de 1.000 personnes à Cranbrook, un autre de 1.500 à Abbotsford, le WCC a, depuis un mois, le vent en poupe et M. Bennett ne peut pas l'ignorer, au cœur même des campagnes électorales. Tout ceci explique pourquoi, depuis la victoire de M. Devine à Regina, le premier ministre de la Colombie Britannique est resté étonnamment silencieux, tandis que le chef de l'opposition néo-démocrate, M. Dave Barrett, lançait à son rival le défi de déclencher des élections.

LE DEVOIR a offert une couverture équilibrée

L'ICEA dénonce le traitement réservé par les médias à la grève de la CTCUM

par Alain Duhamel

Pendant la grève des employés de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), en janvier dernier, la presse montréalaise, écrite et parlée, a livré au public un message tendant à dramatiser la situation plutôt qu'à l'expliquer.

C'est la conclusion à laquelle arrive l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) dans une étude de la couverture de la presse consacrée à la grève du transport en commun. «Cette partialité constitue une entorse grave au droit du public à une information complète, diversifiée, pluraliste», affirme l'ICEA dans les documents qu'elle a rendus publics vendredi.

L'étude de l'ICEA a porté sur les trois quotidiens de langue française, LE DEVOIR, La Presse et le Journal de Montréal, et deux réseaux de télévision, Radio-Canada et TVA, uniquement pendant la semaine du 13 au 21 janvier.

Ni la presse anglophone, ni la radio n'ont fait l'objet de l'étude.

A l'exception du DEVOIR dont la couverture de l'événement apparaît la plus équilibrée, la grève a donné lieu à un déploiement de ressources sans précédent selon l'ICEA: 18 télé-journaux comprenant 44 reportages, deux émissions d'affaires publiques, plus de 200 articles de journaux comprenant une douzaine d'éditoriaux, une dizaine de journalistes à La Presse, une demi-douzaine au Journal de Montréal et deux au DEVOIR, un journaliste et un éditorialiste.

Le deux tiers des articles écrits pendant cette période ont véhiculé un message dominant: l'interruption du service des transports en commun en plein hiver dans l'île de Montréal est inhumaine. L'ICEA en arrive à cette conclusion en additionnant dans une même catégorie les textes faisant état des actions gouvernementales, des actions patronales et des conséquences néfastes de la grève.

La recension des articles publiés montre que LE DEVOIR a traité à peu près également les actions patronales, les actions syndicales, les conséquences néfastes de la grève et a accordé aux initiatives gouvernementales un léger avantage. Dans les autres quotidiens, les conséquences néfastes de la grève, les actions syndicales et les actions gouvernementales ont reçu dans cet ordre le plus d'importance.

L'analyse des éditoriaux pousse l'ICEA à un jugement sévère: «Le discours éditorial, à l'égard de la CTCUM, relève de l'acrobatie verbale, qui tient du mensonge pur et simple». L'ICEA estime que les éditorialistes ont concentré leurs efforts sur la reprise du service de transport en commun et sur le non sens de la grève et ont délibérément ignoré des faits et des aspects du conflit privant ainsi le public d'éléments lui permettant de juger le pour et le contre de la grève.

À la télévision, l'ICEA reproche la présentation dramatique de l'événement comme s'il s'agissait d'un match de boxe. L'étude note que les deux tiers des personnes interrogées livraient toutes le même message relatif au caractère inadmissible d'une grève dans le transport en commun en hiver. Ni la CTCUM, ni son président, M. Lawrence Hanigan, n'apparaissent dans les reportages télévisés, ce qui a pu avoir pour effet de concentrer l'éclairage de la télévision sur un seul acteur, les syndicats, et singulièrement sur le président du Syndicat du transport de Montréal (employés d'entretien), M. Jacques Morissette.

L'ICEA analyse plus en détail une émission d'affaires publiques, *Noir sur blanc*, diffusée le 20 janvier et au cours de laquelle un porte-parole syndical était interrogé. Selon les calculs de l'ICEA, l'animateur a, par ses questions, occupé 42% du temps d'antenne et n'a laissé à son interlocuteur que 26 secondes en moyenne pour répondre.

La couverture de la presse montréalaise, en conclut l'ICEA, s'est transformée en «une campagne de presse démontrant que cette grève n'avait pas de sens».

«Le droit du public à une information complète et pluraliste a été clairement brimé. Devant des faits aussi troublants, le Conseil de presse du Québec ne peut rester muet sans compromettre à tout jamais sa crédibilité».

L'ICEA souhaiterait que les journalistes eux-mêmes relancent dans leurs rangs un débat sur leur rôle et leurs responsabilités.

Le mécontentement popu-

EVALUATION ET PROMOTION DE S FILMS, DES ÉMISSIONS, DES LIVRES, DES DISQUES

SESSIONS D'ÉTUDES



MONSIEUR HENRI BERGERON
directeur de la campagne
auprès du public de

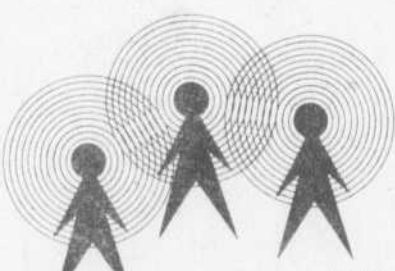
L'OFFICE DES
COMMUNICATIONS SOCIALES

JOURNÉE MONDIALE DES COMMUNICATIONS

Nous vivons dans un monde envahi par les communications sociales, chacun sait tout le temps qu'il consacre à la télévision, à la radio, au cinéma, aux journaux, revues, magazines.

Comme tout est loin d'être d'égale valeur dans ce qui est présenté par les médias, il faut choisir si l'on veut en profiter pleinement.

L'Office des Communications Sociales maintient des services d'évaluation, de promotion, de formation et de recherche pour aider le public dans ses choix. C'est un organisme à but non lucratif, qui a besoin de soutien financier pour subsister.



LOCS À BESOIN DE
\$ 300 000

COUPON DE SOUSCRIPTION

Office des Communications Sociales
4005, rue de Bellechasse,
Montréal, (Québec) H1X 1J6

Ci-joint, ma contribution au montant de \$

Nom _____
(En lettres moulées, s.v.p.)

Adresse _____

Deductible de l'impôt sur le revenu

MEMOIRES

SONDAGES

CAHIERS DE RECHERCHES

SONDAGES

**L'INSTITUT
DE LA RECHERCHE HUMAINE**

RENCONTRER...

Partager votre vie
avec une personne
qui saura donner

**«UN VISAGE
À VOS RÊVES»**



N'EST-CE PAS LÀ UN IDÉAL QUE
CHACUN DE NOUS CARRASSE AU FOND DE SON COEUR?

847 rue CHERRIER (métro Sherbrooke)
Montréal, Qué.

OUVERT:
Lund au ven. de 10h à 21h.
Samedi de 10h à 15h.

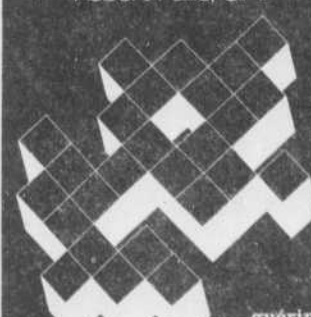
524-1176

Organisme à but non lucratif

Vient de paraître

**Guide
de vérification des
municipalités**

Robert Faille, C.A.



\$18.00

**Guide de vérification
des municipalités**

Robert Faille, C.A.

On se doit de reconnaître le Guide auquel a pleinement participé le Comité de la vérification des municipalités, de l'Ordre des C.A., comme unique au Canada sinon en Amérique. Il expose clairement et sans excès les particularités de la gestion financière municipale dans son contexte juridique réel et propose un ensemble complet de questions et de procédés de vérification s'ajoutant aux techniques plus traditionnelles en usage dans la profession.

On croit de plus que les officiers municipaux trouveront un avantage à consulter le Guide particulièrement sous les aspects concernant le contrôle interne.

guérin éditeur limitée

4501 Drolet Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

158 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

Carrières et professions

Les postes sont offerts également
aux hommes et aux femmes

**COMPTABLE
AGRÉÉ**

La personne choisie est comptable agréé. Conjointement avec les associés, elle supervisera les travaux de vérification ainsi que le perfectionnement des normes. Elle sera responsable de la qualité professionnelle.

Le (la) candidat(e) idéal(e) œuvre actuellement dans ce domaine ou est responsable d'une équipe de vérification.

Envoyer curriculum vitae à:

Moreau, Boisselle, Goupil, Brunelle, Patenaude, C.A.
4510 avenue Papineau
suite 200
Montréal, Qué. H2H 1V1

Université de Moncton

Le Centre de traduction et de
terminologie juridiques

Traducteurs juridiques

Le Centre de traduction et de terminologie juridiques de l'Université de Moncton a pour mandat de produire des traductions et des glossaires français en "Common Law". D'importants travaux lexicographiques sont en cours dans les domaines du droit des biens, de la procédure civile, des fiducies, des affaires, etc.

Le Centre est à la recherche de juristes qui ont un intérêt marqué pour la recherche. Ils seront appelés à faire principalement de la traduction de textes juridiques. Les candidats doivent posséder une excellente connaissance de la langue française.

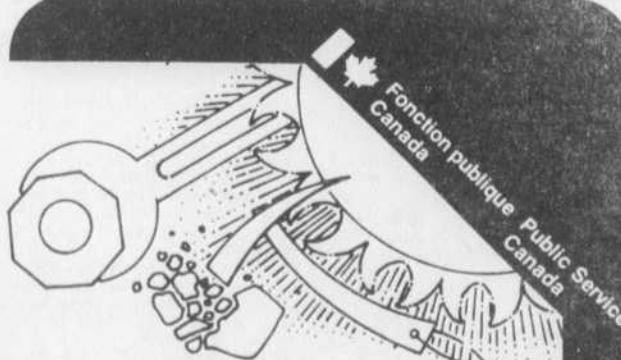
Salaire selon l'expérience.

Le concours est ouvert jusqu'au 15 mai 1982.

Envoyer demande et curriculum vitae à l'adresse suivante:

M David G. Reed
Directeur intérimaire du Centre de traduction
et de terminologie juridiques
École de droit
Centre universitaire de Moncton
Moncton, N.-B.
E1A 3E9

Pour renseignements: (506) 858-4560



Fonction publique
Canada
Public Service
Canada

Carrières en Science

La Fonction publique du Canada sera au 50^e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences les 12, 13 et 14 mai 1982, au Campus de l'université du Québec à Montréal, pavillons Judith-Jasmin et Hubert-Aquin.

Pourquoi ne pas venir discuter de vos perspectives de carrière avec nous?

Nous sommes l'un des principaux employeurs de ce pays dans tous les domaines scientifiques. Venez parler de votre avenir avec les représentants de plus de 10 ministères fédéraux.

Nous vous invitons à nous soumettre votre demande d'emploi et/ou votre curriculum vitae.

La Fonction publique du Canada offre des chances égales d'emploi à tous

Canada

TELEVISION

CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oubliés
9.30 Animagie
9.45 Tape-tambour
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-express
"En forme partout", avec Nora Mévry.
"Cuisine régionale" avec Roch Lefebvre.

11.00 Mon pays, mes amours
"Floride en Québec". Pourquoi et comment, quarante familles d'Européens vivent à Saint-Denis-de-la-Rivière, région micro-climatique que l'on surnomme à juste titre: La Floride en Québec.

11.30 Wicke
Deux amis
11.55 Les Pétroleux
12.25 Le Météo
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Femme d'aujourd'hui

Gymnase, club d'entraînement en gymnastique pour fillettes de 6 à 16 ans, en vue de compétitions nationales et internationales. — "Les punis de la société". Entré avec l'auteur, Morice Gauthier.

14.30 Les brigades du tigre
Drame policier réalisé par Victor Vicas avec Jean-Claude Bouillon, Jean-Paul Trépanier, Pierre Maguin et François Maitre.

15.30 Les ateliers
16.00 Bobino
16.30 Édgar Allan déflecteur
(Émission sous-titrée, codée pour les mal-entendants)

17.00 Les cirques du monde
"International circus: les coulisses du cirque".

18.00 De soir
Les grands titres des nouvelles nationales et internationales, suivis des nouvelles régionales.

18.40 Nouvelles du Québec
18.50 Télé arts
Anim.: Winston McQuade
19.30 La fine cuisine d'Henri Bernard
Anglo.

20.00 Terre humaine
Téléroman écrit par Mia Ridderz-Morriset. (Émission sous-titrée, codée pour les mal-entendants)

20.30 Télé-sélection
"Les Grands Romans: Chronique irlandaise" (3e partie). (Émission sous-titrée, codée pour les mal-entendants)

22.30 Le téléjournal
Nouvelles du sport
23.15 Femme d'aujourd'hui
Rubens, peintre et diplomate

23.45 Biographie romancée réalisée par Roy Landry Verhaert avec John Leeson, Ingrid de Vos, Née van den Driessche.
Fin des émissions.

CFTM

7.55 Horaire
0.00 Première heure
La ronde de nuit — Le monde des affaires — La revue des éditeurs — Les nouvelles artistiques

9.00 Votre amie Suzanne
"Notre langue", "J'aimerais vous di-

CINÉMA

ASTRE II, 9480 Lacordaire (327-5001) — Pied plat sur le Nil 19 h 30. "Moto massacre" 21 h 30.

ASTRE III: "Y'a-t-il un pilote dans l'avion?" 19 h 30. "Poppy" 21 h 30.

ASTRE IV: "L'homme en colère" 19 h 30. "Atlantic city" 21 h 30.

ASTRE V: "L'insaisissable hôte" 19 h 30. "Exercices érotiques" 20 h 40. "Collégiennes émanées" 21 h 50.

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (527-7147) — "Boat" 18 h 15, 21 h 00.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (644-1932) — "Hollywood she wolves" 11 h 30, 13 h 25, 15 h 10, 18 h 10, 20 h 30. "Beyond your wildest dreams" 12 h 20, 14 h 45, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 55.

BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) — "Devoirs de vacances" 12 h 55, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 30.

BERRI II: "Orange mécanique" 13 h 40, 15 h 15, 18 h 50, 21 h 20.

BERRI III: "Effluve" 13 h 20, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 15.

BERRI IV: "Chez Poppy" 13 h 10, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 30.

BERRI V: "La femme d'à côté" 13 h 30, 15 h 35, 17 h 40, 19 h 45, 21 h 50.

BLUQU, 5030 Papineau (527-9131) — "L'Éducateur" 12 h 20, 14 h 39, 16 h 58, 19 h 27, 21 h 57. "Jour jusqu'à demain" 13 h 30, 15 h 49, 18 h 13, 20 h 42.

BOAVENTURE I, 1, Place Beauvergne (861-2725) — "Cat people" 17 h 15, 19 h 20, 21 h 25.

BOAVENTURE II: "Enter the ninja" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

BOSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (455-5906) — "Chez Poppy" 19 h 30. "Chasse à mort" 19 h 35, 21 h 30.

BOSSARD II: "La maison du lac" 18 h 05, 20 h 25, 21 h 25.

BOSSARD III: "Fous de la moto" 18 h 05, 20 h 25, 21 h 30. "Effluve" 19 h 45.

CANAL ST-LOUIS, 3900 St-Denis (842-2361) — "L'odyssée érotique" 13 h 20, 15 h 15, 18 h 50, 20 h 30. "Exercices érotiques" 13 h 20, 15 h 15, 18 h 50, 20 h 30.

CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Deux super cowboys" 12 h 35, 16 h 15, 19 h 30. "Cul et chemise" 14 h 25, 17 h 35, 21 h 20.

SUR SCÈNE

Café Campus, 3315 Reine-Marie (coin Decelles) (735-1259) — "1945", soirée de Music-Hall 21 h 30.

Café Théâtre L'Iconne, 2075 boul. Saint-Laurent (843-4166) — "Sont-ce les effets du southern comfort?" de Isabelle Doré et Louise Richer. Mise en scène: Denis Bouchard. Avec Béatrice van Til et Françoise Tanguay. Du mar. au ven. 20 h 30. Sam. 20 h 30, 22 h 30. Jusqu'à 15 mai.

Café de la Place, Place des Arts — "C'était hier" de Harold Prince. Mise en scène: Jean Saly. Avec Michèle Maguy, Louise Maréchal, François Tassé. Lun. à jeu. 20 h 30. Ven. sam. 20 h 30, 22 h 00. Jusqu'à 12 juin.

Centaure, 453 François-Xavier (288-3161) — "Sweet like sugar" de Paul Herzberg. Mise en scène: Maurice Pothier. Mar. à sam. 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinée sam.: 14 h 00. Jusqu'à 30 mai.

CARGO, 4177 St-Denis, 3e étage — "La Kermesse" jeu de hasard et d'improvisation, tous les lundis 21 h 00, jusqu'à la fin de mai. Inf.: 523-1675.

Café Nolière, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Le suite" jeu de chant de Johanne Gagneau. Lundi 20 h 30. "C'qu'on ferait pas pour que le monde nous aime" de Jean-Pierre Bégin. 20 h 30.

Café Nolière, 550 est, Dorchester (288-9535) (273-7777) — Jérôme Langlois, pianiste, lun. mar.: 20 h 30.

Café-Théâtre Quartier Latin, 4303 St-Denis (843-4384) — Richard Francis et Trishonnie, du 11 au 16 mai 22 h 30. Volet théâtre: "Rendez-vous" par le Théâtre d'Irène, du 10 au 23 mai à 21 h 00.

Campus Uvula, 7141 ouest, Sherbrooke (482-0320) poste 611 — Récital de piano: Michael Capelli, mar.: 20 h 00. Oeuvres de Scarlatti, Schumann, Chopin, Liszt, Rachmaninoff.

Église St-Paul, 379, 44e avenue Lachine — Le Chœur St-Laurent, 20 h 00. Programme: Chansons folkloriques et spirituelles, mélodies pour les occasions royales. Inf.: 695-7148.

Espace Libre, 1945 Fullum — Les Enfants du Paradis présentent "L'homme rouge" avec Gilles Mathis. Mar. à ven. 20 h 00. Récital lun. Rés.: 521-4191. Jusqu'à 23 mai.

La Polonoise, 517 est, Prince-Arthur (près de St-Laurent) — "Fidèle de l'air" (parc de la Seigneurie) de Paul Zindel. Mise en scène: Claude Ducharme. Avec Hélène Loiselet, Anne-Marie Ducharme, Esther Liss, Markita

re" — "Bien dans sa peau" — Cuisine rapide".

16.30 La sœur volante
17.00 Les p'tits bonshommes
17.30 Les s'tillipettes
17.45 Le dix vous informe
18.00 Ciné-Gaz

"L'enfant fugitif" (italien 1977). M. Lodi. Réalisé par Enzo Doria, avec Alessandro Doria, Flavio Colombari, Nathalie Delon et Arthur Kennedy.

14.30 Janette veut savoir
Sujet: "Victimes d'harcellement sexuel".

15.30 Services à la communauté
16.00 Adèle
16.30 Cinéma sur demande: "Echec à l'organisation" (Américain 1975). Film policier avec James Farentino, Patrick O'Neal, John Saxon et Pamela Franklin.

18.00 Le dix vous informe
18.30 La petite maison dans la prairie
19.30 Michel Jossin
20.00 Texte de Gérard Tassé
20.30 Dominique en rappel
20.50 Texte d'Antoine Lefebvre
21.30 La croisière à 5 ans
21.50 Michel Jossin

22.29 La quotidienne
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports
23.15 Le coureur du temps
23.30 Maman
0.30 Fermeture

RADIO-QUÉBEC

10.00 Marche aux images
Série de films éducatifs à l'intention des enfants

13.30 Marche aux images
14.30 Les 100 tours de Centour
15.30 Recours:
"Justice". Aujourd'hui, les gens qui éprouvent des problèmes avec l'appareil de justice: tribunaux ou avocats.

16.00 Retraite-action
Les personnes du troisième âge discutent des problèmes qui les concernent.

16.30 Visage
"Leon Lortie". Pionnier de l'enseignement scientifique, M. Lortie fut le premier directeur de l'extension de l'enseignement à l'Université de Montréal et fut également secrétaire général.

17.00 Les p'tits plats du Québec
En compagnie de Reine-Malo, nous parcourons le Québec, à la découverte des particularités régionales de la cuisine locale.

17.30 Contes et légendes du Québec:
"Les deux folles". Une dramatique de Réal Serge Leblanc qui évoque la vieillesse légendaire québécoise des deux folles.

18.30 Têleservice
Des informations sur la santé, la consommation, l'éducation, la culture et le monde scientifique.

19.00 "À la recherche du bonheur". Présenté par Kenneth Clark, une série de 13 émissions sur l'histoire de l'homme à travers ses civilisations, son art et ses moyens d'expression. Aujourd'hui, la recherche du bonheur à travers les styles architecturaux et la musique du 20e siècle.

20.00 Les lendis de Pierre Nadeau
La ronde de nuit et ses invités discutent les événements qui font la manchette de l'actualité politique, tant sur la scène québécoise, canadienne qu'internationale.

21.00 Le 30-60:
"Le système parqué et les mœurs politiques". Un reportage sur l'histoire québécoise depuis la grande dépression des années 30 jusqu'à la révolution tranquille de 1960.

21.30 L'histoire en jugement
Le général Maurice Wilgus. Série qui offre un regard critique sur différents événements historiques de notre temps.

TVQ (Câble)

9.30 Trente millions d'amis
10.00 Les visiteurs du jour
Magazine d'actualité — Variétés: Roland Magdane et les jumeaux Lucas.

10.30 J'ai la mémoire qui flanche
Des chiffres et des lettres
10.45 Les gens d'ici
Entretiens imprévisibles et inattendus avec des Français et des Françaises rencontrés dans la rue où dans les lieux publics aux quatre coins de la France.

11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui la vie:
"Des auteurs et vous". Avec Christine de Rivoyre, Pierre Boule, Jean-Claude Drague, Guyette Lyr et Véronique Brucher.

12.30 Temps partagé
Chorégraphie programmée par Pierre Barraud pour la musique et par Jean Babilée pour la chorégraphie.

13.00 Petit théâtre:
"Le numéro". Avec Gérard Lartigue, Benjamin-Jules Roset et Jacques Gaillet.

13.30 "Le flyer, 1ère place dans la course autour du monde".
14.00 Ténis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

15.00 Passez donc me voir
Inv.: Christine Duval et Francis Uster. Actualités régionales.

16.30 Trente millions d'amis
17.00 Les visiteurs du jour
Magazine d'actualité. — Variétés: Michel Berger. — Quelques danseurs membres de la troupe de Maurice Béjart.

18.00 J'ai la mémoire qui flanche
Dans ce jeu de candidat doit répondre à des questions concernant l'invité du jour. Inv.: George Moustaki.

18.15 Entretiens imprévisibles et inattendus avec des Français et des Françaises rencontrés dans la rue où dans les lieux publics aux quatre coins de la France.

18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie:
Mode-beauté — Loisirs — Le courtier — Les lampes d'aujourd'hui — Santé — Informations vétérinaires. — Variété: Pauline Julien.

20.00 La leçon de musique:
"Paul Radu-Skoda: le piano de Mozart". Paul Radu effectue un travail de comparaison entre l'interprétation d'une œuvre sur piano moderne ou sur piano ancien, le seul existant à l'époque de Mozart, de Beethoven.

20.45 Rendez-vous
Magazine du théâtre. — Le Charimari, pièce de Pierre Berton. — Katy Amazo présente sa nouvelle comédie musicale. — Extrait de la pièce de René de Obaldia.

21.00 Thailassa:
"La course autour du monde, suite et fin".

16 h 35, 18 h 50, 21 h 00.
LOEW'S IV: "Arthur" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place St-Jacques (474-4141) — "Tendre poulet" 18 h 20, 20 h 30, 21 h 30. "Mascoche II": "Ninja force" 19 h 30. "Droit de tuer" 21 h 05.

MERCER, 4260 est, Ste-Catherine (255-5224) — "Les loups du monde" 18 h 15, 21 h 40. "Effluve" 20 h 15.

MONTEACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Belœil (464-1541) — "Goodbye Emmanuelle" 19 h 00, 21 h 30.

MONTEACH II: "Le dictateur" (de Charles Chaplin, U.S.A. 1940) 19 h 00, 21 h 15.

OUTREMONT, 1248 ouest, Bernard (277-4145) — "Paradise" 19 h 30. "La publicité, tout va (a)" 21 h 30.

PARADIS I, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Les aventures de l'arche perdue" 19 h 20, 19 h 40, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.

PARADIS II: "Prisonniers" 12 h 20, 15 h 00, 16 h 40, 18 h 20, 20 h 00, 21 h 40.

PALACE I: "The beach girls" 12 h 20, 14 h 10, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 20, 21 h 30.

PALACE II: "Paradise" 12 h 15, 14 h 10, 16 h 05, 17 h 50, 19 h 20, 21 h 30.

PALACE V: "Some kind of a hero" 12 h 20, 14 h 10, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 20, 21 h 30.

PARADIS II: "Maman très chère" 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 18 h 00, 20 h 20, 21 h 30.

PARADIS III: "Massacre des morts vivants" 19 h 30. "Terror express" 21 h 10.

PARADIS IV: "L'irrésistible hôte" 19 h 30. "Exercices érotiques" 20 h 40. "Collégiennes émanées" 21 h 50.

PARADIS V: "Le diabolique" (d'André Blanchard, Québec, 1976) 19 h 30. "L'homme à la hache" (d'André Blanchard, Québec, 1979) 21 h 00.

PARADIS VI: "Les uns et les autres" 13 h 00, 16 h 45, 20 h 30.

PARADIS VII: "Les uns et les autres" 13 h 00, 16 h 45, 20 h 30.

PARADIS VIII: "L'espion live-toot" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 15.

PARADIS IX: "Montenegro" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

PARADIS X: "La provinciale" 12 h 45, 14 h 10, 16 h 05, 17 h 50, 19 h 20, 21 h 30.

PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Missing" 18 h 10, 19 h 30, 21 h 50.

PLACE LONGUEUIL, Centre Commercial, Place Longueuil (679-7451) — "Devoirs de vacances" 19 h 35, 21 h 40.

PLACE LONGUEUIL II: "Une femme d'affaires" 19 h 30. "Le jour de la fin du monde" 21 h 30.

PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) — "Ulysse" 12 h 05, 14 h 25, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 25.

13.00 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

13.30 Tennis: Tournoi de Monte-Carlo. Quart de finale.

Annonces classées 286-1200

CBMT

8.55 A Thought for Today
9.00 CBC Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec school telecast
10.30 Mr. Dressup
10.35 Sesame Street
12.00 The Midway News
12.10 Midday
12.27 Community announcement
12.30 McLean at Large
12.35 Weather Report
13.30 Today from Winnipeg
13.58 Program Highlights
14.00 Wok with Yan
14.30 Coronation Street
15.00 Edge of Night
15.30 Take 30
16.00 Ark on the move
16.29 Newswatch 6
16.30 Beachcombers
17.00 Happy Days
17.30 Muppet Show
18.00 Newswatch
18.00 Quebec report presents
19.00 First edition: "L'industrie pornographique à Montréal"

19.30 John Allen Cameron
20.00 M.A.S.H.
20.30 Three's company
21.00 Too close for comfort
21.30 WKRP in Cincinnati
22.00 The national
22.22 The Journal
23.57 Twilight
0.25 Station closing

20.00 M.A.S.H.
20.30 Three's company
21.00 Too close for comfort
21.30 WKRP in Cincinnati
22.00 The national
22.22 The Journal
23.57 Twilight
0.25 Station closing

20.00 M.A.S.H.
20.30 Three's company
21.00 Too close for comfort
21.30 WKRP in Cincinnati
22.00 The national
22.22 The Journal
23.57 Twilight
0.25 Station closing

20

Un festival original où la voix humaine était reine

par Gilles Potvin

Trois jours de musiques vocales. Présentation conjointe des Évenements du Neuf, du Musée des Beaux-Arts et des Traditions musicales du monde avec la participation de Yoko Ito Gates, l'Atelier de musique contemporaine de la Faculté de musique de l'Université de Montréal, les Mimes électroniques, les Akwesasne Freedom School Singers, Rebecca Natalluk et Nellie Echa-look, des Four Horsemen, de l'Extended Vocal Techniques Ensemble, Pauline Vaillancourt et Jocelyne Fleury-Coutu. À la salle ukrainienne, vendredi et samedi.

On pourrait affirmer à la rigueur que les cordes vocales, avec les battements de mains et de pieds, sont chez l'homme les seuls générateurs de sons parfaitement autonomes et «légitimes». Toute la panoplie instrumentale (le mot instrument le dit) depuis la flûte de Pan et la lyre antique jusqu'au

synthétiseur dernier cri ne seraient que des moyens secondaires pour arriver à cette fin. Nul ne contestera la primauté de la voix humaine dans les manifestations musicales depuis la lointaine antiquité mais à la suite des effusions du bel canto, notre siècle avait plus ou moins perdu le sens de la voix. L'exceptionnel festival qui s'est tenu en fin de semaine nous aura permis, sinon une redécouverte, du moins une réévaluation des immenses possibilités de la voix.

L'importance et le nombre des manifestations ainsi que des participants — individus et groupes — venus des quatre coins du monde nous empêchent d'en donner un compte rendu détaillé. Particulièrement appréciés ont été la courte contribution, tout à fait émouvante, des deux dames inuit qui ont présenté leurs séculaires jeux de gorge, la prestation de l'extraordinaire Ex-

tended Vocal Techniques Ensemble, de San Diego, dont la maîtrise et la précision sont telles que la spontanéité en souffre un peu, de même que les Four Horsemen, des Torontois, dont la «poésie sonore» va du murmure à peine audible à la vocifération iroquoise venue de la région de Cornwall à non seulement réjouir le public mais l'a aussi entraîné dans des manifestations collectives.

Le festival a débuté vendredi par un récital de chants japonais traditionnels avec accompagnement de koto, l'un des rares instruments à figurer à ce festival où la voix humaine était reine.

Dans son Chant de 1972, Claude Vivier, s'il n'a pas apporté une contribution des

plus originales, traite sept voix de femmes avec infiniment de respect et d'amour. Quant aux Mimes électroniques, ils mettent comme chacun le sait, l'accent sur l'humour et la parodie, mêlant les éléments visuels aux effets purement vocaux.

Ce festival inusité et hautement original, certainement le premier du genre à Montréal sinon au Canada, n'a pas attiré les plus grandes foules mais les audacieux qui recherchent l'indéfini ont été récompensés à souhait.

Boston Symphony Chamber Players (Joseph Silverstein, violon; Burton Fine, alto; Jules Eskin, violoncelle; Doriet Anthony Dwyer, flûte; Ralph Gombberg, hautbois; Harold Wright, clarinette; Sherman Walt, basse; Charles Kavalovski, cor français) avec le concours de

Gilbert Kalish, pianiste. Neuvième et dernier concert de la 34e saison de la Société Pro Musica. Programme: Trio en sol mineur, op. 63 (Weber), Quintette en mi bémol majeur, K. 452 (Mozart), Quatuor no 1, en sol mineur, op. 25 (Brahms). Au théâtre Maisonneuve de la Place des Arts, jeudi soir.

Suite à la défection de l'Orchestre de chambre norvégien précédemment annoncé, Pro Musica a eu la main heureuse en ramenant une deuxième fois cette formation éminemment efficace qui regroupait huit des chefs de pupitre du célèbre Orchestre symphonique de Boston. Ces musiciens ont décidé eux-mêmes de s'unir afin d'aborder un répertoire naturellement exclus de leur activité régulière au sein d'un orchestre dont le calendrier est l'un des plus chargés

en Amérique du Nord: saison à Symphony Hall, saison des Boston Pops, Festival de Tanglewood, etc.

Il va sans dire que ce groupe d'élite doit s'en tenir à un nombre très limité de concerts et c'est pourquoi Pro Musica s'est vu dans l'obligation de le présenter un jeudi au lieu du dimanche habituel.

Il serait donc superflu de commencer à vaper les mérites individuels de ces musiciens. De par leurs fonctions, tous et chacun sont des virtuoses aguerris, des maîtres de leurs instruments respectifs et totalement rompus à leur métier. Ils cultivent sans difficulté une sonorité toujours riche et chatoyante et la précision du jeu d'ensemble est d'une rigueur telle qu'il sem-

ble réglé par ordinateur. Des huit, seul le violoncelliste avait à participer à plus d'une oeuvre, en l'occurrence celles de Weber (un trio avec flûte et piano, une oeuvre charmante mais sans conséquence) et de Brahms (un quatuor à clavier qui est l'un des sommets de sa production).

Il faut toutefois souligner la participation du pianiste Gilbert Kalish qui avait une part importante à jouer dans les trois oeuvres. Il s'est révélé un chambriste de tout premier ordre, tout à fait à la hauteur de ses illustres collègues. Dans le monumental quatuor de Brahms, il a été particulièrement remarqué. Ce fut donc un concert exceptionnel, d'un niveau d'exécution d'un ordre supérieur. Il faut

dire cependant que le vent de l'inspiration et de la spontanéité ne soufflait pas toujours très fort, sauf dans l'oeuvre de Brahms, dont il serait difficile d'imaginer des exécutions plus senties de son étourdissant finale à la hongroise.

Pro Musica en a profité pour annoncer le programme de sa 35e saison qui comprendra neuf concerts au théâtre Maisonneuve le dimanche, à 15 h 30. On entendra successivement le violoncelliste Janos Starker (7 novembre), le Quatuor de Tel-Aviv (21 novembre), le pianiste Louis-Philippe Pelletier (5 décembre), le Quatuor Vermeer (30 janvier), l'Orchestre de chambre de Toulouse et le flûtiste Michel Debost (27 février), le pianiste Henri Brassard et le violoniste Martin Foster (13 mars), le Quatuor Melos (20 mars) et les Solistes de l'Orchestre de Paris, un sextuor à cordes (10 avril).

Au Festival des films du monde

Hommage à quatre actrices américaines

par Nathalie Petrowski

Cherchant sans doute à souder la souris en lui tendant un petit morceau de fromage, le directeur du Festival des films du monde, M. Serge Losique, a annoncé que son festival, qui se déroulera du 19 au 29 août, rendra un hommage spécial aux quatre actrices américaines, Bette Davis, Katharine Hepburn, Lana Turner et Barbara Stanwyck. Hommage est un bien grand mot puisqu'il s'agit de la présentation de deux films seulement par actrice. Celles-ci seront néanmoins invitées à faire un petit détour à Montréal, question d'égarer les flashes des photographes et de mousser la réputation d'un festival en quête de publicité. Prudent et prévoyant M. Losique attend au moins deux actrices sur

quatre. Préférant le communiqué à la conférence de presse, le directeur nous faisait également savoir qu'il y aurait quelques changements mineurs cette année dont l'incorporation des visionnements du marché du film à l'intérieur même du programme régulier. Sous le titre *Sélection du marché du film, films canadiens et étrangers*, cette catégorie donnera la priorité aux films inédits et sera ouverte aux professionnels et au grand public. Dans le cadre du volet consacré aux cinématographies nationales, le festival fera le foyer sur le cinéma espagnol d'aujourd'hui. Les autres sections du festival sont, comme par les années passées, la Compétition officielle, la section Hors-concours, les

cinémas d'Amérique latine, la section Cinéma d'aujourd'hui et de demain (divisée cette année en deux catégories: films québécois et canadiens et films étrangers) et la section Hommages. Les quartiers gé-

néraux du festival ne changent pas: projections au cinéma Parisien (sauf pour l'ouverture et la clôture à la Place des Arts), conférences de presse et cocktails au Regence Hyatt. Le budget du festival ne

souffrira pas cette année du vent inflationnaire et recevra \$56.000 de la Ville de Montréal, \$250.000 du gouvernement fédéral et un montant encore inconnu du gouvernement québécois.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Le Club des musiciens situé au premier étage dans l'édifice de la Guilde des Musiciens (1500 est boulevard Maisonneuve) présente ce soir seulement Denny Christianson en rappel avec un orchestre de 18 musiciens.

Aux lundis de l'histoire des femmes, la cinéaste Brigitte Sauriol parlera des femmes et

du cinéma. Comment la femme est-elle apparue à l'homme depuis les débuts du cinéma? Une femme peut-elle faire un cinéma différent? Les difficultés qu'elle rencontre différentes-elles de celles rencontrées par un homme-cinéaste? Y'a-t-il un imaginaire propre aux femmes? Toutes ces questions et plusieurs autres seront posées. À 20 h 30, ce soir, au 320 est

Notre-Dame (métro Champ de Mars).

C'est ce soir à 21 h qu'aura lieu l'avant-première du film de Marco Ferreri *Conte de la folie ordinaire* inspiré du roman du même nom de Charles Bukowski et mettant en vedette Ornella Muti et Ben Gazzara dans les bas-fonds californiens. M. Ferreri sera présent à la présentation du film.

AU FIL DES MOTS

Courrier

par Louis-Paul Béguin

J'ai reçu de M. André Saint-Amand, d'Arvida, une lettre dans laquelle il exprime sa surprise d'apprendre dans *Au Fil des Mots* que l'écrivain allemand Ernst Jünger venait de faire paraître son *Journal*. Il s'agit d'un malentendu.

Saint-Amand a raison, puisque les trois tomes de ce *Journal* ont été publiés chez Christian Bourgois entre 1939 et 1945. Le premier tome avait émerveillé Léautaud qui rencontra d'ailleurs Jünger durant l'Occupation. Jünger avait lu Léautaud avec beaucoup de plaisir.

M. G. Levasseur, d'Atholville, me demande si la fameuse phrase qu'un président d'association prononce devant les membres avant de passer au vote: «Êtes-vous prêts pour la question?» est formulée en bon français. Je vous avoue que tout ce rituel des assemblées délibérantes m'agace au plus haut point et que je le fuis comme la peste. Le français demande qu'on dise: «Êtes-vous prêts à passer au vote?» ou «Êtes-vous prêts à répondre à la question?» selon le cas.

De laval, une lectrice fidèle, Mme Jacqueline Leduc, s'étonne d'avoir lu dans un éditorial du *DEVOIR* le mot personnels au pluriel. Il est en effet d'usage de l'employer au singulier. On dit le *personnel* d'une usine. Il peut comprendre plusieurs catégories: les *ouvriers*, les *employés*, les *cadres* (la maîtrise).

Une étudiante, Nathalie Bédard, a très justement sur-sauté en lisant une lettre ronéotypée qu'elle a reçu du cabinet du Vice-premier ministre et ministre des Finances, M. Allan MacEachen. On y trouve des perles, entre autres: «se manifestent part (sic) les économies...», *Le brochure... ci-annexé... l'ancien* (système). Non seulement ces fautes, mais des constructions de phrases farfelues: «Je ne suis pas sans reconnaître la contribution importante que font (sic) les petites et moyennes entreprises à la croissance économique...» Toujours et pour toujours la même salade.

Didier FARRE présente

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH

120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs

LES UNS ET LES AUTRES

Le PARISIEN 1 TOUS LES JOURS À 1.00, 4.45, 8.30

4805E CATHERINE D 866-3856

UN FILM EXCEPTIONNEL, 14 ANS

DIVA

UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX

ÉLYSÉE 1 SEMAINE 7.30 & 9.40

35 MILTON 842-8053

Dès le vendredi 21 mai à 18 h.

1^{er} Salon de la Science et de la Technologie à la Place Bonaventure

PRÉ-VENTE: billets à prix spéciaux en vente dans les comptoirs TICKETRON*

après "Gria-Guervos"

Ana Forrent triomphe dans EL NIDO LE NID (v.o. s.l. français)

un film de Jaime de Arminán

desjardins 2 BASILAIRE 1 288-3141

découvrez la solution à vos «PSY» problèmes!

14 ANS

PSY GARDE AVUE

desjardins 1 BASILAIRE 1 288-3141

ARCHAMBAULT MUSIQUE • CENTRE DE MUSIQUE SHERMAN • LES DISQUES A & A • CENTRE DE MUSIQUE LAU-SON • MAGASINS DISCUS • CENTRE DE MUSI

Les disquaires sont heureux de donner un appui à



CLAUDE DUBOIS

pour la présentation de son spectacle

au FORUM de MONTRÉAL

Vendredi 4 JUIN à 20 h.

Billets en vente aux guichets du Forum et à tous les comptoirs Ticketron (frais de service) \$9., \$12.50, \$14., \$15.

Long-jeu: «*SORTIE*» DUBOIS sur étiquette: Pingouin PN-103 disponible chez tous les disquaires.



MAISON BELLEVILLE • L'ÉTAGE DU DISQUE • MAGASINS POLYSON • BERTRAND MUSIQUE • LA BOÎTE À SON • MUSIQUE SAS

QUE RICHARD PAQUET • DISCOMANIE • CLAUDE BORNAIS MUSIQUE • MUSICOMAGNAC • MUSIQUE-MELO • DISQUAIRE OPUS

THIBAUT MUSIQUE • BOUTIQUE DU 45 • CLAUDE RAYMOND MUSIQUE • PIERRE LEBLANC MUSIQUE • MUSICOMANE • PHANTASMAGORIA • LES DISQUES A & G

Il voulait battre le record de Jackie Stewart

Gilles faisait ce qu'il aimait (M. Villeneuve)

PARIS, (AFP) — M. Séville Villeneuve, après la mort de son fils Gilles, samedi, lors des essais officiels du Grand Prix de Belgique de formule 1 à Zolder, a déclaré dans une émission diffusée hier à France Inter: «Qu'il faisait ce qu'il aimait, avec son cœur et avec toute la force qu'on pouvait lui réclamer. Et avec toute la sincérité».

Très éprouvé, M. Villeneuve a mis en exergue les qualités de cœur de travail et d'abnégation qu'il trouvait chez son fils: «C'est un gars, lorsqu'il se mettait à travailler mais qu'il

voulait quelque chose, il l'avait je vous jure et ça c'est le plus grand souvenir que je garderai de Gilles: d'aller chercher ce qu'il voulait avoir...».

Il a aussi témoigné de la confiance qu'il avait en son fils en citant Gilles qui disait souvent: «Quand on est maître de notre bolide, il obéira donc à nos commandes». «C'est ce qui fait que je croyais en lui, à poursuivre M. Villeneuve avant de reprendre sa phrase pour la mettre au présent, que je crois encore en lui même s'il est parti d'accord... C'est un accident qui devait arriver j'imagine.

C'était la fin de sa route», a-t-il conclu.

«Nous étions constamment en contact avec les porte-parole de l'hôpital Saint-Raphaël, a indiqué M. Villeneuve, lors d'une autre conversation téléphonique pendant laquelle il répondait d'un ton posé, voire amical, à toutes les questions. «Ce n'est pas une épreuve facile à passer. Mais lorsque j'ai accepté que Gilles devienne l'idole d'un peuple, j'ai aussi accepté d'en vivre les conséquences, si pénibles soient-elles».

Pleinement conscient de la

tragédie qui a si fatalement frappé non seulement son entourage, mais aussi un grand nombre d'admirateurs à travers le monde, M. Villeneuve a tenu à déclarer qu'il s'attendait à ce que son fils soit victime d'un grave accident à un moment ou un autre de sa carrière.

«Mais pas à ce point grave, enchaîne-t-il. On se dit prêt à comprendre la situation quand le destin frappe aussi brutalement. Mais en réalité, cela constitue un véritable choc».

M. Villeneuve a pris la nouvelle en philosophe. Jacques

aussi. Mais Mme Villeneuve a été très touchée: «Son esprit maternel a sûrement pris le dessus, explique-t-il. Mais Jacques et moi sommes davantage déçus qu'un homme si combattif et si honnête n'ait pu parvenir à atteindre ses objectifs personnels».

«Johanne et les enfants, Mélanie (huit ans) et Jacques (10 ans), bénéficiant déjà d'une sécurité financière certaine, les buts visés par Gilles étaient maintenant de parvenir, simultanément, selon M. Villeneuve, à battre le record de 26 victoires en épreuves de

Grand Prix de Formule Un de son idole, Jackie Stewart, et d'être témoin de l'évolution de ses enfants dans leur éventuelle carrière respective.

«Quand il a paraphé une entente avec Ferrari, Gilles a déclaré qu'il avait enfin sa chance d'enregistrer 27 victoires sur le circuit, dit-il. Il souhaitait prendre sa retraite à l'âge d'environ 40 ans et de voir peut-être son fils entreprendre alors une carrière en course automobile ou dans une autre discipline professionnelle».

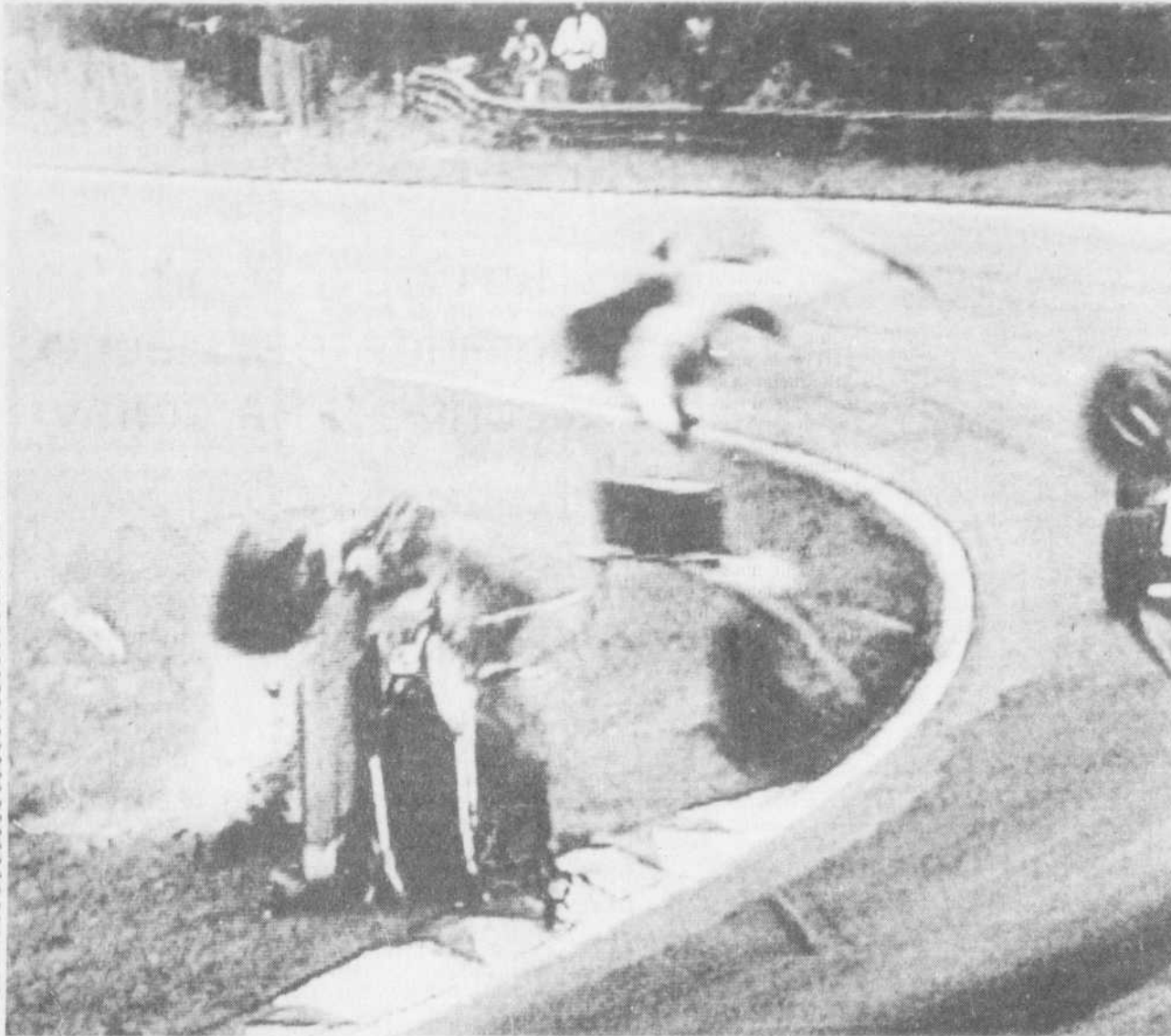
Dans un autre ordre d'idées,

M. Villeneuve a révélé ne rien déplorer au sujet des diverses décisions prises par Gilles au cours de sa carrière: «Gilles est sans doute mort heureux. Il a toujours fait ce qu'il aimait le plus. Il s'est donné entièrement à cette discipline et la course automobile lui a bien rendu en lui procurant la renommée. Si jamais Jacques décidait de poursuivre sa carrière de pilote et tenter à nouveau sa chance en Formule Un, je l'encouragerai. Car c'est ce métier qu'il aime le plus».

De son côté, le frère de Gil-

les, qui a eu un essai en Formule Un l'an dernier avec la firme Arrows et qui évolue encore cette saison en Formule atlantique, était, bien sûr, décontenancé par l'accident survenu à son frère aîné. Toutefois, il y trouve une source de motivation.

«J'en ai discuté avec mon père et, si jamais on m'accordait l'opportunité de courir en Formule Un, je tenterais de poursuivre l'oeuvre de Gilles. Cet accident tragique ne fait qu'amplifier davantage mon désir de vaincre», a-t-il soutenu.



La tragédie de Zolder. Gilles Villeneuve est éjectée de sa voiture et survole la piste, encore attaché à son siège. Sous l'effet du choc, il perdra son casque et sa cagoule. Souffrant d'une fracture des vertèbres cervicales, le pilote québécois n'a jamais repris connaissance.

Roger Neilson refuse de blâmer Harold Snepts pour son erreur

UNIONDALE, N.Y. (PC) — Ce n'est qu'au bout de quatre heures et 15 minutes, à deux secondes d'une deuxième période de prolongation, que les Islanders de New York et les Canucks de Vancouver ont pu faire un maître, samedi soir, au Nassau Coliseum de Uniondale, lors du premier match de la série finale de la coupe Stanley.

Les 15.230 spectateurs se préparaient en effet à assister à un deuxième vingt de temps supplémentaire quand Michael Bossy a intercepté une passe du défenseur Harold Snepts dans le territoire des Canucks.

Bossy a fait deux enjambées et décoché un tir du poignet précis dans le coin supérieur gauche du filet de Richard Brodeur à 19:58 minutes. Les Islanders l'emportent 6-5, de peine et de misère, pour prendre les devants 1-0 dans leur poursuite vers une troisième coupe Stanley consécutive.

«Depuis une trentaine de secondes, on n'attendait plus que la période prenne fin, a révélé l'instructeur des Islanders, Alger Arbour, après la rencontre. Quand Snepts s'est emparé de la rondelle dans le coin de la patinoire, il ne restait plus que cinq secondes à écouler. J'ai cru qu'il allait dégrader son territoire par la cloiture, mais il a envoyé la rondelle vers le centre, où Bossy l'a interceptée».

Le passe de Snepts était destinée à Gerry Minor, qui a avoué avoir crié à son coéquipier de lui envoyer la rondelle. Mais elle ne s'est jamais rendue à lui.

Bossy, posté le long de la bande, prévoyant le jeu, s'en est emparée à 25 pieds du but de Richard Brodeur. Le gardien des Canucks, la vue partiellement voilée, a levé la main trop tard.

Roger Neilson, l'instructeur des Canucks, a refusé de blâmer Snepts. «Il a été l'un de

nos meilleurs joueurs depuis le début des éliminatoires, l'a-t-il excusé. Ce sont des choses qui arrivent, il ne faut pas s'en faire des cas de conscience».

C'était le troisième but du match pour Bossy et son 13e des séries. Il avait marqué le but égalisateur à 15:14 minutes de la troisième période en profitant d'une mêlée devant le filet des Canucks que Brodeur avait déserté.

Les trois autres buts des Islanders ont été réussis lors d'avantages numériques, deux par le défenseur Denis Potvin et l'autre par Clark Gillies.

«C'était le seul qui roulait constamment à la limite, même s'il se battait pour une 15e ou 20e place», ont répété plusieurs autres habitués de la Formule Un.

«A ce niveau, il était unique».

Gilles Villeneuve a reçu une pluie d'éloges absolument sincères, à l'annonce de son décès et le journaliste Johnny Rives, du prestigieux quotidien sportif français, l'Equipe, a peut-être le mieux résumé.

«La course automobile vient de perdre le pilote le plus exceptionnel de son histoire», a déclaré celui qui a pourtant vu courir les Fangio, Rindt, Clarke, Stewart, Lauda et autres.

par Guy Robillard

de la Presse Canadienne

ZOLDER, Belgique (PC) — «Lorsque je passe dans cette section du circuit, je ne pense qu'à faire un signe de croix», avait déclaré Gilles Villeneuve, la veille de l'accident qui lui a coûté la vie à ce même endroit, dans une courte ligne droite, entre deux courbes tellement rapides, que les pilotes de Formule Un ne ralentissent presque plus.

Ce même jour, samedi, était aussi celui de la première communion de sa fille, Mélanie, 9 ans, ce qui explique l'absence exceptionnelle de son épouse, Johanne, sur le circuit de Zolder.

«Je suis nerveuse, mais je préfère être sur place, disait toujours celle-ci. Au moins, je sais ce qui arrive. A la maison, je me ronger d'inquiétude».

Il ne faut pas le cacher: tous ceux qui connaissaient Gilles Villeneuve et suivaient le sport de la Formule Un ont émis un jour l'hypothèse qu'il pourrait y laisser sa vie. C'était presque écrit dans le ciel, à cause de sa façon de conduire. Sportive et amante de la vitesse, qui en avait fait le préféré des foules.

«Gilles Villeneuve, a confié une simple spectatrice flamande, on l'a aimé des son entrée en formule un, parce qu'on a senti chez lui l'amour de la vitesse, le plaisir de la conduite rapide, pour le sport».

«C'était le seul qui roulait constamment à la limite, même s'il se battait pour une 15e ou 20e place», ont répété plusieurs autres habitués de la Formule Un.

«A ce niveau, il était unique».

Gilles Villeneuve a reçu une pluie d'éloges absolument sincères, à l'annonce de son décès et le journaliste Johnny Rives, du prestigieux quotidien sportif français, l'Equipe, a peut-être le mieux résumé.

«La course automobile vient de perdre le pilote le plus exceptionnel de son histoire», a déclaré celui qui a pourtant vu courir les Fangio, Rindt, Clarke, Stewart, Lauda et autres.

la région. Déjà, il conduisait la voiture familiale assis sur les jambes de son père, qu'il implorait de toujours aller plus vite. A six ans, il conduisait de Berthierville à Montréal.

A 15 ans, il veut conduire seul et subtilise la voiture de son père, avec laquelle il rate une courbe, à près de 160 km/h, sous la pluie. La voiture est une perte totale, mais il s'en tire absolument indemne, comme il le fera lors de deux accidents subséquents. Son père ne lui en tiendra pas rigueur: «Comment pouvais-je lui en vouloir? J'avais fait à peu près la même chose à son âge».

Plus tard, quand Gilles fréquentait celle qui allait devenir son épouse, Johanne, à Joliette, il donnait un tel spectacle en tournant sur deux roues dans une courbe du village de Saint-Thomas que les gens de la place se rassemblaient pour le voir passer.

On connaît la suite: stock car et courses locales, Formule atlantique aux sorties de pistes retentissantes, puis la Formule Un, où il ne tarda pas à établir sa légende.

A sa troisième course, sa deuxième chez Ferrari après un brillant début chez McLaren, il heurtait la voiture du regrette Ronnie Peterson, s'envolait dans les airs et heurtait à mort quatre Japonais, placés dans un endroit interdit. Recrue, on le jugea sévèrement. Plus tard, il sera un prodige.

A Zolder, tout se remémorait son incroyable tour sur trois roues à Zandvoort, en Hollande, où sa course de l'an dernier à Montréal, l'aïeul avant à la verticale, devant les yeux. Seul Villeneuve a réalisé des trucs semblables. Mais les véritables connaisseurs préféreraient se rappeler les 100 autres occasions où seul son talent supérieur de pilotage à



Le Français Didier Pironi, coéquipier de Gilles Villeneuve et aussi président de l'Association des pilotes professionnels, a porté des accusations en dénonçant les conflits d'intérêt qui jouent contre la sécurité des coureurs.

haute vitesse lui a permis de maintenir en piste et à la limite une Ferrari parfois jugée inconduisible. Il fut le roi des têtes-à-queue contrôlés.

Gilles Villeneuve affectionnait la vitesse et le danger. Il

s'était lancé furieusement dans le ski alpin: «La journée où je craindrai d'être blessé, disait-il, c'est que je pense vrai au danger et je ferai mieux oublier la Formule Un».

Villeneuve inspirait une admiration unanime

ZOLDER, Belgique (AFP-PC) — Dans le paddock du circuit de Zolder, hier matin, le départ du camion rouge de l'écurie Ferrari avait laissé un trou dans l'alignement des semi-remorques multicolores rangées derrière les boxes. Il n'y avait bien sûr qu'un seul sujet de discussion: la mort de Gilles Villeneuve, mais sur un ton volontairement neutre.

On s'attachait plus à l'admiration unanime qu'inspirait le pilote canadien qu'à aux circonstances de l'accident et à la remise en cause éventuelle de la Formule Un dans sa forme actuelle.

— Mauro Forghieri (directeur technique Ferrari): «J'ai connu beaucoup de pilotes, mais jamais comme Gilles. C'était vraiment un cas particulier. Un caractère énorme, un professionnel 24 heures sur 24. Nous avions souvent des heurts, mais son obstination m'imposait le respect».

— Teddy Maier (gérant McLaren): «Gilles était un des pilotes les plus talentueux que

la Formule Un ait connu, et sans doute le plus agressif. Il se donnait toujours à 100 pour cent, sans calculer. Il a sans doute gagné autant de courses grâce à son agressivité, qu'il a en perdu à cause de son peu de goût pour la tactique».

— Gérard Larousse (directeur Renault): «C'est un accident bête, comme souvent. Jochen Mass et Gilles se sont mal compris. Nous avions tous une énorme admiration pour lui. René Arnoux, qui était un de ses amis intimes, est très affecté. Mais ce dramatique accident ne doit pas être amalgamé aux querelles politiques de la Formule Un».

Niki Lauda: «Gilles était un champion du monde en puissance. J'avais été surpris à Monza, en 1978, par la façon dont il me regardait quand je parlais avec lui. Avec admiration mais aussi un espèce de défi pour le «vieux» que je devais représenter à ses yeux. Quant à l'accident, c'est évident, il pose le problème de la différence de vitesse des voitures entre elles».

Pourtant, deux personnalités de la Formule Un n'hésitaient pas à débordier du cadre humain du drame, pour des motifs sans doute très différents, et à livrer leurs impressions sur les problèmes de sécurité.

— Bernie Ecclestone (président de la F.O.C.A. et directeur de l'écurie Brabham): «L'accident de Gilles est un accident de course qu'il ne faut pas politiser, mais on doit enquêter, essayer de savoir pourquoi Gilles a été éjecté de sa voiture. De toute façon, il faudra bien trouver une solution pour que les voitures de Formule Un soient moins puissantes, moins dangereuses».

— Jacky Ickx (deux fois vice-champion du monde de Formule Un): «Cet accident m'inspire deux réflexions. Les performances atteintes maintenant par les voitures rendent inadéquates les circuits, mais ceux-ci ne sont plus extensibles. C'est maintenant aux voitures et aux règlements de s'adapter. Mais j'ai également remarqué que des qu'il y a un choc, les Formule Un sont coupées en deux devant les jambes des pilotes. Les châssis dans lesquels ils sont logés sont trop étroits. Pour obtenir l'effet de sol on a dû les diminuer au maximum et les parois sont épaisses comme une feuille de papier. L'effet de sol est un danger permanent et je suis tout-à-fait d'accord avec la déclaration de Didier Pironi, le président de l'Association des pilotes, à son sujet».

Les Castors ont répliqué à l'intimidation du Kitchener

HULL, Québec (PC) — Les Castors de Sherbrooke ont surpris les Rangers de Kitchener en comptant quatre buts rapides dès la première période, samedi, pour mériter leur première victoire en série de la Coupe Memorial par la marque de 10-4.

Considérés comme les négligés parmi les trois équipes engagées dans le tournoi à la ronde pour la suprématie au hockey junior, les champions du Québec, inspirés par la tenue phénoménale de leur gardien de but Michel Morissette, ont dominé les Rangers à toutes les périodes, menant 4-1 après la première et 6-1 après la deuxième.

Choisi la première étoile de la rencontre, Morissette a frustré les Rangers à chacune de leurs incursions dans le territoire des Castors, arrêtant 48 des 52 lancers dirigés vers ses buts.

Par contre, le gardien du Kitchener, Wendell Young, a été déjoué huit fois sur les 29 premiers lancers des Castors avant d'être remplacé par Darryl Boudreau à 11:25 minutes du troisième engage-

ment.

Boudreau a ensuite reçu quatre lancers et a été déjoué à deux reprises.

Le trio le plus productif des Castors, qui n'avaient jamais gagné un match lors de leurs deux présences précédentes en finale nationale, formé de Gérard Gallant, Sean McKenna et John Chabot, en a fait voir de toutes les couleurs aux défenseurs des Rangers.

Gallant a réussi un tour du chapeau, McKenna a récolté cinq points dont deux buts et Chabot a amassé quatre mentions d'aide.

Les autres buts des Sherbrookoïses ont été marqués par Alain Gilbert, deux fois, Alain Ménard, Luc Bachand et Michel Petit.

Le meilleur buteur des champions de l'Ontario a été Jeff Larmer avec deux buts. Mike Eagles et Grant Martin réussissant les deux autres. A noter que Brian Bellows, considéré comme le meilleur joueur de ce tournoi, a été tenu complètement en échec. Les Rangers ont tenté d'inti-

mider leurs adversaires au début du match, une tactique qui ne les a pas servis et qu'ils ont dû abandonner après le premier but de McKenna à 5:33 minutes avant que Gallant n'en enfle deux et Bachand le sien, seul Larmer parvenant à déjouer Morissette.

La deuxième période, dénuée de rudesse et marquée de seulement deux pénalités mineures, a donné lieu à du

bon hockey, les rapides patineurs du Sherbrooke en profitant pour porter leur avance à 6-1.

Au dernier vingt, les Rangers se sont lancés à l'attaque, négligeant par le fait même leur défense. Ils ont quand même dirigé 24 lancers vers Morissette, ne le déjouant qu'à trois reprises, tandis que les Castors en enfilèrent quatre de plus.

Castors 10, Rangers 4		3ème période	
e période			
1-SHERBROOKE: McKenna	5:33	8-KITCHENER: Larmer	6:10
2-SHERBROOKE: Gallant	9:22	9-SHERBROOKE: Petit	9:33
3-SHERBROOKE: Gallant	15:47	10-SHERBROOKE: Gilbert	11:15
4-SHERBROOKE: Bachand	16:17	11-KITCHENER: Eagles	13:29
5-KITCHENER: Larmer	17:28	12-SHERBROOKE: McKenna	15:50
Pénalités: Gallant S. Moher K 3:47, Shaw K 10:07, Michetti K, Bachand S mineures, Crawford K, Donnelly S mineures, 16:17, Kitchener banc (servi par Larmer) 18:22.		13-SHERBROOKE: Gilbert	16:04
		14-KITCHENER: Martin	17:48
		Pénalités: Macinnis K, Moher K 9:28, Donnelly S 12:13, Larmer K, Gallant S 15:03, Bachand S 18:02.	
Tirs au but			
6-SHERBROOKE: Ménard	4:39	Kitchener	15 13 24-52
7-SHERBROOKE: Gallant	16:37	Sherbrooke	16 8 9-33
Pénalités: Petit S 7:10, Shaw K 19:43.		Gardiens: Young, Boudreau, Kitchener, Morissette, Sherbrooke	
		Assistance: 2.529.	

John Watson gagne le GP de Belgique

ZOLDER (AFP) — Le Britannique John Watson, sur une McLaren, a profité d'une erreur du Finlandais Keke Rosberg (Williams) dans l'avant-dernier tour pour remporter le Grand Prix de Belgique de formule un, hier, à Zolder. Un Grand Prix endeuillé par le tragique accident dont a été victime le Canadien Gilles Villeneuve, la veille, pendant les essais.

La troisième place est revenue à l'Américain Eddie Cheever (Talbot), l'Italien Elio de Angelis (Lotus) et le Brésilien Nelson Piquet (Brabham-BMW turbo), champion du monde en titre, sont «entrés» dans les points à l'issue d'une course qui ne valut guère que par le duel Watson-Rosberg

dans les derniers tours.

L'Autrichien Niki Lauda, dont la McLaren accusait deux kg (578) de moins que la limite «légale» à la pesée, a été déclassé de la troisième place.

L'annonce en a été faite par le jury des commissaires, qui a ainsi appliqué à la lettre le règlement, comme ils l'avaient déjà fait il y a deux semaines à Imola pour l'Allemand Manfred Winkelhock (ATS), pour la même faible marge d'ailleurs.

Après ceux de Nelson Piquet (Brabham) et Keke Rosberg (Williams), les deux premiers du Grand Prix du Brésil, c'est ainsi le quatrième déclassement pour des problèmes de poids depuis le début de la saison.

LE DEVOIR

POUR UN ABONNEMENT A DOMICILE

844-3361

SPORTS

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Vendredi	Samedi
Tampa Bay 1, Seattle 0	San Diego 2, Chicago 1
Montréal 1, Portland 0	Seattle à F.-Lauderdale
Vancouver 3, Edmonton 1	Montréal à Vancouver
San Jose 4, Jacksonville 1	Toronto à Edmonton
	New York à San Diego

LIGUE NORD-AMÉRICAINNE

	Section Est					
	p	s	p	bp	bc	pb
NEW YORK	7	5	2	15	9	14
TORONTO	6	5	1	12	7	10
MONTRÉAL	6	3	3	8	6	7
CHICAGO	6	1	5	8	14	8
	Section Sud					
	p	s	p	bp	bc	pb
FORT LAUDERDALE	7	5	2	17	14	15
TAMPA BAY	8	4	4	12	13	11
TULSA	7	2	5	12	16	12
JACKSONVILLE	7	2	5	12	17	12
	Section Ouest					
	p	s	p	bp	bc	pb
SAN DIEGO	6	5	1	12	6	10
VANCOUVER	7	3	4	8	14	7
PORTLAND	5	3	2	9	4	6
SAN JOSE	6	3	3	8	8	6
SEATTLE	7	2	5	10	13	8
EDMONTON	5	2	3	6	7	5

(Six points sont accordés pour une victoire en temps régulier ou en prolongation, quatre points pour une victoire en prolongation. Un point boni pour chaque but compté jusqu'à un maximum de trois par match. Aucun point boni pour un but en prolongation ou en confrontation.)

HOCKEY

Coupe Stanley	Les meneurs
Finale	b a pts
Samedi	Trottier, Isl. 13 9 22
Islanders NY 6, Vancouver 5, prol.	Bossy, Isl. 13 9 22
Mardi	Savard, Chi. 11 7 18
Vancouver à Islanders NY, 20 h 05	Pederson, Bos. 7 11 18
Jeudi	Mullen, St-L. 7 11 18
Islanders NY à Vancouver, 22 h 35	P. Stastny, Qué. 7 11 18
Samedi	Federko, St-L. 3 15 18
Islanders NY à Vancouver, 20 h 05	Gradin, Van. 8 9 17
Mardi	Smyl, Van. 8 9 16
Vancouver à Islanders NY, 20 h 05	Potvin, Isl. 5 11 16
Jeudi	Lysiak, Chi. 6 9 15
Islanders NY à Vancouver, 20 h 05	Middleton, Bos. 6 9 15
Samedi	
Vancouver à Islanders NY, 20 h 05	
Jeudi	
Islanders NY à Vancouver, 20 h 05	
Samedi	
Vancouver à Islanders NY, 20 h 05	
Jeudi	
Islanders NY à Vancouver, 20 h 05	
Samedi	
Vancouver à Islanders NY, 20 h 05	

COUPE STANLEY

Série «O»	p	g	p	pp	pc	pts
ISLANDERS NY	1	1	0	6	5	2
VANCOUVER	1	0	1	5	6	0

COUPE MÉMORIAL

Série «O»	p	g	p	pp	pc	pts
SHERBROOKE	1	1	0	10	4	2
PORTLAND	0	0	0	0	0	0
KITCHENER	1	0	1	4	10	0

BASEBALL

Ligue Nationale	Ce soir (Lanceurs prévus)
Vendredi	San Francisco, Gale (1-2), 19 h 35
Los Angeles 6, Montréal 2	Montréal, Lea (1-1), 19 h 35
Chicago 12, Houston 6	San Diego, Welsh (0-0) à New York, John (3-1), 19 h 35
Cincinnati 5, Pittsburgh 0	Los Angeles, Power (0-0) à Philadelphie, Christenson (2-3), 19 h 35
New York 3, San Francisco 2	Pittsburgh, Rhoden (1-3) à Houston, Sutton (4-1), 20 h 35
Philadelphie 5, San Diego 2	Cincinnati, Pastore (3-2) à St-Louis, Martin (3-3), 20 h 35
Atlanta 6, St-Louis 3	
Samedi	
Los Angeles 10, Montréal 8	
Chicago 3, Houston 2	
San Francisco 8, New York 3	
St-Louis 8, Atlanta 7	
Philadelphie 5, San Diego 1	
Pittsburgh 4, San Diego 2	
Hier	
Los Angeles 5, Montréal 4	
Chicago 6, Houston 3	
New York 6, San Francisco 5	
San Diego 6, Philadelphie 0	
Pittsburgh 6, Cincinnati 3	
Atlanta 3, St-Louis 0	



Les frappeurs						Californie 7, Baltimore 2		
	pb	cs	pp	cc	moy.	New York 9, Seattle 4		
Blackwell	4	1	0	0	250	Hier		
Carter	87	25	18	6	287	Toronto 2, Kansas City 0		
Carmichael	92	21	10	3	228	Boston 1, Texas 0		
Dawson	98	31	12	3	316	Chicago 4, Detroit 3		
Francisco	10	2	0	0	200	Milwaukee 6, Minnesota 2		
Mills	0	0	0	0	000	Californie 8, Baltimore 4		
Miner	4	1	0	0	250	Cleveland 14, Oakland 2		
Norman	5	2	1	0	400	New York 9, Seattle 4		
Oliver	93	25	16	3	269	Aujourd'hui		
Phillips	3	0	0	0	000	(Lanceurs prévus)		
Raines	94	29	3	0	309	Chicago, Burns (3-1) à T		
Speier	77	16	10	2	206	ronto, Leal (2-2), 19 h 30.		
Taveras	35	2	2	0	057	Detroit, Wilcox (1-2) à Texa		
Wallach	83	24	12	3	289	Hough (2-2), 20 h 05		
White	26	7	5	1	269	Milwaukee, Haas (1-1) à Ka		
Bats votés: Raines, 10; Dawson, 5; Carter, 2; Cronkite, 1.						sas City/Blue (1-2), 20 h 35		
Les lanceurs						Boston, Torrez (2-2), à Minn		
	g	p	mi	pm	rab	mpm	sota, Erickson (4-2), 20 h 30	
Burris	0-6	36	16	13	3.98		New York, May (0-0) en Calif	
Fryman	0-0	6	2	1	1.45		nie, Zahn (4-1), 22 h 30	
Gorman	0-0	0	0	0	0.00		Baltimore, Gimsley (1-1) 05	
Gullickson	2-2	37	21	35	5.11		Stevens (2-2) à Oakland	
James	0-0	0	0	1	3.20		McCarty (2-1), 22 h 30	
Lea	1-1	13	6	8	4.15		Cleveland, Bohner (0-0) à Se	
Reardon	2-0	17	10	21	2.06		tle, Moore (1-4), 22 h 35	
Rogers	4-2	49	12	39	2.20			
Sanderson	3-2	35	8	17	2.05			
Smith	0-0	5	1	4	0.706			
Parties sauvées: Reardon, 4; Fryman, 1.								

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	19	11	.633	—
NEW YORK	14	15	.483	4½
MONTRÉAL	12	13	.480	4½
PITTSBURGH	12	14	.462	5
PHILADELPHIE	12	15	.444	5½
CHICAGO	11	18	.379	8½

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
ATLANTA	20	9	.690	—
SAN DIEGO	16	11	.593	3
LOS ANGELES	16	13	.552	4
SAN FRANCISCO	13	16	.448	7
CINCINNATI	12	16	.429	7½
HOUSTON	12	18	.400	8½

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est	g	p	moy.	diff.
BOSTON	20	9	.690	—
MILWAUKEE	16	10	.615	2½
DETROIT	16	12	.600	3½
CLEVELAND	12	14	.462	6½
TORONTO	12	15	.444	7
NEW YORK	10	15	.400	8
BALTIMORE	10	16	.384	8½

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	17	9	.654	—
CALIFORNIE	19	11	.633	—
OAKLAND	16	14	.533	3
KANSAS CITY	14	13	.519	3½
SEATTLE	16	16	.467	4½
MINNESOTA	10	21	.323	9½
TEXAS	7	18	.280	9½

Ray Burris subit une sixième défaite

Les Dodgers ont dévalisé les Expos

par Bernard Cyr

de la Presse Canadienne

Les Dodgers de Los Angeles sont arrivés à Montréal avec une fiche inférieure à 500 et ils sont repartis hier comme des voleurs, après avoir complété leur balayage d'une série de quatre matches contre les Expos au Stade olympique en l'emportant 5-4 devant 26.904 spectateurs. Les Expos subissaient ainsi leur cinquième revers consécutif et pour la première fois de la présente saison, ils sont tombés sous la marque des .500 (12-13).

Dusty Baker, le plus dangereux frappeur des Dodgers contre les Expos au cours de cette série, a produit son 10e point en trois matches, même s'il a été limité à un coup sûr en quatre présences au bâton. Mais le fardeau de l'attaque des Dodgers a été porté hier par le voltigeur de centre Pedro Guerrero, qui a obtenu deux coups sûrs en trois présences, dont un circuit de trois points permettant aux Dodgers de prendre une avance de 5-3, en cinquième manche. «Je ne cherchais pas à frapper un circuit, a dit Guerrero

après coup, mais je dois avouer avoir cogné cette balle très solidement». «C'était une balle courbe basse et à l'intérieur, a indiqué le lanceur partant des Expos, Ray Burris, à propos du tir qui a permis à Guerrero de procurer la victoire aux siens. Je tentais de prendre l'avance sur le frappeur, afin de préparer ma balle rapide et parce que j'avais été en retard sur la majorité des frappeurs précédents. Le tir lui a sûrement plu parce qu'il s'est élané de toutes ses forces».

Le coup de circuit de Guer-

rero est survenu à un bien mauvais moment, puisque les Expos venaient de prendre une avance de 3-1, en deuxième moitié de quatrième, grâce au double de trois points de Chris Speier dans l'allée au champ gauche. Pour Burris, ce circuit de Guerrero signifiait un sixième revers en autant de départs cette saison. «Mon moral est quand même bon, a-t-il dit. Je crois avoir donné le meilleur de moi-même à toutes mes sorties et je n'ai pas à avoir honte. Je devrais cependant faire un examen de conscience. Mes balles à effet, par exemple, ne sont pas tout à fait à point».

Son opposant d'hier, le gauchier mexicain Fernando Valenzuela, a eu plus de veine. Il a lui aussi connu une mauvaise manche, celle où il a donné trois points aux Expos. Mais il a éparpillé six coups dans les huit autres manches, soit cinq simples et un double, pour mériter sa quatrième victoire en sept décisions.

Mais plusieurs des frappeurs des Expos, dont Gary Carter, disaient se sentir maintes fois à l'aise au marbre, lorsqu'ils font face à Valenzuela, la bête noire des frappeurs de la Ligue nationale la saison dernière.

«Je le connais un peu mieux maintenant, disait Carter. Ce n'est pas un dieu et il peut être battu. Sa balle tire-bouchon ne casse pas autant que l'an dernier, mais c'est peut-être aussi parce que nous voyons mieux venir ses lancers. Il fait beaucoup de gestes lui servant à déconcentrer le frappeur, avant de lancer la balle au marbre».

Les Expos ont réussi à réduire le pointage à 5-4, en sixième manche, mais Valenzuela a ensuite limité les dégâts en n'accordant que trois simples aux Expos dans les trois dernières manches, soit un par manche.

Al Oliver a claqué un solide double sur la clôture, au champ centre, pour amorcer la sixième reprise. Il s'est rendu au troisième sur le ballon de Carter au centre, et a marqué sur le ballon sacrifice de Tim Wallach au champ droit, doublé de l'erreur du joueur de deuxième but Steve Sax.

Les trois premiers points de l'équipe montréalaise sont survenus après deux retraits en quatrième manche. Des buts sur balles consécutifs à Carter et Wallach ainsi qu'un coup sûr à l'avant-champ de Jerry White ont rempli les coussins. Speier les a vidés d'un seul coup avec son double.

Les Dodgers ont inscrit le premier point du match en

première moitié de quatrième sur des simples consécutifs des trois premiers frappeurs, soit Rick Monday, Guerrero et Ron Cey, et un deuxième en cinquième manche, avant le circuit décisif de Guerrero. Sax avait alors atteint le premier-but sur une erreur du deuxième-but Tim Raines et avait marqué sur le double de Dusty Baker.

Malgré ce cinquième revers consécutif, le pilote Jim Fanning soutient que le moral de ses troupes est bon.

«La saison de baseball est longue et les joueurs sont toujours d'humeur égale, gagne ou perd».

Et le receveur Gary Carter faisait écho aux dires du gérant: «Nous avons affronté une équipe en grande forme au cours de cette fin de semaine et je ne pense pas qu'il y ait matière à paniquer. Après tout, nous n'avons que 25 matches de joués».

Le Canada sort grandi de son échec contre le Paraguay

par Richard Milo

Le Paraguay a remporté le titre de la zone américaine de la Coupe Davis en l'emportant 4-1 contre le Canada à Tennis 13, partageant hier les deux simples après avoir facilement gagné le double.

Et Victor Pecci et Francisco Gonzalez n'auront pas perdu un seul match. Blessé au mollet de la jambe gauche, Pecci a été excusé de la compétition hier et c'est une jeune de 19 ans, Francisco Arrellaga, qui s'est incliné en deux manches 6-1 et 6-0 devant Glenn Michibata. Réjean Genois a perdu pour sa part face à Gonzalez en deux sets, 6-3 et 7-6 (7-4). Gonzalez et Pecci ont battu le duo Harry Fritz-Bill Cowan en une heure et 15 minutes, 6-4, 6-4 et 6-0, samedi.

Il nous fallait battre Gonzalez, nous n'avons pas réussi, et c'est pourquoi nous avons perdu, a dit Réjean Genois après sa deuxième défaite du tournoi, hier. Nos chances de gagner en double étaient presque nulles contre Pecci et Gonzalez. Il fallait donc s'attaquer à Gonzalez...

«Et Michibata (Glenn) menait contre lui dans la cinquième set. S'il avait triomphé, le résultat final ne serait peut-être pas le même. Il nous fallait une victoire vendredi. Ce fut le point tournant du tournoi».

Genois n'a pas offert son rendement habituel. Il s'est dit déçu de sa performance au cours du week-end. Il faut cependant se réjouir du travail de Michibata qui, aux dires de Josef Brabenec père, l'entraîneur et capitaine de l'équipe, a véritablement gagné ses galions en fin de semaine.

«Michibata s'est amélioré de 100 pour cent depuis la ronde précédente, a-t-il dit en présence du Toronto dans la garde-rie qui servait de salle de presse à Tennis 13. Il a acquis plus d'expérience».

«C'est vrai, j'ai beaucoup appris en jouant contre Gonzalez. J'aurais bien aimé affronter Pecci, même si je ne suis pas aussi talentueux qu'un John McEnroe. Pour un joueur «moyen» — raturez ce mot, il est meilleur qu'un joueur moyen, a lancé Brabenec — il faut vivre de telles expériences».

Trop fort pour sa rival, Michibata n'a fait qu'une bouchée d'Arrellaga, et vendredi, il n'a cédé qu'au cinquième et dernier set devant Gonzalez. Le monde du tennis est bien petit, et ses exploits contre le Paraguay alimenteront les conversations de Pecci et Gonzalez dans les mois qui viennent.

Les deux Paraguayens ont quitté Montréal en fin d'après-midi pour prendre part à d'autres Grand Prix. Comme Michibata qui doit jouer à Atlanta dans l'équipe de Peppere, où il a obtenu une bourse d'étude pour poursuivre des études en économie.

«Vous me demandez s'il y avait lieu de tenir un camp d'entraînement? Je dis oui, a tranché Brabenec. Des joueurs m'en ont parlé dans le vestiaire, il y a à peine quelques minutes. Mais le problème est de taille. Il n'est pas facile de réunir tous les joueurs deux semaines avant la compétition».

«Si Pecci est arrivé il y a 10 jours, c'est qu'il a été éliminé dès le premier tour à Madrid. Pour José (fils) qui était au Japon, pour John Picken qui est présentement en Belgique, pour Cowan, pour tous, les circuits satellites sont aussi importants que les grands tournois».

«Vous me demandez pourquoi tous se sont présentés deux semaines avant le début du tournoi en Colombie? D'abord il y a moins de tournois en mars et il y avait le circuit Labatt. Les joueurs étaient déjà sur place, au Québec».

Néanmoins, pour Brabenec, en accédant à la finale de la zone américaine, l'équipe a mérité le respect de la population canadienne, et celui des milieux du tennis. Ce n'est que partie remise, surtout si Michibata continue de s'améliorer.

Le président de Tennis 13, M. Jean Gauthier, a demandé une minute de silence à la mémoire de Gilles Villeneuve, dont la «mort tragique touche de près plusieurs membres de Tennis 13 où les pilotes de formule un avaient pris l'habitude de se réunir à l'occasion du Grand Prix du Canada». Il y avait environ 900 personnes pour assister aux deux simples d'hier. Au sujet de Pecci, le docteur Jean-Guy Bourgeois a signé le diagnostic suivant: «Petite déchirure musculaire, au mollet gauche. Léger hématome. Chaleur et repos temporaire pendant deux ou trois jours». Après le match de double de samedi, après que Pecci ait contribué à la victoire du Paraguay qui prenait ainsi une avance insurmontable de 3-0. En l'emportant, le Paraguay a été promu au tableau principal de 1983 qui comprend 16 pays.

Les Expos retranchent Rodney Scott et Bill Lee

La direction des Expos est en train de se débarrasser de «ses indésirables». Hier, on annonçait le départ du lanceur gaucher Bill Lee, dont le nom a été placé sur la liste de repêchage dans le but de le libérer sans condition. Samedi, c'était le joueur de deuxième-but Rodney Scott qui subissait la guillotine.

Comme Scott, surpris à signer des autographes et à bavarder avec les partisans durant une rencontre de la semaine dernière, Lee s'est attiré les foudres de la direction en s'absentant sans permission du match de samedi. Lee s'est finalement présenté vers la fin de la rencontre et il aurait été réprimandé par le gérant Jim Fanning pour son attitude.

En plus d'être congédié, Lee a reçu deux amendes, une équivalente à une journée de paye et une autre de \$5.000.

En sept matches cette saison, Lee présente un dossier de 0-0 et une moyenne de 4.38 points mérités. Il a alloué 19 coups sûrs en 12 manches et un tiers. Les Expos avaient acquis son contrat des Red Sox de Boston en décembre 1978, en retour de celui du joueur d'intérieur Stan Papi.

Il a connu sa meilleure saison dans l'uniforme bleu-blanc-rouge en 1979, sa première avec les Expos. Il avait alors compilé un dossier de 16-10 et conservé une moyenne de 3.04 points mérités, en 222 manches.

Tout comme ils devront le faire pour Stan Bahnsen, Rowland Office et Rodney Scott, les Expos devront payer Lee jusqu'à la fin de la présente saison.

Pour tenir sa place au sein de l'alignement, les Expos ont rappelé le jeune releveur gaucher Tom Gorman. En 11 manches et deux tiers avec le club-école des Expos, à Wichita (classe AAA), Gorman présentait une moyenne de 2.32 points mérités et une fiche de 3-0. Artiste de la balle fourchette, Gorman avait été un des derniers joueurs retranchés au camp d'entraînement. Il était en uniforme pour le match d'hier. Samedi, les Expos ont rappelé Brad Mills des mineurs.

Lendl écrase Dibbs

NEW YORK, (AFP) — Il n'aura fallu que 49 minutes au Tchécoslovaque Ivan Lendl pour remporter, hier, à Forest Hills, la finale du tournoi des champions, comptant pour le WCT.

Lendl, qui a empêché 100.000 de plus pour ce succès, a en effet battu l'Américain Eddie Dibbs par 6/1, 6/1 au terme d'une rencontre sans grand intérêt.

Le tenant du titre, qui n'a d'ailleurs jamais battu le Tchécoslovaque en 8 rencontres, ne fut jamais en mesure d'inquiéter Lendl. Dibbs demeura, tout au long du match, sur une défensive beaucoup trop «prudente» et ne passa jamais à l'attaque.

Un exemple: durant le second set, qui dura seulement 24 minutes, Dibbs ne fut capable que de marquer que 8 points...

D'autre part, les États-Unis se sont qualifiés pour la finale de la Coupe du Monde de tennis par équipes, en battant l'Argentine par 2 victoires à 1 en demi-finales, hier à Düsseldorf. L'équipe américaine rencontra aujourd'hui l'Australie, victorieuse de l'Espagne sur le même score.

Guillermo Vilas, vainqueur en simples lors du tournoi, a perdu, associé à Ricardo Cano, le double décisif contre les Américains Gene Mayer et Sherwood Stewart. Auparavant, Vilas avait remporté son simple contre l'Américain Eliot Teltscher (6-7, 6-0, 6-3).

Puis l'Américain Gene Mayer avait donné le point de l'égalisation à son équipe en battant facilement Alejandro Ganza-bal en deux sets (6-3, 6-1).

Dans la deuxième demi-finale entre l'Australie et l'Espagne, il a également fallu attendre le résultat du double, qui a finalement permis à l'Australie de se qualifier pour la finale. Peter McNamara et Mark Edmondson n'ont eu aucun mal à battre la paire espagnole Jose Higueras-Angel Gimenez (6-2, 6-4). Higueras, beaucoup moins en forme qu'au début du tournoi, avait perdu le simple contre McNamara (7-5, 6-1). Puis Manuel Orantes avait remporté sans difficulté son simple contre Mark Edmondson (6-3, 6-4).

Par cette victoire, le Manic présente un dossier de trois victoires et autant de défaites. Pour leur part, les Timbers ont essuyé un deuxième revers en cinq rencontres.

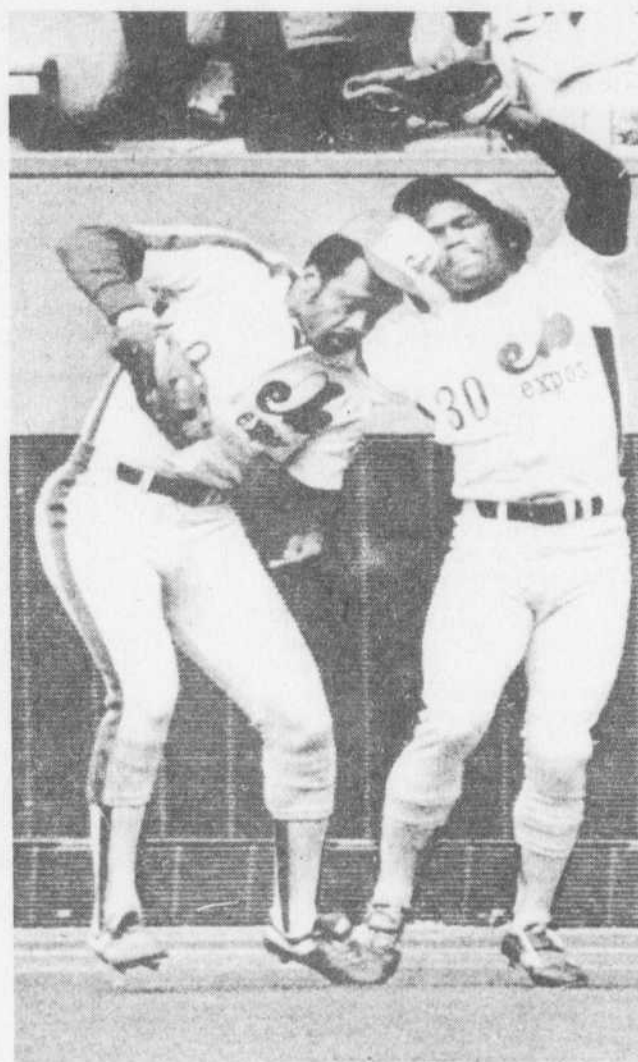
Parkinson, qui effectuait sa rentrée au jeu cette saison, a déjoué le gardien du Portland, Bill Irwin, sur une belle passe centrée de Brian Quinn à la 39e minute.

À la première demie, les occasions de compter furent passablement partagées entre les deux équipes. Au début de la deuxième période, Portland a nettement dominé le Manic mais le gardien Victor Nogueira a bien défendu la forteresse montréalaise.

L'arbitre a distribué deux cartes jaunes à la 35e minute du premier engagement et, à la seconde demie, Brian Decaire a reçu un avertissement pour avoir dégagé le ballon dans la foule.

Par cette victoire, le Manic commence du bon pied un périple à l'étranger, qui le mènera à Vancouver, mercredi, contre les Whitecaps, puis samedi à Toronto face au Blizzards.

Le Manic jouait sans les services de Tony Towers, blessé à



Même les retraits à l'avant-champ sont laborieux chez les Expos présentement alors que Al Oliver et Tim Raines viennent presque en collision à la cinquième manche, hier au Stade olympique. (Photolaser CP)

Andrew Parkinson assure la victoire du Manic à Portland

PORTLAND — Andrew Parkinson a marqué le premier but de la saison du Manic de Montréal à l'extérieur et a permis aux siens de vaincre les puissants Timbers de Portland au compte de 1-0, samedi soir, devant 1

Un contrat social dépassé

ALLIANCE Québec vient de rendre public son document d'orientation en vue de son premier congrès annuel qui doit avoir lieu à Montréal du 28 au 30 mai prochain.

Ce document était attendu. Il est en effet le résultat des efforts les plus importants qui aient été consentis au sein de la communauté anglophone du Québec pour se définir elle-même et transformer ses préoccupations en un programme d'action réaliste et cohérent.

Ce document était attendu aussi parce que, pour la première fois sans doute, il est le résultat d'un processus démocratique. Alliance Québec est né il y a quelques mois de la transformation du Conseil des minorités. Il a ensuite élargi sa base à travers tout le Québec.

Alliance Québec se veut donc un mouvement représentatif de l'ensemble de la communauté anglo-québécoise et aspire parler en son nom. Il était donc confronté, et le sera sans doute pendant longtemps, à recueillir un consensus qui soit le plus large possible. Déjà il est dénoncé sur sa droite par des mouvements comme «Freedom of Choice» ou «Québec for All» et débordé sur sa gauche par «L'Autre voix», un groupe d'anglophones qui trouve qu'Alliance Québec a une «vision limitée de l'histoire du Québec». Bref Alliance Québec vit une véritable expérience politique.

Ce regroupement a déjà marqué des points importants dans sa démarche pour se faire reconnaître comme porte-parole de la communauté anglophone quand le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a accepté d'en rencontrer les dirigeants provisoires au début d'avril. Alliance Québec pourrait donc, s'il réussit dans son entreprise, devenir un mouvement important pour l'ensemble de la société québécoise.

Ce qui pour l'instant préoccupe au premier chef Alliance Québec, c'est la façon dont la communauté anglophone se définit par rapport à la société dans son ensemble. Il est significatif à cet égard que cette société soit présentée comme composée de deux communautés linguistiques. Dans l'introduction de son document, Alliance Québec évoque le «contrat social qui reconnaît la présence et la légitimité des communautés d'expression anglaise et française, de leurs institutions et de leurs cultures». C'est, explique-t-on, sur ce «contrat social» que «s'est appuyé le développement de la société québécoise des deux derniers siècles». Il y a eu des conflits, reconnaît-on, mais «nous devons porter au crédit de notre société le fait que toutes les différences ont toujours été traitées et résolues par des discussions ouvertes».

La naïveté de ces raccourcis historiques est sidérante. Ils donnent à croire que jadis, il y a deux siècles, deux communautés maîtres de leur destin respectif ont paraphé les clauses d'un contrat qui assurerait à jamais la pérennité de leurs institutions respectives. Il faut rappeler à Alliance Québec que les grandes transformations qu'a subies ce «contrat social» depuis 1760 ont été essentiellement le résultat des luttes des francophones. Qui plus est, ce contrat social a souvent été modifié unilatéralement, et parfois brutalement comme au moment de l'Union de 1840, par la communauté anglophone lorsqu'elle estimait que ses intérêts le commandaient.

Alliance Québec récuse «une école de pensée» selon laquelle «le Québec forme une société homogène de

culture française avec un certain nombre de communautés ethniques dont l'apport est enrichissant mais essentiellement marginal. Cette conception, dit-il, viole le contrat social et relègue la communauté de langue anglaise au rang de simple communauté ethnique ou culturelle».

On ne saurait nier que telle est bien la perception qu'Alliance Québec a de la réalité. On comprend mal cependant que ce mouvement ne consente pas aux efforts nécessaires pour faire subir à ces perceptions un examen plus critique. Car s'il est vrai qu'il existe «l'école de pensée» qu'il évoque, l'important n'est-il pas plutôt de bien cerner et ensuite de bien comprendre la nature du courant profond qui, actuellement, oblige la communauté anglophone à se redéfinir dans la société québécoise.

Pourtant les sources qui auraient pu alimenter cette réflexion critique sont largement connues. Ainsi le livre beige du Parti libéral du Québec explique que la communauté anglophone et les communautés ethniques «sont une dimension essentielle de la vie québécoise. Mais de manière générale, déclare-t-on, le Québec se perçoit et s'exprime comme une société de langue et d'esprit français. Au sein de la famille politique canadienne, la société québécoise possède tous les attributs d'une communauté nationale distincte». La commission Pépin-Robarts ne parlait guère autrement: «Le Québec est et demeurera essentiellement français linguistiquement et ethniquement». Le préambule de la Charte de la langue française résume tout cela comme suit: «Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité».

Ces textes, Alliance Québec doit s'en convaincre, reflètent les convictions profondes d'une très large majorité de Québécois. Cela ne veut pas dire qu'ils acceptent toutes et chacune des dispositions de la Charte de la langue française. Cela ne signifie pas non plus qu'ils sont tous d'accord avec la place qu'on accorde actuellement à la communauté anglophone au Québec. C'est même là un point de divergence notable entre le Parti libéral du Québec et le Parti québécois. Mais une chose fait désormais consensus: le Québec est français. Tel est, dorénavant, le premier terme du contrat social.

Pour sa part, Alliance Québec écrit: «Nous reconnaissons la primauté de la langue et de la culture française au Québec et nous nous engageons à faire en sorte qu'elles survivent et rayonnent». Cette déclaration est importante. Elle n'est certes pas une acceptation claire et nette de ce que nous appelons le premier terme du contrat social. Alliance Québec a des contraintes politiques internes: il doit faire la preuve qu'il est représentatif de la communauté anglo-québécoise. Or ses leaders savent que «la primauté du français» au Québec n'est même pas encore acceptée par une majorité de leurs compatriotes comme le révélait un récent sondage de Radio-Canada. La voie empruntée par Alliance Québec est donc pour l'instant la seule possible: elle permettra, le cas échéant, de faire évoluer ses troupes tout en permettant d'accroître sa crédibilité face au gouvernement du Québec. C'est de la bonne stratégie.

Jean-Pierre PROULX

Villeneuve vaincu

La fin soudaine de Gilles Villeneuve a causé un choc immense qui dépasse largement sa famille et le milieu de la course automobile. A 30 ans, le jeune athlète de Berthier était devenu un héros pour les siens en même temps qu'une vedette québécoise internationale. Le coursier qui avait connu tant de victoires en «Formule Uno» était non seulement un as qui avait atteint le succès et la fortune, mais aussi un athlète exigeant qui continuait d'aimer par-dessus tout son métier et qui ne recherchait plus, maintenant, qu'un dépassement final.

Cette victoire définitive s'est déroulée à lui le samedi 8 mai sur le circuit de Zolder en Belgique. Gilles Villeneuve avait déjà vu la mort de près, dans ce métier où elle reste présente même si les courses, grises par la vitesse et l'ambition, ne la voient plus. Mais il en était venu au point où, comme les grands maîtres, il savourait moins le risque vaincu que le plaisir de vivre dans un univers à part, que les autres mortels ne connaissent jamais. Il n'y avait même pas chez lui l'orgueil insensé qui fait commettre l'erreur fatale, encore qu'il savait, comme ses camarades de circuit, qu'une erreur est toujours possible. D'autres avant lui sont morts; lui même, dans un accident au Japon, avait fauché la vie de deux personnes et blessé plusieurs autres spectateurs.

L'univers du sport, étonné qu'un héros aussi simple dans le triomphe ait pu finir si jeune et aussi abruptement, succombait ce week-end au culte du destin, comme si cette tragédie avait été secrètement inscrite dans la vie de Villeneuve et dans le métier aventureux qu'il avait

épousé. C'est en mettre beaucoup sur la fatalité et ajouter aux mystifications qui cachent les aspects moins glorieux de l'industrie sportive.

Il en va de cet accident comme de bien d'autres que notre insouciance ou notre inculture attribuent au hasard, mais qui sont largement aussi le fait de l'homme. Villeneuve, d'après les faits qui ont été rapportés, fut d'abord poussé hors de piste par sa propre erreur. Mais cette erreur ne lui aurait pas été nécessairement fatale, s'il avait pu garder le contrôle de son bolide ou si, perdant la maîtrise de la Ferrari, celle-ci ne s'était point défilée comme un jouet de pacotille. Autrement dit, cette mort était peut-être évitable.

Il reste à faire qu'elle n'ait pas été complètement inutile. D'autres coursiers — et Gilles lui-même dans une entrevue qui a été diffusée de nouveau le jour de sa mort — critiquent vivement les changements qui ont été introduits ces derniers temps dans les voitures de course, et qui en font non plus des instruments où les pilotes donnent la mesure de leur talent, mais des engins poussés pour eux-mêmes au-delà de toute limite technique et de tout contrôle humain. Les records de vitesse peuvent bien être battus, mais que valent-ils s'ils proviennent non plus d'abord des pilotes, mais des obus où on les emprisonne?

Didier Pironi, le coéquipier de Gilles, s'en prenait samedi aux changements radicaux apportés à la stabilité des voitures. Mais que reste-t-il de la solidité du bolide alors que sa vitesse accrue le pousse vers un impact plus meurtrier advenant un dérapage. Le casque qui

protégeait Gilles Villeneuve s'est envolé dans les airs, avant que sa tête n'aille percuter contre un poteau de la grille de... sécurité. Les harnais se sont rompus. La Ferrari s'est coupée en deux. Ce n'est plus là une voiture, mais un tombeau.

Plusieurs pilotes avaient exigé qu'un comité de sécurité se penche sur d'aussi graves problèmes. Mais si grands, si forts soient-ils au volant et dans le cœur des foules qui les admirent, ces as ne semblent guère être plus que des pions dans l'industrie de la course automobile qui en a fait ses vitrines promotionnelles. Gilles Villeneuve lui-même avait vu qu'il n'est pas facile de se rebeller contre cette «jungle». Pour faire leur métier, les pilotes sont ainsi condamnés à être aussi des otages. La comparaison avec Terry Fox est à cet égard élatante. Fox a vaincu la fatalité avec laquelle le cancer érase notre société. Villeneuve a été vaincu, au contraire, par le culte aveugle qu'une société passive rend au sport et à ses faux dieux.

Quelle hécatombe faudra-t-il pour provoquer un réveil? Un journaliste québécois présent lors de la tragédie qui a tué Gilles Villeneuve a ajouté que l'accident aurait pu faire plusieurs autres victimes parmi les quelque cinquante spectateurs qui se trouvaient tout proche. Au lieu de partir en campagne pour donner le nom de Gilles à l'île Notre-Dame, il faudrait plutôt exiger qu'on revise les normes de sécurité pour le public autant que pour les pilotes. Les mêmes nouveaux bolides, en effet, ne feront pas de distinction à l'heure du prochain dérapage.

Jean-Claude LECLERC

Le Salon des mots perdus

Les membres de l'Assemblée nationale étaient tellement fatigués et abasourdis, au terme d'un hiver long et douloureux, qu'il s'imposait de leur accorder un congé pascal substantiel. De fait, plusieurs profitèrent de cette quinzaine — jusqu'à la moitié, peut-on présumer, à leur teint basané — pour aller s'exposer aux chauds rayons du soleil, en Floride ou ailleurs.

Mais cette réserve de vitamines n'a pas allégé, amélioré ou réparé pour autant l'atmosphère qui règne au Salon bleu, comme peuvent le constater depuis deux semaines les adeptes des débats télévisés. Prenons par exemple la période des affaires courantes, celle qui intéresse le plus de journalistes et spectateurs, en raison de sa prise présumée sur les problèmes de l'heure.

Lorsque ces messieurs-dames daignent prendre siège, après un moment de réflexion et avec quinze à trente minutes de retard, c'est la ronde des pétitions, que les libéraux ont remise à la mode depuis un an. Partout au Québec, des citoyens apposent leur nom au bas de demandes qu'ils n'ont probablement pas eu le temps de lire, et qui vont aboutir, inutiles, dans la cave du président.

Entre-temps, citoyens et députés ont l'impression qu'ils ont fait leur devoir, même si le cours des choses n'en est nullement troublé. Le dépôt de ces documents et des multiples rapports annuels entretiennent l'illusion, tout en égrenant de précieuses minutes.

Un mot sur ces fameux rapports annuels. Avec une belle régularité, ils arri-

vent avec 12 ou 24 mois de retard, parfois même plus, tel celui de la Commission des droits de la personne pour 1979, qui vient tout juste d'être rendu public. Et pendant ce temps, les journalistes qui n'ont pas le «bonheur» d'observer l'Assemblée sur place doivent se démermer comme des marionnettes pour avoir accès au projet de loi du jour, ou à un rapport encore tout chaud.

Puis viennent les questions orales des députés, ou plutôt les discours-fléuve en forme de point d'interrogation et les réponses qui soulèvent plus de questions qu'ils n'y répondent. À cause du laxisme du président, des crocs-en-jambe des uns, des pelures de banane des autres, ce moment privilégié d'information se transforme presque chaque jour en foire d'empoigne ou en vaudeville de troisième ordre. Le Salon vert devient une vaste salle des mots perdus, qui scandalisent à l'occasion même les plus cyniques. Le premier ministre et le chef de l'Opposition ne provoquent pas tous les jours un avortement de procès, mais ils donnent souvent le ton à une «chorale» qui fait plus de mauvaises notes que de bonnes.

À un point tel que le président, qui n'a, hélas, rien d'un préfet de discipline, n'a pu s'empêcher de s'exclamer, mardi dernier: «Je pense que le spectacle n'est pas de nature à faire apprécier le parlementarisme à nos spectateurs». Qu'en termes galants ces choses-là sont dites: les spectateurs, en effet, il faut les voir, ahuris et bouche bée, dans les galeries.

Gilles LESAGE

LE MOT DU SILENCIEUX

Profondeur des apparences

Les livres sont comme les hommes: ce ne sont pas les plus épais qui ont les plus gros squelettes.

Les êtres que la convoitise d'argent consume sont de glace.

À quelle température faut-il chauffer la guerre froide pour qu'elle éclate?

Si un matin vous vous éveillez dans la peau d'un Anglais, seriez-vous patriote?

Se faire une opinion, c'est fixer sa pensée à un pieu.

On manque de tout quand on ne supporte pas de se priver de rien.

Avec leurs souvenirs les vieillards se construisent des mondes imaginaires.

Ce peut-être difficile, voire impossible d'aimer son prochain autant que soi-même: par contre, il m'apparaît

assez aisé de l'aimer mieux.

Tous les révolutionnaires font la révolution pour les autres, ces autres qu'ils deviennent quand elle leur a réussi.

Tous les morts sont irréprochables.

Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est la femme.

La recherche du philosophe est opiniâtrement, jalousement solitaire. Il considérerait comme une imposture, comme une hérésie même toute investigation collective.

La vie est un combat incessant, épuisant pour tenir le réel en échec, pour empêcher que le cauchemar ne submerge le rêve.

Chaque pays a ses particularismes qu'il cultive. De ces traits qui lui sont propres, le plus autonome, celui qu'il tient pour le plus original est sa cuisine nationale.

Il n'y a pas de sujet qui soit l'objet d'une curiosité plus universelle que l'amour et dont on ait une si profonde méconnaissance.

Ah! si les mots se contentaient de dissimuler notre pensée, on s'y retrouverait: mais il faut en plus les excuser d'en dissimuler l'absence.

Il y a certains de nos défauts qui nous servent: il y en a d'autres auxquels nous sommes attachés, que nous

aimons et que nous défendons quand on les attaque.

Il est faux de dire que la musique est une langue universelle: la seule langue qui ait cette propriété et qui est immédiatement comprise dès qu'elle est entendue par quiconque, c'est l'éclat des armes à feu.

La vie est un voyage. Pour tous, c'est la même direction: tout droit.

N'attendons pas plus de nos enfants que ce que nous-mêmes avons donné à nos parents.

Le plus vif et le plus sûr déclencheur de l'instinct de sociabilité, c'est la peur.

L'agacement que j'éprouve à voir tant de gens dilapider leur argent pour des colifichets n'est rien à côté de l'irritation que j'éprouve à voir ceux qui gaspillent leurs émotions pour des niaiseries.

Dans l'optimisme, il y a du cynisme. C'est une tournure d'esprit qui fait dire: «Tout ce qui arrive en bien ou en mal, c'est bien comme ça».

Il y a un tas de gens qui ont une foi incroyable, une foi qui doit insulter Dieu. Ils Le prient avec confiance quand il s'agit de gagner les faveurs les plus basement matérielles. Bande d'innocents qui prenez le bon Dieu pour un bon diable!

Albert BRIE

LE TRES AU DEVOIR

Une condescendance superflue

(Lettre adressée à Mme Lucie Pépin, présidente du Conseil du statut de la femme)

On ne peut qu'applaudir et souscrire avec enthousiasme aux propos que vous avez tenus à Michel Vastel lors d'une entrevue publiée dans LE DEVOIR du samedi 7 mai.

Cependant, que vous traitiez de «petites bonnes femmes» (sic) celles qui, par choix, décident de quitter le marché du travail pour se consacrer à l'éducation de leurs petits me choquo profondément. On est habituée, hélas, à de la complaisance de la part de certaines personnes. Mais qu'une telle attitude émane d'une femme occupant un poste tel que le vôtre m'apparaît inacceptable. Vous déplorez vous-même le manque de participation de ces femmes au mouvement féministe. Je ne crois pas que ce soit en continuant à les traiter avec tant de condescendance que la situation s'améliorera.

D'autant plus, et il serait bon que vous le sachiez, que ces femmes ont décidé de prendre leur situation en main. Elles siègent maintenant de plus en plus nombreuses sur des conseils d'administration de haltes-garderies, de maternités coopératives etc., qu'elles mettent elles-mêmes sur pied sans plus attendre une quelconque aide qui viendrait d'en haut. Elles ont même organisé un forum national sur ces programmes de coopération entre parents, forum qui se tiendra à Ottawa les 21 et 22 mai prochains. Afin de vous familiariser davantage avec cette nouvelle réalité, je vous invite chaleureusement à y assister.

Ottawa, 2 mai

Johanne McDUFF

Croyez-vous à la magie?

(Lettre en réponse à Michel Lemieux, LE DEVOIR du 4 mai)

Votre lettre du 4 mai dernier révèle certes beaucoup de courage mais également une certaine naïveté. Courage en ce sens qu'en cette profonde crise économique qu'on arrête pas de finir ceux qui osent encore avancer des solutions s'attaquent à un adversaire qui a laissé derrière lui de nombreux rebuts. Mais à lire vos remèdes, on doit se demander s'il s'agit en fait d'un «miserable courage ou d'une naïveté d'ingénieur».

En effet, à quoi faut-il penser quand vous dites que le Québec peut seul faire infléchir la politique des hauts taux d'intérêts du fédéral? En gros, cela revient à dire que la province détient une direction (certes insouvennée jusqu'ici) dans l'économie nord-américaine, d'autant plus que l'on sait que la politique canadienne est en grande partie dictée par Washington. Encore plus renversant quand vous affirmez que cela sera rendu possible par le seul biais des taux hypothécaires. Je voudrais vous faire remarquer que les taux hypothécaires américains sont inférieurs de 2% au «prime rate» et que cela n'empêche pas la «réserve fédérale» d'appliquer une politique globale de taux d'intérêts très élevée.

En outre, certaines provinces canadiennes ont des programmes spéciaux touchant les taux hypothécaires et à ce que je sache, ces programmes n'ont aucun effet d'entraînement sur les autres provinces du pays. Pourquoi, venant du Québec, de tels programmes se propageraient comme la peste au siècle dernier?

Il faut se rappeler que la politique monétaire restrictive appliquée dans plusieurs pays occidentaux aujourd'hui est d'abord un choix politique. Au Canada, entre autres, le gouvernement a d'abord choisi de combattre l'inflation plutôt que le chômage. Cette volonté politique qui anime les politiques économiques du gouvernement central peut-elle résister en somme aux politiques sectorielles des gouvernements provinciaux? Voilà la question à laquelle vous avez répondu de façon péremptoire, sans tenir compte des rapports de force, tant politiques qu'économiques, en présence au Canada, voire en Amérique du Nord.

La magie, malheureusement, n'existe nulle part, encore moins en économie. Comment expliquer-vous, par exemple, que toutes les institutions financières au Québec participeraient immédiatement à la création d'un

fonds pour les placements hypothécaires quand vous affirmez vous-même que l'adhésion se fera sur une base volontaire? Comment expliquez-vous que les épargnants des institutions non-participantes vont y retirer leurs fonds? Comment croire que le gouvernement fédéral sera obligé d'agir, alors que toutes les tentatives déjà faites se sont soldées par des échecs? Des problèmes pour «magie Tom», quoi!

Si vous n'aviez terminé votre article par «qu'en pensez-vous, lecteurs?», je crois que je me serais abstenue.

P. BROCHU

Québec, 5 mai

La réforme scolaire

(Réplique à M. Robert Thivierge, membre du Regroupement scolaire de l'île de Montréal)

Permettez-moi de vous féliciter, M. Thivierge, de la façon dont vous analysez la position du Mouvement laïc québécois (MLQ) dans LE DEVOIR du 28 avril sur le dossier de la réforme scolaire: je crois que vous y voyez la situation sans biais. Mais néanmoins, deux points méritent d'être éclaircis dans votre thèse et je m'explique.

Dans un premier temps, vous mentionnez que le MLQ ne peut pas ignorer le fait qu'une partie importante de la population souhaite que l'école publique dispense un enseignement religieux à leurs enfants et qu'il ne peut nier ce droit au nom de la liberté et de la démocratie: sachez que le MLQ ne nie pas ce droit car les tenants de la religion peuvent toujours aller suivre des cours de religion à l'Eglise. Le mouvement prétend, par contre, que le système actuel ainsi que celui à venir, le nie ce fameux droit, car l'enseignement religieux est un endoctrinement un sens pur et non un enseignement neutre du fait religieux. Il n'est pas du rôle de l'Etat d'endoctriner ses membres dans une religion quelconque même sous prétexte que la majorité a parlé.

Deuxièmement, vous dites à la fin de votre texte que l'éducation nous coûte très cher collectivement et votre mouvement y voit une simplification des structures et un allègement du fardeau. Eh bien, oui, effectivement il en coûte très cher actuellement pour maintenir des écoles confessionnelles au Québec: 267 millions en 1980-81 pour ce maintien pendant que l'on coupe au ministère de l'Éducation 181 millions du budget. Il est facile de voir comment augmenteraient les coûts du pluralisme étant donné la multiplication des options: ça ne ferait qu'allourdir le fardeau ainsi que la machine scolaire. Où le MEQ trouverait-il les fonds nécessaires pour satisfaire pleinement ce pluralisme quand on analyse la situation économique de la province? L'école laïque neutre mettrait vraiment fin à cet univers de cloisons qui caractérise le système actuel.

Jean-Maurice ROY
militant du MLQ

Gatineau, 28 avril

Monologue Nord-Sud

Je quittais la première de *Monologue Nord-Sud* (Desjardins 2, le 4 mai à 19 h 30) à la fois bouleversé et enragé. Bouleversé par le spectacle de la misère dans le tiers-monde, enragé par la perception de cette misère par les réalisateurs Jacques Godbout et Florian Sauvageau travaillant dans le cadre d'un projet de l'Office National du film.

L'œuvre est complexe, elle utilise constamment la tactique visuelle de choc-surprise dans le cadre d'une succession de dualités: pays développés pays sous développés classes pauvres — classes riches, exploités exploités. Le spectateur assiste à une leçon de morale politique: l'aide extérieure fait retour et se transforme en aide intérieure pour les industries des pays riches, l'économie internationale est intégrée par la rapacité des compagnies multinationales, les bourgeoisies des pays pauvres participent activement au pillage sous le regard bienveillant des bureaucraties locales. Le décor est complété par le haut patronage du roi nègre, le patriotisme de circonstance de l'action missionnaire et la valse des agents de développement. Le film a été tourné essentiellement en Haïti avec des retours fréquents au Canada. On apprend que la distance entre le Nord et le Sud est vaste, elle s'élargit constamment et finit par exprimer la domination croissante du Nord sur le Sud. Les conséquences de cet empire au niveau des populations locales sont dures: paupérisation abjecte des masses accompagnée de l'asservissement culturel.

Il y a beaucoup de choses vraies dans ce tableau et le film de MM. Godbout et Sauvageau a le mérite de nous les faire sentir avec force.

J'estime toutefois que les réalisateurs ont présenté une image tendancieuse des relations Nord-Sud et surtout un tableau trop superficiel de la misère dans les pays sous-développés. La stratégie suivie par les réalisateurs semble être la suivante. La misère dans les pays industrialisés est surtout une misère urbaine, résultat direct du rapport capitaliste. Cette misère urbaine a plusieurs aspects visibles dans les conditions de l'emploi, le caractère réduit de la scolarisation, la pauvreté du logement et de l'environnement domestique, etc. L'ensemble de ces caractéristiques constituent la culture de la pauvreté essentiellement urbaine. Il semble que la caméra des réalisateurs ait enregistré en Haïti les éléments de la misère locale qui sont les plus proches de la culture de la pauvreté nord-américaine et conséquemment le plus facilement intelligible par le public du Nord. La caméra journalistique n'explore point, elle est rapide, elle caresse les visages sans donner vraiment la parole aux indigènes démunis, elle est hautement sélective et ne saisit que ce qui sert à illustrer la thèse impérialiste ou les multinationales, l'ACDI et les missionnaires sont placés dans le même sac. Nous sommes en présence d'une projection d'un concept nord-américain, la culture de la pauvreté, sur la réalité dure du tiers-monde. Il s'agit d'un impérialisme nouveau, l'impérialisme journalistique destiné à corser les sentiments de culpabilité des nantis: la misère dans le tiers-monde, c'est notre oeuvre et ceci de manière directe!

Si les réalisateurs de ce film s'étaient assurés la collaboration d'un ethnologue ils auraient probablement adopté une autre approche. Près de 80% de la population d'Haïti est rurale où la misère a des racines historiques profondes et où elle est ressentie autrement que dans les bidonvilles et peut-être de manière plus pénible. Surtout elle est bien antérieure à cette bête noire qu'est l'ACDI. Pour la décrire, il aurait fallu s'arrêter dans les villages et partager la vie quotidienne des habitants et ceci pendant plusieurs mois. Étudier et filmer la misère de l'intérieur, découvrir son faciès et l'intégrer dans la vie domestique et ceci sans application des schémas extérieurs. Sans doute, nos réalisateurs n'étaient pas préparés pour une tâche aussi humble. Après tout, l'Office national du film a ses objectifs aussi, épater le public.

Asen BALIKCI

Montréal, 5 mai

L'OFJQ doit être accessible

(Lettre adressée à M. André Tétraud, Office franco-québécois pour la jeunesse)

Nous désirons attirer votre attention sur un incident qui s'est déroulé à l'OFJQ au début avril. À ce moment, nous nous sommes rendus à votre établissement afin de pouvoir profiter d'un stage en ce qui a trait à l'accessibilité au travail de la personne handicapée physique. C'est avec une grande déception que nous avons constaté «l'inaccessibilité» des lieux précités. Il nous semble évident qu'il existe une certaine marge entre votre politique de stage (favorisant l'intégration sociale de la personne handicapée physique) et la mise en pratique de cette politique (en ne rendant pas accessible votre édifice).

En conséquence de quoi nous revenons à vous dire que ce lieu devienne accessible le plus tôt possible. Aussi nous prenons la liberté de vous suggérer d'installer une rampe en bois, laquelle peut être fabriquée dans un bref délai et à un coût minime.

Alain AUGER

Montréal, 27 avril

Serge PLANTE

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (tignes groupées).

Peut-on lutter contre le chômage ET l'inflation?

par
Pierre Fortin

Extraits d'une conférence faite au congrès de l'Association des économistes québécois, qui s'est tenu à Québec le 23 avril dernier. M. Fortin appartient au groupe de recherche en politique économique du département d'économie de l'Université Laval.

ON recourt souvent à l'argument massif de l'absence d'alternative pour combattre l'inflation. Cette question est tout à fait primordiale, parce qu'il est apparemment qu'à l'exception de la frange la plus radicale de la société, personne n'est vraiment prêt à régénérer l'emploi au prix de l'abandon de la lutte contre l'inflation. Le défi central de la politique économique consiste donc à mettre au point une stratégie de rechange qui ne fasse pas seulement diminuer le chômage, mais fasse diminuer le chômage et l'inflation, c'est-à-dire une stratégie anti-inflationniste.

Une telle stratégie doit à mon sens comporter trois volets:

1. éviter d'imposer des hausses inutiles de coûts aux entreprises;
2. imposer un contrôle impératif des rémunérations et des prix pour trois ans;
3. établir les taux d'intérêts réels à des niveaux plus raisonnables et plus stables, ce qui requiert une flexibilité accrue pour le cours du dollar canadien.

La prudence fiscale et réglementaire

Le premier volet invite les gouvernements fédéral et provinciaux à faire preuve d'une plus grande prudence dans leur réglementation directe de certains prix et dans les décisions fiscales à incidence immédiate sur les prix. Faire le

ménage de sa propre cour est le commencement de la sagesse. Car quelle cohérence y a-t-il à créer du chômage afin de faire baisser l'inflation alors qu'on contribue tous les jours à l'alimenter soi-même?

Il y a évidemment des hausses de prix qui sont inévitables, comme celles des matières énergétiques afin d'économiser l'énergie et de protéger nos approvisionnements à long terme. D'autres, cependant, reflètent une absence irréfléchie de préoccupation quant à leurs répercussions inflationnistes.

Comme l'a très justement fait remarquer Michel Vastel du DEVOIR, la hausse de 12% de l'indice des prix à la consommation en 1981 cache une forte disparité entre la hausse de 16% qui a frappé le logement et le transport et celle de 8% qui a touché les autres articles. Or, dans le cas du logement et du transport, on retrouve l'influence de décisions gouvernementales qui ont soulevé les taux d'intérêt hypothécaires, les taxes foncières, les taxes sur le pétrole et ses dérivés et le prix du téléphone, de l'électricité et du gaz. Les prix alimentaires contrôlés par les offices gouvernementaux de mise en marché, notamment ceux des produits laitiers et des oeufs, ont connu une augmentation deux fois supérieure à la moyenne. Dans la mesure où ils entraînent les salaires privés, les accords salariaux des secteurs public et parapublic possèdent aussi une incidence inflationniste immédiate.

En somme, la prudence réglementaire et fiscale des gouvernements ne peut venir seule à bout de l'inflation, mais elle peut certainement empêcher l'inflation de s'attiser inutilement et réduire d'autant la tâche anti-inflationniste de la politique économique.

Le retour aux contrôles de 1975-78

Le second volet de la stratégie nous ramènerait au contrôle temporaire des rémunérations et des prix qu'on a déjà connu au Canada entre 1975 et 1978. Un tel contrôle ordonne une réduction gran-

duelle des revenus nominaux et des prix en imposant un plafond de plus en plus bas à l'augmentation annuelle permise des uns et des autres. Il vise à assurer les gens de bonne volonté qu'ils ne seront pas les seuls à se serrer la ceinture. C'est pourquoi il rallie généralement l'opinion de deux personnes sur trois.

Il est indéniable que, dans une société libre, un contrôle des rémunérations impose un coût à la collectivité. Il requiert en effet l'implantation d'une bureaucratie gouvernementale, occasionne des embarras administratifs aux entreprises et prive les syndicats et les entreprises du droit de négocier librement leurs conditions de travail et de fixer librement leurs prix. Ce n'est cependant pas l'existence de ces coûts qui est en cause. Il s'agit plutôt de savoir si, comme moyen de combattre l'inflation, le contrôle est plus ou moins efficace, plus ou moins coûteux et plus ou moins équitable que la création de chômage par restriction monétaire et budgétaire.

Du point de vue de l'efficacité, le verdict préliminaire sur la performance de la Commission de lutte contre l'inflation, qui a appliqué le contrôle entre 1975 et 1978, est assez encourageant. Par exemple, si on fait abstraction des prix alimentaires, qui sont sujet aux aléas du climat, on observe que l'indice des prix à la consommation a progressé à un rythme de plus en plus faible au cours de la période: 10% en 1975, 9,4% en 1976, 7,8% en 1977, 6,4% en 1978. Les études statistiques plus fines de divers chercheurs canadiens confirment d'ailleurs que le contrôle de 1975-78 a réussi à comprimer le taux d'inflation de base de 4 à 6 pour cent. Personne n'a pu déceler l'effet de «rebondissement» des revenus et des prix qu'on avait craint après la suppression du contrôle. Si l'inflation s'est activée à nouveau depuis 1978, c'est essentiellement en raison de la flambée alimentaire et énergétique de 1978-80.

Si on accepte ces résultats, il faut en conclure que chaque année de contrôle a permis de retrancher en moyenne au moins 1,5% au taux d'inflation, et ce au coût maximal de \$200 millions (dollars

de 1982) pour le maintien de l'appareil bureaucratique public et privé nécessaire à son application. Si on se rappelle que la même diminution de 1,5% du taux d'inflation par création de chômage coûte environ \$30 milliards aux Canadiens, on en déduit aussitôt que l'application du contrôle est 150 fois moins coûteuse que la restriction monétaire et budgétaire. À ces conditions, n'importe qui de sérieux serait prêt à investir dans le contrôle.

Le contrôle introduirait aussi un élément d'équité dans la politique anti-inflationniste, puisque, contrairement au chômage, le contrôle de 1975-78 s'appliquait d'abord aux professionnels, aux grands syndicats et aux grandes entreprises.

Il existe une variante adoucie du contrôle qui a récemment gagné en popularité dans certains milieux. On laisserait les agents économiques déterminer les prix et les revenus par le libre jeu de la négociation et de la concurrence, mais on imposerait une pénalité fiscale à ceux dont les augmentations de revenus ou de prix dépasseraient un certain plafond, ou, au contraire, on récompenserait ceux qui le respecteraient. Une telle politique, qu'on désigne par le sigle TIP (Tax-based incomes policy), soulève cependant encore trop de problèmes administratifs pour être immédiatement applicable. Elle serait, à mon sens, perçue comme moins équitable par l'opinion publique que le contrôle impératif. De plus, son efficacité comme moyen de lutte contre l'inflation n'est pas clairement établie.

La stabilisation des taux d'intérêt réels

Ces deux premiers volets de la stratégie proposée ne seront cependant compatibles avec une diminution du chômage que dans la mesure où les autorités fédérales acceptent d'adopter, en contrepartie, l'orientation trop radicale de leur politique macro-économique.

Or, un tel adoucissement passe nécessairement par le retour des taux d'intérêt réels à des niveaux plus raisonnables et plus stables afin de relancer la consommation et l'investissement. De plus, si les taux américains continuent d'osciller à grande amplitude et à grande fréquence comme ils le font depuis 1979, le corollaire essentiel de la proposition est l'acceptation d'une plus grande flexibilité, à la baisse comme à la hausse, de la valeur du dollar canadien. Voilà l'essentiel du troisième volet de la stratégie.

La Banque du Canada s'oppose aujourd'hui fermement à une réduction des taux d'intérêt réels et à la diminution consécutive du cours de notre devise pour deux raisons majeures. Premièrement, elle dit craindre que la réduction de nos taux d'intérêt à court terme ne déclenche une attaque spéculative contre le dollar canadien.

En outre, le gouverneur appréhende les pressions inflationnistes supplémentaires qui découleraient de la dépréciation du dollar canadien.

Est-ce que les craintes de la Banque sont justifiées? En ce qui concerne la seconde question, la Banque a certainement raison d'établir un lien de cause à effet entre la dépréciation et l'inflation. Le problème est plutôt ici de savoir si ce lien est très important sur le plan quantitatif. Or, les études quantitatives sont très claires là-dessus: on risque beaucoup plus d'exagérer que de minimiser la portée inflationniste réelle d'une dépréciation. En moyenne, on trouve qu'une baisse de 5% du cours du dollar canadien — par exemple une baisse de 82 cents US à 78 cents US — se traduit par une poussée inflationniste supplémentaire de 1% au cours de la même année, par le jeu de l'augmentation du prix, en dollars canadiens, de nos importations de l'étranger et du relâchement de la pression de la concurrence étrangère sur les fabricants canadiens. Cette poussée inflationniste se répercute ensuite sur le rythme des augmentations de salaires, mais dans une mesure très faible — ¼ de 1% — et avec un décalage d'une année.

Il reste à affronter la question préalable posée par le gouverneur Bouey, soit celle du danger d'une attaque spéculative contre le dollar canadien si la Banque réduit les taux d'intérêt réels. Il s'agit d'une question fondamentale. Encore ici, le problème ne porte pas sur l'existence de la relation de cause à effet entre la baisse des taux d'intérêt et celle de la devise, mais bien plutôt sur l'importance quantitative de ce lien. Le modèle économétrique financier de la Banque du Canada démontre qu'une dépréciation d'environ 5% du dollar canadien tendrait normalement à suivre la baisse des 2,5% (250 «points de base») des taux d'intérêt à court terme qui serait souhaitable pour relancer — mais non surchauffer — l'économie. L'effet n'est pas négligeable, mais il est tout à fait supportable.

Par contre, il se peut fort bien, dans les circonstances, que la dépréciation du dollar canadien soit plus importante que la moyenne historique. Mais il faut se garder ici de confondre les pressions à la baisse sur le dollar canadien qui proviennent de l'écart de 4% entre les taux d'inflation de base au Canada et aux États-Unis avec celles qui pourraient surgir d'une baisse des taux d'intérêt à court terme au Canada. Le premier élément sera présent quoi qu'il arrive. Le second élément s'ajoutera au premier si la Banque desserre les conditions du crédit, mais on ne doit en aucun cas lui attribuer la faiblesse fondamentale actuelle du dollar canadien. L'approche que je suggère n'est pas une reddition inconditionnelle

Qui ment à qui?

par
Francesco Piperno

REPRIQUE

LES articles de M. Michel Guglielmo Torri «Les trois mensonges de Francesco Piperno» et de M. Rodolfo Amadeo parus dans LE DEVOIR du 24 avril, en réponse à mon texte «L'affaire du 7 avril» paru le 13 avril, auront peut-être surpris les lecteurs québécois par leur ton acrimonieux et insultant. De fait, ce que les lecteurs ont eu la possibilité de voir, c'est un exemple de la polémique qui, depuis trois ans, oppose les «accusés du 7 avril» et leurs défenseurs aux dirigeants communistes et à leurs partisans. M. Amadeo est un fonctionnaire du Parti communiste italien détaché par le parti pour travailler à la FILEF (Federazione Italiana Lavoratori e Famiglie) de Montréal, tandis que M. Torri est de façon évidente — et ce même s'il prend la peine de s'en défendre — un compagnon de route du même parti.

Deux points de vue

Le fond du litige est simple: il s'agit de deux points de vue opposés sur l'origine du phénomène terroriste en Italie et par conséquent de deux propositions politiques différentes pour sortir de l'impasse — on pourrait dire de la tragédie — actuelle.

Les communistes considèrent que le terrorisme est un phénomène extérieur à la société italienne, une espèce de conspiration venant soit de la CIA ou encore d'un groupe d'intellectuels italiens ambitieux et sans scrupules. Toujours selon eux, l'objectif réel du terrorisme est d'empêcher le Parti communiste italien d'accéder au pouvoir et de réaliser son grand projet. Par conséquent, ils estiment qu'il est nécessaire, non seulement de vaincre le terrorisme mais que, pour ce faire, il convient d'employer des moyens énergiques et durs — au risque de nier les libertés civiles les plus fondamentales — puisqu'il s'agit d'extirper un cancer, un corps étranger sans racines et sans appuis.

Les accusés du 7 avril, appuyés par les députés du Parti radical italien et par une partie des dirigeants socialistes — les premiers en prison et les autres encore en liberté — estiment que la ligne communiste cause des dommages irréparables à la société italienne et ce sans réussir à vaincre le terrorisme, dont elle favorise plutôt, d'une certaine manière, le développement. Le terrorisme est l'effet — et non la cause — de la corruption et de la dégradation des institutions italiennes; le terrorisme a des origines internes; il est profondément enraciné dans la société italienne: il est né en grande partie de l'écart toujours plus grand entre l'évolution de la société d'un côté et la sclérose des institutions de l'autre. Il s'agit donc avant tout d'un problème politique qui a dégénéré en un problème policier.

La vraie solution au terrorisme serait donc d'élargir les bases du consensus social en transformant les institutions, c'est-à-dire en mettant fin au contrôle de ces institutions par les parties politiques traditionnelles — y compris le PCI —; de limoger les responsables de la corruption et tous ceux qui ont abusé des pouvoirs publics surtout dans des secteurs aussi délicats que la magistrature et la police, enfin d'étendre les libertés civiles, et d'abolir les lois fascistes encore en vigueur et toutes les lois spéciales votées au cours des dernières années.

Deux visions aussi différentes sur l'origine de la crise italienne et sur les moyens pour en sortir amènent forcément un jugement différent sur l'état de santé de la démocratie en Italie. Quand MM. Amadeo et Torri concluent leurs articles en disant que l'Italie est «une des démocraties les plus avancées du monde occidental», on a l'impression de lire un slogan du Bureau national du tourisme italien... Pour avoir une meilleure idée sur l'état réel des libertés civiles dans mon pays, je conseille simplement à l'observateur étranger de lire «Italia» dans le rapport annuel de 1981 d'Amnistie Internationale ou encore de feuilleter un journal italien: il aura la surprise d'apprendre que chez nous la torture est devenue quelquefois une technique d'interrogatoire. En somme si l'Italie est une des démocraties les plus avancées de l'Occident, pauvre Canada.

Des calomnies

Voilà pour la partie politique de la réplique à messieurs Torri et Amadeo. Mais leurs articles contiennent en plus des accusations et des calomnies auxquelles je voudrais répondre.

Je ne peux malheureusement répondre ponctuellement aux accusations et aux insinuations de M. Amadeo puisque la demande d'extradition me concernant — la troisième depuis mon arrivée au Canada — étant encore *sub judice* la tradition judiciaire du Ca-

nada m'empêche d'en parler (je note au passage que cette règle du *sub judice* ne semble pas s'appliquer à M. Amadeo). Je me limiterai donc à répondre aux accusations de M. Amadeo en rappelant le jugement émis par le juge J.-G. Boilard de la Cour supérieure le 30 mars 1982, jugement par lequel il a rejeté la demande d'extradition des autorités italiennes pour absence totale de preuve. C'est le 5e jugement du genre que ce soit en France ou en Italie que je recois depuis le 7 avril 1979.

Quant aux accusations de M. Amadeo contre mes amis «du 7 avril» ou les groupes autonomes en général (groupes auxquels je n'ai jamais appartenu), il suffit de préciser que M. Amadeo n'a fait que reprendre les accusations du procureur Calogero, de Padoue; il a cependant oublié d'ajouter que ces accusations ont déjà été rejetées et même quelquefois ridiculisées par le juge d'instruction de Padoue, M. Palombini.

Mais M. Amadeo ne se limite pas à reprendre les propos dépassés du procureur Calogero il en rajoute même un peu de son cru... Il va en effet jusqu'à écrire que le groupe extraparlementaire «Pouvoir ouvrier», dont j'ai été le secrétaire, et qui a été dissout en 1974, était en réalité «une organisation de soutien militaire et idéologique aux Brigades rouges». À ce point-ci il ne s'agit plus seulement de diffamation mais de déire pur et simple. Jamais aucun procureur, aucun policier n'ont formulé de telles accusations contre Pouvoir ouvrier. L'accusation étant toute nouvelle, ou M. Amadeo a des preuves de ce qu'il affirme ce qui manifestement est impossible — ou alors c'est un calomniateur.

M. Torri, lui, est certainement moins hystérique, il se contente de me traiter de menteur sur des sujets comme le «compromis historique», l'affaire du 7 avril et la durée de la détention préventive permise par les lois spéciales.

M. Torri affirme que les gouvernements du compromis historique n'ont jamais voté de lois liberticides pour la simple raison que le compromis historique n'a jamais existé... J'admets me sentir incapable de répondre à une telle affirmation, mais nier une telle évidence surtout de la part de quelqu'un qui est professeur de sciences politiques de l'université de Turin permet certes de mieux comprendre pourquoi l'on parle de la crise de l'université italienne.

Quant à l'affaire du 7 avril, M. Torri affirme qu'elle n'a jamais existé. Il s'agit selon lui d'une opération judiciaire normale, presque coutumière et qui n'a surpris personne pas même ceux qui ont été arrêtés ce jour-là. En réponse à cette affirmation, je me contenterai de renvoyer M. Torri aux centaines de juristes, d'intellectuels et d'hommes politiques qui, en Italie et dans le monde occidental, ont protesté et dénoncé la persécution politique dont sont victimes les accusés du 7 avril: de Giuseppe Branca, ex-président de la cour constitutionnelle italienne (le plus haut tribunal en Italie) à N. Chomsky, de Asor Rosa (député communiste) à G. Deleuze et F. Guattari en passant par G. Mancini (ex-secrétaire du Parti socialiste italien) ou A. Luria (prix Nobel), etc.

Enfin M. Torri dit que je mens quand j'affirme que la détention préventive en Italie peut aller jusqu'à 12 ans. Selon lui elle atteint un maximum de quatre ans (en passant M. Torri semble considérer que quatre ans de détention préventive est une chose sans gravité...)

Comme il s'agit de la seule affirmation vérifiable de son texte, j'aimerais y répondre de façon précise. Sur ce point M. Torri se trompe deux fois. D'abord il ne tient compte que des années de détention préventive jusqu'au jugement de première instance. Mais en Italie la possibilité d'aller en appel et ensuite en cour de cassation existe encore et le code de procédure pénale prévoit deux années de détention préventive en attente de chacun de ces jugements: quatre plus deux plus deux, nous sommes déjà arrivés à huit ans, un temps plus que suffisant pour trouver des preuves contre quelqu'un.

Mais en réalité, et il s'agit de la deuxième erreur de M. Torri, ces huit années étaient prévues dans la version originale du code de procédure pénale dans sa version fasciste, avant qu'elle ne soit modifiée par les gouvernements démocratiques du compromis historique. En effet, le 15 décembre 1979, un décret du gouvernement démocrate chrétien de Cossiga appuyé par les communistes et avec effet rétroactif introduit une nouvelle disposition de l'article 10, alinéa 6) où la détention préventive pour les délits graves comme par exemple l'insurrection contre l'État (telles sont précisément les accusations dans l'affaire du 7 avril) est augmentée de moitié soit de quatre ans en tout: donc huit ans plus quatre ans ce qui au total fait une possibilité de 12 ans de détention préventive.

Alors M. Torri, qui ment à qui?

Notre-Dame-des-Neiges: un autre son de cloche

par
Louis Bouchard

Commissaire du quartier no 15 et vice-président de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

EN page 12 de votre édition du 21 avril courant, Louis Racine affirme: «Depuis l'affaire Notre-Dame-des-Neiges, il est apparu évident qu'une commission scolaire catholique est à la fois juge et partie quand une école demande une levée de son statut confessionnel...» L'article laisse l'impression que le caractère confessionnel de la Commission des écoles catholiques de Montréal a pu être un obstacle à la diversification des écoles dans son territoire. J'apprécierai que LE DEVOIR m'accorde l'espace requis pour un rappel des faits, qui dissipera cette impression fautive et qui éclairera le jugement des lecteurs, même les plus exigeants. Voici les faits:

En décembre 1978, le comité qui représentait les parents de l'école Notre-Dame-des-Neiges leur a proposé que cette école devienne «école pluraliste». Il définissait ce type d'école par quatre critères:

- une école qui accueille positivement toute la population du quartier;
- une école qui offre une véritable option entre catéchèse et formation morale;
- une école qui offre un service de pastorale à ceux qui le désirent;
- une école où le personnel s'engage à respecter ce pluralisme.

Dans sa lettre aux parents datée du 6 décembre, le comité déclare que tel est déjà le vœu réel de cette école et qu'il s'agit seulement de le rendre officiel. Ap-

pelés à retourner leur réponse sous l'anonymat aux deux questions suivantes:

a) «Êtes-vous d'accord pour que l'école Notre-Dame-des-Neiges devienne une école pluraliste, tel que décrit précédemment?»

b) «Êtes-vous d'accord pour que le Comité d'école Notre-Dame-des-Neiges fasse des représentations auprès de la CECM pour changer officiellement le statut de notre école?»

Une forte majorité de parents — à raison d'un vote par famille — a accepté la proposition d'école pluraliste.

Sur 230 familles consultées, 203 ont renvoyé un bulletin de vote; 187 ont répondu oui à la première question, 12 non, une s'est abstenue et 3 réponses furent annulées; 167 ont répondu oui à la deuxième question, 22 non, 11 personnes ont marqué leur abstention et 3 réponses furent annulées.

Le premier février 1979, le Comité d'école est entendu à la session publique de la Commission, où il présente une demande de révocation du statut confessionnel catholique de l'école. Il insiste pour obtenir une prompt réponse du Conseil des commissaires, de qui relève la responsabilité de juger du bien-fondé de la requête et de la présenter au Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation.

Sitôt connue la requête en révocation, les choses se gâtent. Des parents protestent: «J'ai dit oui pour une école pluraliste, mais je n'ai pas demandé que l'école cesse d'être catholique.» Dès le 9 février, un «comité du maintien» se forme dans le milieu, alerte les parents et les résidents du territoire desservi par l'école Notre-Dame-des-Neiges, recueille des dizaines de signatures de parents et des centaines de signatures de contribuables, pour réclamer le maintien du statut catholique de l'école. Le 5 avril, ce comité présente à la session publique de la Commission des témoignages irrecusables de parents qui révoquent leur «oui», parce qu'ils veulent que l'école Notre-Dame-des-Neiges ait un projet éducatif chrétien.

Le 17 mai, le conseil des commissaires adoptait deux résolutions relatives à ce dossier: d'abord une politique générale prévoyant que la CECM pourrait accepter de demander la révocation du caractère confessionnel de certaines écoles, à la condition de respecter la volonté éclairée des parents et d'assurer l'enseignement religieux et le service de pastorale à ceux qui le désirent; l'autre résolution décrétait une enquête auprès des parents de l'école Notre-Dame-des-Neiges sous l'autorité du conseil des commissaires, selon une procédure que le Conseil devait approuver.

Je veux témoigner ici d'un fait. Au cours des délibérations et des échanges qui se sont multipliés, de février à mai 1979, jamais le conseil des commissaires n'a invoqué le caractère confessionnel de la Commission pour mettre obstacle à la démarche du comité d'école. Le constant souci des commissaires fut de connaître le

vrai choix des parents en vue de le faire respecter.

Le 24 mai, soit une semaine seulement après la décision d'enquête de la Commission, décision prise en session publique et fondée sur des raisons publiquement évidentes, le Comité catholique décrétait la révocation du statut confessionnel de l'école Notre-Dame-des-Neiges pour trois ans, à compter du premier juillet de cette année 1979.

Ce geste du Comité catholique a eu pour effet, premièrement d'empêcher la Commission de faire la lumière sur les désirs réels des parents, pris dans le brouillard qui s'était créé autour de l'expression «école pluraliste» et deuxièmement de provoquer un transfert du débat sur le terrain juridique.

Des parents concernés ont décidé de contester devant les tribunaux la décision du Comité catholique, en invoquant l'article 93 de la Constitution canadienne dans le cas d'une école régie par la CECM. Mise en cause dans le procès, la Commission a été amenée à devoir se situer devant le juge. Après une étude de son mandat légal, comme organisme confessionnel catholique de droit, la Commission a jugé qu'elle devait appuyer la position des parents requérants contre celle du Comité catholique et du ministère de l'Éducation.

Le jugement rendu le 17 avril 1980 dans cette cause par le juge Jules Deschênes, juge en chef de la Cour supérieure, donne raison aux requérants et à la Commission.

Il déclare que la CECM et les écoles élémentaires qu'elle a charge d'administrer sont, de droit, confessionnelles et catholiques et il annule la résolution du Comité catholique révoquant la reconnaissance de l'école Notre-Dame-des-Neiges.

Les faits relatés ici laissent percer deux évidences. Une commission scolaire confessionnelle catholique «de droit», et non pas seulement «de fait», en l'occurrence la CECM, a prouvé hors de tout doute son respect positif de la liberté de conscience des parents. Il est fort peu probable qu'une commission scolaire «unifiée» neutre comme l'État lui-même, dont les membres seraient élus (ou nommés par l'État) sans distinction de croyance et de religion, montrerait un intérêt égal et une égale prudence pour bien connaître et pour accorder aux parents, le type d'école et d'éducation qui répond à leurs attentes.

La commission scolaire neutre, cela voudrait dire que c'est l'État qui est par tout présent, qui est juge et partie «au nom du bien commun et de la paix sociale (?)», pour imposer son type préféré d'école, neutre dite «pluraliste».

L'autre évidence, c'est que les procédures judiciaires qui s'éternisent dans l'affaire Notre-Dame-des-Neiges sont la couverture d'un engagement politique du ministère qui veut obliger la CECM à administrer des écoles non confessionnelles. Sans préjudice, et sans engager mes collègues commissaires.

Messieurs... Cours de Bar B. Q.

En démonstration avec repas professeur

Henri Demard

25, 26 ou 27 mai

Renseignements 843-6481

Institut Culinaire de Henri Demard

Permis d'enseignement de culture personnelle 2015 de la Montagne Suite 610, Mtl. H3G 1Z9

GROS LOT Approx. vendredi					
NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTÉ L'ORDRE	1	18	20	26	27 33
6 sur 6	0		'267,774.00		
5 sur 6	105		'2,295.20		
4 sur 6	5462		'122.50		
5 sur 6+	4		'40,166.00		
MISE-TOT 13 20 27 33					
645 GAGNANTS DE '77.50 CHACUN					

Provincial	
3955460	500 000\$
955460	50 000\$
55460	1 000\$
5460	100\$
460	25\$
60	10\$
Les billets gagnants de 1 000\$, 250\$, 100\$, 50\$ et 25\$ sont encaissables à toute succursale de la BNC.	
Loto-Québec commandite cette année plus de 50 événements populaires, sportifs ou de plein air au Québec.	

DATE: 7-5-82

Québec en fête

Festival du caplan FORESTVILLE 14 au 24 mai

Un des 53 événements commandités par

loto québec



M. Gaston Geens, premier ministre flamand, en visite officielle au Québec à compter d'aujourd'hui.

La Flandre à l'aube du fédéralisme

Suite de la première page

États existants. Ici, il faut partager un pouvoir unitaire.

«La prochaine étape sera la mise sur pied d'une Cour d'arbitrage pour trancher les divergences entre paliers de gouvernement.»

Telle qu'établie actuellement, la répartition des pouvoirs donne lieu à plusieurs zones grises. «On a fractionné les problèmes (économie, énergie, affaires sociales...) ce qui entraîne un chevauchement évident...»

Tout le domaine de l'éducation relève toujours du fédéral. Personne n'a voulu remettre en question le «Pacte scolaire» péniblement conclu entre les partis politiques et les groupes catholiques et laïques.

En matière de développement économique, cinq industries sont demeurées sous juridiction fédérale: sidérurgie, textile, charbonnage, verrerie et construc-

tion navale. Les régions n'étaient pas pressées d'hériter de ces secteurs mous.

«Les Belges ont l'obsession du partage. Si un groupe reçoit une subvention, l'autre la réclame même s'il n'en a pas besoin», affirme un des vice-présidents du VEV, la Chambre de commerce flamande. M. T. Franken qui est également dirigeant de Agfa-Geveart. «Nous avons assez fait de compromis en faveur des Wallons. Il sera plus facile de bâtir des consensus entre nous, Flamands. Pour ce qui est de l'avenir, le Flamand moyen tient peut-être à la Belgique et à son image passée. Mais ce n'est pas mon cas.»

Un autre industriel, M. Dick Renard, chef du département des projets spéciaux à la compagnie Bekaert, est plus catégorique: «Les deux groupes s'éloignent. Nous allons vers une forme de séparation qui n'est peut-être pas mauvaise. La Flandre deviendrait un pays aussi peuplé que le Danemark.»

La crise de la sidérurgie wallonne a attisé les rivalités. Le gouvernement belge a

injecté plus d'un milliard de dollars pour garder la flamme dans les hauts fourneaux de Charleroi et de Liège. C'est par centaines de millions de dollars que Cockrill-Sambre perd de l'argent, mais sa fermeture entraînerait la faillite des deux principales villes wallonnes.

Du côté flamand, il faut dire que les charbonnages du Limbourg coûtent aussi cher à l'État central. Mais là encore l'arrêt des opérations toucherait directement 100.000 personnes au moins.

Les deux groupes semblent résignés à suivre des voies différentes comme ce fut le cas à Louvain où les francophones furent expulsés en 1968.

«Aujourd'hui, nous n'avons pas de relations, officielles du moins, avec Louvain-la-Neuve. Il faudra attendre la prochaine génération», raconte M. J.P. Grootaers, porte-parole de l'université «Leuven». Ce dernier s'empresse d'ajouter que si l'enseignement universitaire était régionalisé, les Flamands auraient droit à 2,6 milliards de francs belges de plus que maintenant (40 francs valent un dollar).

Le fossé s'élargira avec la disparité linguistique. Les jeunes francophones n'apprennent toujours pas le flamand, on constate cependant que les néerlandophones préfèrent maintenant l'anglais au français comme langue universelle. Comme à Bruxelles, on règle le problème par l'anglais...

La divergence apparaît même au sein du mouvement syndical où les deux grandes centrales vont bientôt se scinder sur la base linguistique. «Les mentalités sont trop différentes», estime le secrétaire général de la Fédération socialiste, M. G. Derieuw. Il faut aller vers la régionalisation maximale. Un courant unique n'est plus possible.

Son vis-à-vis de la Fédération chrétienne (ACV) abonde dans le même sens: «Il y a des problèmes dans cette maison entre Wallons et Flamands. Une nouvelle répartition est nécessaire même si cela diminuera nos forces. Les structures deviendront plus claires.»

Pour un des observateurs les plus respectés dans la communauté flamande, M. Manu Ruys: «Toutes les hypothèses sont maintenant possibles sauf celle d'un retour à l'État unitaire. Mais la balle est maintenant dans le camp wallon. Nous réagissons par la suite.» M. Ruys qui est rédacteur en chef du quotidien *De Standaard* rappelle que les Flamands n'ont jamais réclamé la fédération. Ils ne souhaitent que l'autonomie culturelle.

Pourquoi des gens aussi sensibles au jeu délicat des majorités ont-ils accepté de laisser aller des pouvoirs d'un État central qu'ils contrôlaient?

«Il fallait préparer une possibilité de divorce. Cela n'a pas de sens de s'accrocher à un pays si l'autre veut la séparation.»

«Tout dépendra de l'évolution économique car il faut bien comprendre que le problème de la Belgique n'est plus une question linguistique. C'est avant tout un enjeu économique.» conclut M. Ruys.

(A suivre)



◆ Villeneuve

de voiture et court vers le corps inanimé, coincé dans les grillages. Les secouristes immédiatement sur place s'affairent, alors que d'autres pilotes viennent aux nouvelles. Se rendent eux aussi vers l'endroit où gît Villeneuve.

Lauda est là. Arnoux aussi, qui vomit... Le Français, d'ailleurs, rentrera à son stand en larmes, livide. Dans les stands, c'est le silence, la consternation. Le rideau de fer abaisse chez Ferrari.

Pendant ce temps, sur les lieux de l'accident, un secouriste tente un «bouche-à-bouche». Un autre, un massage cardiaque. Une ambulance viendra chercher le corps de Gilles Villeneuve recouvert maintenant d'une couverture noire.

Mort, pas mort? Personne ne sait, tout le monde craint le pire.

Les nouvelles officielles sont rares... et contradictoires. De l'irremédiable («Villeneuve est cliniquement mort») à l'espoir («une intervention n'est pas exclue, c'est un miracle»).

Les essais qui avaient été interrompus, reprennent. Pour sept minutes seulement. Dans l'indifférence.

La veille, Gilles Villeneuve envisageait l'avenir. L'hélicoptère qu'il allait sans doute changer. Sa femme qui, pour la première fois, ne se trouvait pas à ses côtés. C'était la communion de leur fille Mélanie.

Et samedi le dernier tour...

Alors qu'il accordait une entrevue à la télévision belge, Villeneuve avait déclaré, la veille de sa mort, qu'il faisait son signe de croix chaque fois qu'il entraînait dans la courbe Terlamenbocht, là où il devait périr.

Evidemment, Villeneuve parlait ainsi au figuré. Il devait d'ailleurs ajouter que cette courbe était sûrement très dangereuse car il y entraînait toujours «les yeux fermés», tellement il craignait un jour y perdre le contrôle de son bolide.

Quoi qu'il en soit, Villeneuve a toujours aimé le risque et c'est sans doute pour ce motif qu'il était le pilote qui entreprenait cette dangereuse courbe le plus rapidement parmi les coureurs inscrits au Grand Prix de Belgique. On estime qu'il y entraînait à une vitesse moyenne de 272 km/h.

Pour de nombreux observateurs, Villeneuve était le meilleur conducteur au monde.

«Il était considéré par ses collègues comme le meilleur conducteur au monde, a dit Chris Allen, relationiste du Grand Prix du Canada. Il était le seul conducteur de son calibre dans l'histoire des courses canadiennes, le seul capable de gagner le championnat mondial.»

Il avait terminé au deuxième rang en 1979. Son style agressif en avait fait le favori des foules partout au monde, mais encore plus à Montréal, où il avait terminé au troisième rang l'an dernier dans la compétition abrégée par la pluie.

Il avait embêté les spectateurs dans cette épreuve lorsqu'il avait continué sa course en dépit d'une aile brisée qui lui avait bloqué la vue pendant un tour

complet à la fin de l'épreuve avant de tomber devant la grande estrade.

«Ses deux plus grandes victoires ont été celles de Montréal et de Monaco, a dit son frère Jacques. Mais je ne crois pas qu'il était vraiment fier de ses succès.»

«Il n'était jamais satisfait. Même lorsqu'il triomphait, il y avait toujours quelque chose qui n'allait pas bien. C'est sans doute pourquoi il était si bon.»

Villeneuve s'était intéressé aux voitures et aux courses depuis son jeune âge, mais a commencé sa carrière dans les courses de motocyclette en 1969.

Il a remporté le championnat mondial en 1971, le championnat canadien l'année suivante et le titre canadien en 1973.

Mais sa véritable carrière a débuté après avoir pris des leçons à l'école de Jim Russell en formule Ford.

Il a conduit sur le circuit de Formule atlantique pendant quatre ans, commençant en 1974, puis gagnant les championnats canadiens en 1976 et 1977.

Il a aussi remporté le championnat américain en 1976 avec neuf victoires en 10 courses.

Après un bref passage sur le circuit de Formule Deux, Villeneuve a rejoint l'écurie McLaren en 1977 et a pris le 11e rang à sa première épreuve, le G.P. de Grande-Bretagne.

Il a rejoint la firme Ferrari plus tard la même année et a porté ses couleurs jusqu'à sa mort. Toutefois, des ennemis mécaniques avec la Ferrari, au cours des deux dernières années, avait poussé Villeneuve à laisser entendre qu'il changerait peut-être de compagnie l'année prochaine.

Villeneuve était aussi un ardent défenseur de l'augmentation de la sécurité dans la structure du sport automobile.

Il avait écopé d'une amende de \$5.000 en juillet dernier comme un des 12 conducteurs qui avaient abandonné leur voiture avant le G.P. de Belgique, marquée de nombreux accidents. Les conducteurs avaient abandonné leur voiture pour protester contre le trop grand nombre de voitures admises aux épreuves.

Sa femme Joanne et ses enfants, Jacques, 10 ans, et Mélanie, lui survivent.

◆ Reagan

autres éléments de nos forces nucléaires stratégiques, y compris des limites à la puissance des fusées balistiques au-dessous des niveaux américains actuels.

Les États-Unis ont baptisé les nouvelles négociations qu'ils proposent d'engager avec l'URSS, les négociations «Start», ce qui signifie «Début», mais représente aussi les initiales anglaises de l'expression «entretiens sur la réduction des armements stratégiques».

Ce nouveau sigle remplace les «Salt», qui ont déjà abouti à deux accords américano-soviétiques, dont le second, signé en 1979, n'a pas été ratifié par le Sénat des États-Unis.

«La tâche monumentale de réduire et de restructurer nos forces stratégiques pour renforcer la stabilité prendra de nombreuses années d'efforts soutenus, a dit M. Reagan. (...) Nous devons rechercher des accords qui sont vérifiables, équitables, et qui signifient quelque chose sur le plan militaire. Des accords qui ne fournissent que l'apparence du contrôle des armements donnent naissance à de dangereuses illusions.»

Le président a estimé à ce propos que le plus grand danger de guerre nucléaire dans le monde, aujourd'hui, provenait de «l'instabilité croissante de l'équilibre nucléaire... due au potentiel destructeur croissant du renforcement massif de la

force balistique soviétique».

M. Reagan ne s'attend naturellement pas à ce que Moscou accepte d'entrée de jeu les propositions américaines. «Nous négocierons sérieusement, de bonne foi, et nous examinerons soigneusement toutes les propositions faites par l'Union Soviétique, a-t-il dit. S'ils abordent ces négociations dans le même esprit, je suis confiant que nous pourrions parvenir ensemble à un accord d'une valeur durable.»

En même temps qu'il proposait à l'URSS un plan de réduction des armements nucléaires, le président Reagan a soumis au reste du monde occidental un programme «réaliste et durable qui protégera nos intérêts et maintiendra la paix».

«Je crois qu'une telle politique comporte cinq points: équilibre militaire, sécurité économique, stabilité régionale, réduction des armements, et dialogue», a dit M. Reagan.

Le président n'a pas caché qu'il formulait ce «programme d'avenir des relations Est-Ouest» en vue du Sommet économique de Versailles et du sommet atlantique de Bonn, où il doit rencontrer le mois prochain les autres dirigeants de l'Occident.

«L'unité de l'Occident est le fondement de toute relation bénéfique avec l'est. Sans unité occidentale nous allons gaspiller nos énergies en querelles pendant que les Soviétiques continueront à faire ce qu'ils veulent. Avec l'unité, nous avons la force de modérer la conduite soviétique.»

Le président a accompagné la présentation de son programme d'un sévère réquisitoire contre l'attitude passée de l'Union soviétique en dépit des promesses de la détente.

«La dictature soviétique a forgé la plus grande force armée au monde, a-t-il dit. (...) L'agressivité soviétique s'est accrue à mesure que la puissance militaire soviétique s'accroissait. (...) Les Soviétiques ont exploité les bénéfices du commerce (Est-Ouest) sans modérer leur comportement».

«Si les relations Est-Ouest à l'ère de la détente en Europe ont apporté des déceptions, la détente en dehors d'Europe a amené de graves déceptions», a-t-il ajouté en dénonçant le comportement de l'URSS et de ses alliés en Afghanistan, en Indochine, en Afrique et en Amérique centrale.

M. Reagan a évoqué pour la première fois en public le prochain départ possible du président Leonid Brejnev en disant: «Nous approchons d'une phase extrêmement importante dans les relations Est-Ouest au moment où les dirigeants soviétiques actuels sont remplacés par une nouvelle génération».

«Les dirigeants soviétiques actuels et les nouveaux devraient réaliser que les politiques agressives se heurteront à une ferme riposte occidentale», a-t-il poursuivi.

Outre ses propositions de réduction des armements stratégiques, le président des États-Unis a donné les indications suivantes sur les quatre autres points de son programme d'action sur les relations Est-Ouest:

1) équilibre militaire — «un équilibre militaire Est-Ouest solide est absolument essentiel». Les États-Unis et leurs alliés ont déjà pris des mesures pour renforcer leur potentiel face à l'avantage pris depuis dix ans par l'Union soviétique.

2) sécurité économique — «Nous reconnaissons que certains des besoins économiques de nos alliés sont différents des nôtres. Mais les soviétiques ne doivent pas avoir accès à la technologie occidentale qui a des applications militaires et nous ne devons pas subventionner l'économie soviétique».

3) stabilité régionale — «nous sommes prêts à coopérer à un effort international pour résoudre le problème (de l'Afghanistan) et obtenir un retrait soviétique complet d'Afghanistan». (...) «Le retrait simultané des forces cubaines d'Angola est essentiel à la réalisation de l'indépendance de la Namibie. (...) L'Amérique centrale est aussi devenue un dangereux point de tension dans les relations Est-Ouest. (...) La loi martiale est levée en Pologne, les États-Unis sont prêts à se joindre à un programme de soutien économique, mais les canons à eau et les matriques contre le peuple polonais sont difficilement le genre de dialogue qui nous donne de l'espoir».

4) dialogue avec l'URSS — «J'ai déjà exprimé mon propre désir de rencontrer le président Brejnev à New York le mois prochain. Si cela ne peut se faire, j'espère que nous pourrions arranger une future rencontre où l'on puisse attendre des résultats positifs».

«Quand nous nous assoierons ensemble, a conclu le président Reagan, je dirai au président Brejnev que les États-Unis sont prêts à construire une nouvelle entente basée sur les principes que j'ai définis aujourd'hui».

Pour atteindre ses objectifs, M. Reagan s'est promis de chercher à renforcer l'unité occidentale au cours de son voyage européen au mois de juin prochain. Les rapports Est-Ouest, a-t-il dit, seront, lors de ce voyage, la «seule et plus importante question» dont il s'entretiendra avec les leaders européens.

L'unité de l'Occident, a-t-il insisté, doit porter en priorité sur la sécurité économique. Mais, n'oublions pas que les Européens sont très sensibles sur la question de leurs relations économiques avec l'URSS, il s'est montré, d'autre part, compréhensif au sujet des dépenses militaires. «Les dépenses de nos alliés européens (en matière de défense) se sont accrues doucement mais sûrement, a-t-il dit, quelque chose que nous avons souvent omis de reconnaître chez nous».

Ce coup de chapeau aux alliés de l'O-

tan, espère-t-on à la Maison-Blanche, ne pourra qu'aider M. Reagan lors de ses prochains entretiens à Paris, Rome, Londres et Bonn.

◆ Malouines

entretenu hier avec les représentants permanents de la Grande-Bretagne et de l'Argentine ainsi qu'avec le vice-ministre argentin des Affaires étrangères.

Le représentant britannique à l'ONU a annoncé qu'il avait remis au secrétaire général une nouvelle communication de son gouvernement, qu'il a qualifiée de «très importante quant au fond».

Sir Anthony Parsons a indiqué, à l'issue d'un entretien de 45 minutes avec M. Perez de Cuellar, qu'il verrait à nouveau le secrétaire général des Nations unies dans la soirée.

M. Perez de Cuellar attendait, après cette entrevue, le ministre adjoint des affaires étrangères argentin, M. Enrico Ros. Le secrétaire général de l'ONU a estimé que le fait qu'il ait un nouvel entretien avec les représentants argentin et britannique constituait un bon signe pour la poursuite des négociations.

De son côté, M. Costa Mendez, ministre argentin des Affaires étrangères, a déclaré dans une interview à une chaîne de télévision américaine que son gouvernement ne considérerait pas la reconnaissance de la souveraineté argentine sur les Malouines comme une condition préalable à un cessez-le-feu.

Ses propos ont été confirmés au ministère des Affaires étrangères à Buenos Aires où un porte-parole a cependant ajouté que toute négociation devait conduire à la reconnaissance de la souveraineté argentine sur l'archipel.

Par ailleurs, les ministres des Affaires étrangères de la CEE ont décidé hier de maintenir les sanctions économiques contre l'Argentine au moins jusqu'à leur date normale d'expiration, le 17 mai. La poursuite de l'embargo fera l'objet d'une décision ultérieure.

Le maintien de l'appui européen qui, aux dires de M. Léo Tindemans, ne fléchit pas, a été acquis, précise-t-on de source diplomatique, à la condition que la Grande-Bretagne promette de tout faire pour parvenir à un règlement négocié pacifique de la crise des Malouines.

M. Francis Pym, secrétaire au Foreign Office, a informé ses partenaires de l'évolution de la situation. Tout en promettant que Londres ferait son possible pour obtenir un règlement diplomatique, M. Pym n'a pas écarté le recours à l'action militaire si la Grande-Bretagne y était contrainte.

On pense dans les milieux militaires britanniques que l'opération d'hier vise à tâter les défenses argentines sur l'archipel et, éventuellement, à démoraliser les 9.000 militaires argentins qui y sont stationnés. Le fait que l'on n'ait pas assigné de but précis à l'attaque dans les milieux proches du ministère de la Défense semble consolider cette théorie. Une attaque semblable conduite la semaine dernière aurait été justifiée au nom de la nécessité de maintenir le blocus de l'archipel. Rien de tel cette fois-ci.

L'attaque britannique a été précédée de rapports selon lesquels les Argentins auraient réparé leurs terrains d'aviation sur les Malouines et que leurs avions défiaient le blocus britannique pour approvisionner de nouveau les quelque 9.000 soldats argentins qui occuperaient l'archipel.

Le ministère de la Défense britannique a annoncé la reprise des combats neuf heures après que les Argentins eurent prétendu que des navires et hélicoptères britanniques avaient attaqué Port Stanley, capitale des Malouines, ainsi que Darwin, dans le voisinage, et que le Narval avait été coulé à 66 milles nautiques au large des îles.

M. McDonald a aussi dit qu'un avion argentin s'était approché de Port Stanley mais qu'il avait été repoussé. Il n'en a pas dit davantage.

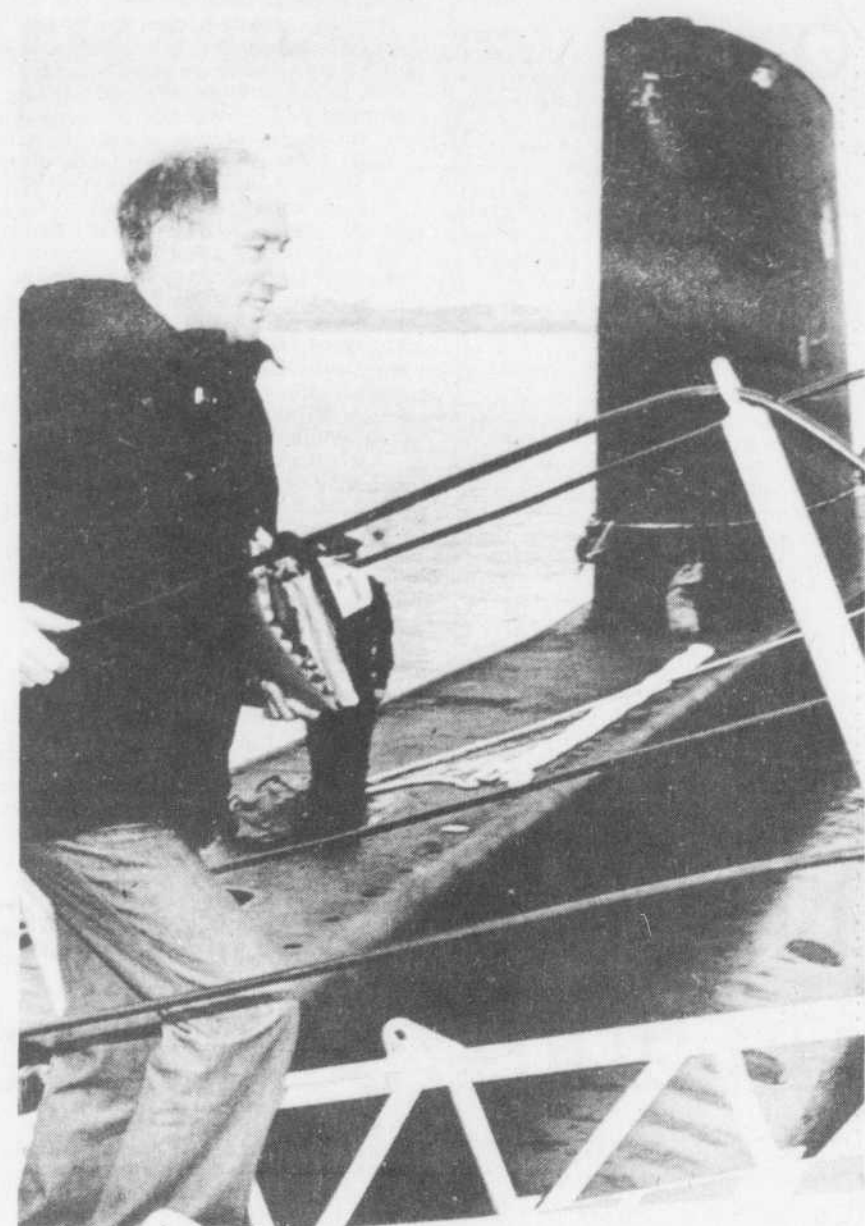
Selon Peter Archer, l'envoyé spécial de l'agence anglaise Press Association à bord du porte-avions Hermes, l'hélicoptère Puma argentin abattu au-dessus de l'aéroport de Port Stanley a été détruit par un missile mer-air tiré par un navire de la Royal Navy.

Le journaliste rapporte aussi que «l'épave fumante du destroyer Sheffield, le navire qui refuse de mourir, a été remorquée dans des eaux sûres, en dehors de la zone totale d'exclusion».

«Les officiers commandant la force navale d'intervention ont indiqué qu'aucun débarquement de troupes n'a été tenté au cours de l'attaque de dimanche sur la zone de Port Stanley. Les navires de guerre britanniques se sont placés près du rivage, profitant de l'obscurité, pour bombarder des positions militaires argentines. Les canons navals de 4,5 pouces ont pilonné l'ennemi pendant environ 50 minutes.»

«Samedi et dimanche, poursuit le journaliste, des tentatives argentines de réapprovisionnement aérien de leurs troupes sur les Malouines ont été mises en échec par des jets britanniques. Des avions de transport ennemis Hercules, escortés par des Mirage, ont rebroussé chemin après que des Sea Harrier eurent été envoyés pour les intercepter. Un Hercules peut opérer sur une courte piste d'atterrissage en herbe et pourrait donc être utilisé pour faire échouer les efforts des Britanniques visant à couper les îles par la destruction de la piste d'atterrissage de Port Stanley.

«Ce matin (dimanche), bien à l'intérieur de la zone d'exclusion, des Sea Harriers de l'Hermes en patrouille de combat



Le premier ministre Trudeau emprunte la passerelle pour regagner la terre ferme, hier à Halifax, après une visite à bord du sous-marin Okanagan. Accompagné de ses trois fils, M. Trudeau avait la veille séjourné et couché à bord du destroyer Iroquois, dans le cadre d'une visite de la marine de guerre canadienne.

(Photolaser CP)

ont repéré le chalutier Narval battant pavillon argentin. L'ordre a été donné d'attaquer, le bateau a été touché et a dû s'arrêter. «Nous avons touché les deux côtés du pont», a déclaré le pilote, le lieutenant Dave Morgan, de l'escadron 800: le Narval avait déjà reçu un avertissement la semaine dernière. Une frégate de la force d'intervention l'avait intercepté au bord de la zone d'exclusion et il s'était éloigné.

«Les engagements militaires de ce dimanche ont été les premiers depuis que le destroyer Sheffield a été touché mardi par un missile argentin. Il y a eu des alertes quotidiennes et des incursions aériennes contre la force d'intervention, mais pas d'engagements. Chaque fois, les avions argentins, des Mirage et des Super Etendard, ont rebroussé chemin».

Par ailleurs, le clan des «faucons» paraît se renforcer en Grande-Bretagne. Un sondage diffusé hier par la télévision commerciale britannique montre que 55% des personnes interrogées vendredi, soit après avoir eu connaissance des 23 premières victimes britanniques des combats, estiment que l'enjeu du conflit justifie que le sang coule. Il y a une semaine, 62% des Britanniques refusaient qu'une seule goutte de sang soit versée.

Par ailleurs, le sondage rendu public hier montre qu'un débarquement sur les îles, avec les risques de perte qu'il implique, serait approuvé par 70% de personnes.

Venant après le succès du parti conservateur aux élections locales, jeudi dernier, le virage de l'opinion publique en faveur d'une solution par la force ne peut que conforter Mme Margaret Thatcher dans sa détermination à ne pas faiblir face à l'Argentine qui continue d'exiger la reconnaissance de sa souveraineté sur les Malouines.

Le leader de l'opposition travailliste, M. Michael Foot, a bien estimé hier qu'un débarquement sur les Malouines serait un «pari monstrueux». Il risque, a-t-il dit, de provoquer de nombreuses pertes en vies humaines et d'affaiblir le sou-

tien que de nombreux pays ont accordé jusqu'ici à Londres.

Toutefois, il semble que les appels à la modération ne suscitent pas l'enthousiasme: une manifestation contre la guerre aux Malouines, à laquelle assistaient notamment le leader de l'extrême-gauche travailliste, M. Tony Benn, et le président du parti, dame Judith Hart, n'a réussi hier après-midi à drainer qu'un millier de personnes au maximum, dans une ville où l'arrivée du marathon avait dans la matinée bloqué les principales artères du centre.

M. Benn a appelé le conflit des Malouines «la guerre de Mme Thatcher» et rappelé que les soldats avaient été envoyés dans l'Atlantique-Sud sans consultation du Parlement et sans qu'il ait eu de déclaration de guerre.

Dean Martin pris à son propre jeu

LOS ANGELES. (Reuter) — Le comédien et chanteur américain Dean Martin, qui s'est rendu célèbre par ses rôles et sketches d'homme ivre bien qu'il se soit toujours défendu de ce vice, a été inculpé de conduite en état d'ivresse après avoir été arrêté par la police sur une route de Californie, en fin de semaine.

10 mai

par la PC et l'AP

1981: François Mitterrand, candidat socialiste, est élu à la présidence de la République française, battant le président sortant, Valéry Giscard d'Estaing.

1979: La 200e personne condamnée à mort par les tribunaux islamiques est exécutée en Iran.

1978: Les Israéliens célèbrent le 30e anniversaire de l'État hébreu, après avoir consacré une journée au souvenir de leurs 13.000 morts de la guerre.

1975: Les premières émissions de télévision sont autorisées en Afrique du Sud.

1972: Le président Nguyen Van Thieu proclame la loi martiale au Sud-Vietnam.

1967: Pour la première fois, des avions américains bombardent le port nord-vietnamien de Haiphong.

1940: L'Allemagne envahit la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. Winston Churchill succède à Neville Chamberlain, démissionnaire, à la tête du gouvernement britannique.

1875: Les ordres religieux sont abolis en Russie.

1871: Le traité de Francfort met fin à la guerre franco-prussienne; la France cède l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne.

1796: Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens à Lodi (Italie).

1534: Jacques Cartier arrive pour la première fois en Amérique: il touche le Cap Bonavista, à Terre-Neuve.

1497: Le navigateur italien Amerigo Vesputti entreprend son premier voyage au Nouveau-Monde.

AUJOURD'HUI

L'Association des ressortissants sénégalais de l'UdeM organisent jusqu'au 15 mai une semaine sénégalaise qui aura pour thème «Arts et culture au Sénégal» qui se tiendra au pavillon, 3200 rue Jean-Brillant. M. Babacar Sine prononcera la conférence d'ouverture à 19 h 30.

L'assemblée générale du Syndicat des transport de Montréal, employés des services d'entretien, aura lieu à midi pour les employés du quart de nuit et de soir et à 19 h 30 pour les quarts de jour et de soir, au 6566 est, rue Jarry. On y fera part des dernières informations sur l'état des négociations et décisions sur les moyens d'action. Pour inf.: 374-5013.

«Comment faire face aux problèmes de santé mentale dans la famille (en anglais), tel sera le thème abordé par les groupes de discussion animés par des travailleuses sociales et qui auront lieu à 20 h, au 4333, chemin de la Côte Sainte-Catherine. Entrée libre. Pour inf.: 731-8059.

«1945», une grande soirée de Music-Hall aura lieu au Café-Campus 3315 Chemin de la Reine-Marie à compter de 21 h 30. Pour inf.: 735-1259. Entrée: \$1. Costume d'époque de mise.

Des séances d'information gratuites sur des méthodes faciles pour bien se détendre dans le rythme trépidant dans lequel on vit auront lieu au Centre d'E-

panouissement de l'Étre, 10055 rue Pineau, ce soir à 20 h 30 et demain à 19 h. Entrée libre. Pour inf.: 387-9663.

La Cité de Verdun tient une séance publique du Conseil de la Cité à l'Hôtel de ville à 20 h. Rendez-vous au 4555 avenue Verdun.

Les couples moniteurs de Seréna, Section Ste-Thérèse, invitent toutes les personnes intéressées, particulièrement les couples, à une soirée d'informations sur une méthode naturelle de planification des naissances, la méthode sympto-thermique. Rendez-vous à 20 h au Chantier Jeunesse, 20 rue St-Charles à Sainte-Thérèse. Entrée libre. Pour inf.: 491-0797.

Le Salon canadien de l'outillage industriel a lieu en la salle d'exposition de la Place Bonaventure.

L'ABC de l'anarchisme, tel sera le sujet abordé lors de la rencontre du Groupe de la Pensée sauvage, à 19 h 30, au 1257 rue Amherst, Café Borduas.

Il y aura aujourd'hui des cliniques de sang à Montréal, au Centre hospitalier Sir Mortimer B. Davis, 3755, chemin de la Côte Sainte-Catherine, de 10 h à 16 h 30; à Beauharnois, à l'école Jésus-Maire, rue Saint-Joseph, de 13 h à 16 h 30 et de 18 h à 20 h 30, ainsi qu'à Saint-Vincent-de-Paul, chez Chartrand Ford Inc., 407, boul. Lévesque, de 14 h 30 à 20 h 30.



Rivière

polluée,

eau potable